



CREDIT AGRICOLE ILE-DE-FRANCE

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER III

Au 30 juin 2026

**Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8 du règlement
(UE) n°575/2013**

Véronique LOZAC'H, Directrice Finances et Recouvrement du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, qu'à ma connaissance, les informations communiquées au titre de la huitième partie du règlement (UE) n°575/2013 (tel que modifié) ont été préparées conformément aux procédures de contrôle interne convenues au niveau de l'organe de direction de Crédit Agricole d'Ile de France.

Fait à Paris, le 16 Septembre 2026

La Directrice Finances et Recouvrement du Crédit Agricole d'Ile de France.

Véronique LOZAC'H

Sommaire

1. INDICATEURS CLES (EU KM1)	4
2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL	7
2.1 Ratios de solvabilité	8
2.2 Ratio de levier	15
3. COMPOSITION ET EVOLUTION DES EMPLOIS PONDERES	20
3.1 Synthèse des emplois pondérés	20
3.2 Risque de crédit et de contrepartie	22
3.3 Risque de contrepartie	56
3.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie	70
3.5 Expositions de titrisation	71
3.6 Risques de marché	72
4. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	74
5. RISQUES DE TAUX D'INTERET	85
5.1 Informations quantitatives sur le risque de taux	85
6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)	87
6.1 Informations qualitatives sur le risque environnemental	87
6.2 Informations qualitatives sur le risque social	107
6.3 Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance	124
6.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique	127
6.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)	135
7. ANNEXES	139

1. INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

INDICATEURS CLÉS PHASES AU NIVEAU DE LE CRÉDIT AGRICOLE D'ILE DE FRANCE (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), tel que tel que modifié par le règlement (UE) n°2019/876 (CRR2) et par le règlement (UE) n°2024/1623 (CRR3). Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après intègrent le résultat conservé de la période.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	5 410 672	5 517 084	5 539 101	5 259 029	5 300 907
2	Fonds propres de catégorie 1	5 410 672	5 517 084	5 539 101	5 259 029	5 300 907
3	Fonds propres totaux	5 438 672	5 567 807	5 605 832	5 322 940	5 362 004
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	23 393 829	24 624 959	24 113 436	23 290 842	22 406 415
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	23 393 829	24 624 959	24 113 436	23 290 842	22 406 415
Ratios des fonds propres (en pourcentage % du montant d'exposition au risque)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	23,13%	22,40%	22,97%	22,58%	23,66%
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	23,13%	22,40%	22,97%	22,58%	23,66%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	23,13%	22,40%	22,97%	22,58%	23,66%
6b	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	23,13%	22,40%	22,97%	22,58%	23,66%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	23,25%	22,61%	23,25%	22,85%	23,93%
7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	23,25%	22,61%	23,25%	22,85%	23,93%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7e	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7f	dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Exigences globales de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en milliers d'euros		30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,96%	0,97%	0,96%	0,96%	0,97%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
11	Exigence globale de coussin (%)	3,46%	3,47%	3,46%	3,46%	3,47%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,46%	11,47%	11,46%	11,46%	11,47%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	15,25%	14,61%	15,25%	14,85%	15,93%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	73 529 070	71 554 227	70 392 398	69 227 921	68 229 276
14	Ratio de levier (%)	7,36%	7,71%	7,87%	7,60%	7,77%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	5 608 766	5 813 450	5 895 661	5 932 739	5 989 084
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	6 695 731	6 736 909	6 727 625	6 656 940	6 628 443
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	1 582 166	1 433 321	1 334 517	1 243 284	1 148 795
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	5 113 565	5 303 588	5 393 108	5 413 655	5 479 648
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	109,70%	109,69%	109,43%	110,00%	109,40%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	62 094 242	61 238 337	60 961 070	59 504 350	58 551 479
19	Financement stable requis total	58 677 755	58 197 726	57 127 054	55 751 384	55 261 362
20	Ratio NSFR (%)	105,82%	105,22%	106,71%	106,73%	105,95%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences des articles 412 à 415 du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), dans leur version en vigueur.

Au 30 juin 2026, les ratios de Crédit Agricole d'Ile de France sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3 et de sa finalisation, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit « CRR ») tel que complété par le règlement (UE) n°2019/876 (dit « CRR2 ») et modifié par le règlement (UE) n°2024/1623 (« CRR3 » communément appelé par les banques « Bâle IV ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant : https://ca-paris.com/finance/information-reglementee/?info_finance_type=info_au_titre_pilier_3&info_finance_annee=2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

2.1 Ratios de solvabilité

2.1.1 Situation au 30 juin 2026

Fonds propres prudentiels simplifiés

Fonds propres prudentiels simplifiés (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	5 410 672	5 539 101
dont Instruments de capital	320 175	335 335
dont Réserves	8 709 238	8 559 702
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(3 618 740)	(3 355 936)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
TOTAL TIER 1	5 410 672	5 539 101
Instruments Tier 2	-	-
Autres éléments Tier 2	28 000	66 732
TOTAL CAPITAL	5 438 672	5 605 832
MONTANT TOTAL D'EXPOSITION AU RISQUE (RWA)	23 393 829	24 113 436
Ratio CET1	23,13%	22,97%
Ratio Tier 1	23,13%	22,97%
Ratio Total capital	23,25%	23,25%

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont disponibles directement en annexe.

2.1.2 Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le superviseur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

L'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigences de fonds propres SREP	30/06/2026	31/12/2025
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,46%	3,46%
Exigence de CET1	7,96%	7,96%
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en AT1	0,00%	0,00%
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,00%	0,00%
Exigence globale de capital	11,46%	11,46%

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 comprennent un ratio minimum de fonds propres CET 1 de 4,5 %, un ratio minimum de fonds propres Tier 1 de 6 % et un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %.

Exigences minimales au titre du Pilier 2

À ce jour, le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas soumis individuellement à une exigence de Pilier 2/SREP. Seules les exigences réglementaires / Pilier 1 lui sont appliquées.

Exigence globale de coussins de fonds propres

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres, à couvrir intégralement par des fonds propres de base de catégorie 1 et dont l'exigence globale ressort comme suit :

Exigence globale de coussins de fonds propres	30/06/2026	31/12/2025
Coussin de conservation phasé	2,50%	2,50%
Coussin systémique phasé	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,96%	0,96%
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,46%	3,46%

Les tableaux ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 440 (a et b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), dans leur version en vigueur.

MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCYB2)

Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (EU CCYB2) (en milliers d'euros)		30/06/2026
1	Montant total d'exposition au risque	23 393 829
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,96%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	225 356

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN CONTRACYCLIQUE (EU CCYB1)

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Algérie	-	49	-	-	-	49	1	-	-	1	11	0,00%	0,00%
Afrique du Sud	-	1 163	-	-	-	1 163	11	-	-	11	133	0,00%	1,00%
Allemagne	1 734	62 791	-	-	-	64 524	1 866	-	-	1 866	23 324	0,11%	0,75%
Andorre	-	103	-	-	-	103	1	-	-	1	7	0,00%	0,00%
Argentine	-	21	-	-	-	21	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Arménie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Australie	-	1 543	-	-	-	1 543	15	-	-	15	186	0,00%	1,00%
Autres - Non souverain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Autriche	-	14 436	-	-	-	14 436	1 756	-	-	1 756	21 951	0,11%	0,00%
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bahamas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bahrein	-	757	-	-	-	757	6	-	-	6	74	0,00%	0,00%
Bangladesh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Belgique	-	79 235	-	-	-	79 235	5 656	-	-	5 656	70 694	0,34%	1,00%
Benin	-	8	-	-	-	8	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Bermudes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Bresil	-	2 122	-	-	-	2 122	12	-	-	12	148	0,00%	0,00%
Bulgarie	-	7	-	-	-	7	-	-	-	-	-	0,00%	2,00%
Republique Tchèque	-	29	-	-	-	29	-	-	-	-	4	0,00%	1,25%
Caimanes- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Cameroun	-	375	-	-	-	375	1	-	-	1	13	0,00%	0,00%
Canada	-	3 466	-	-	-	3 466	30	-	-	30	375	0,00%	0,00%
Chili	-	147	-	-	-	147	2	-	-	2	22	0,00%	0,50%
Chine	-	3 135	-	-	-	3 135	53	-	-	53	662	0,00%	0,00%
Chypre	-	9	-	-	-	9	-	-	-	-	1	0,00%	1,50%

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Colombie	-	118	-	-	-	118	-	-	-	-	6	0,00%	0,00%
Congo- République démocratique du	-	47	-	-	-	47	-	-	-	-	6	0,00%	0,00%
Coree du sud	-	97	-	-	-	97	-	-	-	-	5	0,00%	1,00%
Cote d'Ivoire	-	1 243	-	-	-	1 243	12	-	-	12	152	0,00%	0,00%
Croatie	-	110	-	-	-	110	-	-	-	-	6	0,00%	1,50%
Cuba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Curacao	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Danemark	-	7 167	-	-	-	7 167	138	-	-	138	1 722	0,01%	2,50%
Egypte	-	2 133	-	-	-	2 133	18	-	-	18	224	0,00%	0,00%
Emirats Arabes Unis	-	16 204	-	-	-	16 204	256	-	-	256	3 196	0,02%	0,50%
Espagne	547	51 740	-	-	-	52 287	3 894	-	-	3 894	48 669	0,24%	0,50%
Etats-Unis	-	105 168	-	-	-	105 168	2 657	-	-	2 657	33 212	0,16%	0,00%
Finlande	522	95	-	-	-	618	105	-	-	105	1 316	0,01%	0,00%
France	3 469 182	47 945 560	-	-	-	51 414 742	1 508 036	-	-	1 508 036	18 850 452	91,72%	1,00%
Royaume uni	-	102 656	-	-	-	102 656	2 596	-	-	2 596	32 451	0,16%	2,00%
Grece	-	4 422	-	-	-	4 422	22	-	-	22	269	0,00%	0,25%
Gabon	-	485	-	-	-	485	1	-	-	1	7	0,00%	0,00%
Ghana	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Guernesey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Hongrie	-	5	-	-	-	5	-	-	-	-	1	0,00%	1,00%
Hong kong	-	11 307	-	-	-	11 307	176	-	-	176	2 198	0,01%	0,50%
Inde	-	527	-	-	-	527	6	-	-	6	79	0,00%	0,00%
Irlande	745	3 767	-	-	-	4 512	202	-	-	202	2 521	0,01%	1,50%
Iles vierges Britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Indonesie	-	46	-	-	-	46	1	-	-	1	18	0,00%	0,00%
Iran	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Israël	-	1 463	-	-	-	1 463	15	-	-	15	190	0,00%	0,00%
Italie	-	21 277	-	-	-	21 277	217	-	-	217	2 707	0,01%	0,00%
Japon	-	391	-	-	-	391	3	-	-	3	34	0,00%	0,00%

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Jersey	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Kenya	-	10	-	-	-	10	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Koweït	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Luxembourg	25 338	16 553 913	-	-	-	16 579 251	113 947	-	-	113 947	1 424 343	6,93%	0,50%
Lao- rep. démocratique populaire	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lettonie	-	187	-	-	-	187	2	-	-	2	28	0,00%	1,00%
Liban	-	1 433	-	-	-	1 433	17	-	-	17	210	0,00%	0,00%
Liberia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Lituanie	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Madagascar	-	114	-	-	-	114	1	-	-	1	8	0,00%	0,00%
Mali	-	3	-	-	-	3	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Malte	-	116	-	-	-	116	1	-	-	1	8	0,00%	0,00%
Man- Ile de	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maroc	-	3 150	-	-	-	3 150	29	-	-	29	363	0,00%	0,00%
Marshall- Iles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Maurice	-	3 489	-	-	-	3 489	19	-	-	19	241	0,00%	0,00%
Mauritanie	-	33	-	-	-	33	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Mexique	-	27	-	-	-	27	-	-	-	-	3	0,00%	0,00%
Monaco	-	264	-	-	-	264	2	-	-	2	21	0,00%	0,00%
Mongolie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Pays-Bas	-	48 647	-	-	-	48 647	1 786	-	-	1 786	22 329	0,11%	2,00%
Namibie	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Norvege	-	526	-	-	-	526	4	-	-	4	50	0,00%	2,50%
Nouvelle-Calédonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,00%
Nouvelle-Zélande	-	37	-	-	-	37	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Oman	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Philippines	-	180	-	-	-	180	1	-	-	1	9	0,00%	0,00%

30/06/2026 (en milliers d'euros)	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contracyclique (%)
Ventilation par pays	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes			Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché	Expositions de crédit pertinentes - positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total			
Portugal	-	6 491	-	-	-	6 491	70	-	-	70	878	0,00%	0,75%
Panama	-	252	-	-	-	252	3	-	-	3	37	0,00%	0,00%
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Perou	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Pologne	-	391	-	-	-	391	3	-	-	3	32	0,00%	1,00%
Qatar	-	2 642	-	-	-	2 642	28	-	-	28	355	0,00%	0,00%
Russie	-	6	-	-	-	6	-	-	-	-	1	0,00%	0,25%
Roumanie	-	107	-	-	-	107	1	-	-	1	17	0,00%	1,00%
Arabie Saoudite	-	1 512	-	-	-	1 512	8	-	-	8	98	0,00%	1,00%
Singapour	-	10 806	-	-	-	10 806	179	-	-	179	2 236	0,01%	0,00%
Senegal	-	67	-	-	-	67	-	-	-	-	6	0,00%	0,00%
Serbie	-	384	-	-	-	384	3	-	-	3	38	0,00%	0,00%
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	1,50%
Suisse	-	23 024	-	-	-	23 024	246	-	-	246	3 069	0,02%	0,00%
Suede	-	4 273	-	-	-	4 273	60	-	-	60	754	0,00%	2,00%
Syrienne- République arabe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Taiwan	-	65	-	-	-	65	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Thaïlande	-	412	-	-	-	412	3	-	-	3	37	0,00%	0,00%
Togo	-	163	-	-	-	163	-	-	-	-	2	0,00%	0,00%
Tunisie	-	514	-	-	-	514	4	-	-	4	48	0,00%	0,00%
Turquie	-	12	-	-	-	12	-	-	-	-	1	0,00%	0,00%
Ukraine	-	14	-	-	-	14	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Uruguay	-	104	-	-	-	104	1	-	-	1	13	0,00%	0,00%
Viet nam	-	148	-	-	-	148	2	-	-	2	21	0,00%	0,00%
Yemen	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Total	3 498 067	65 109 397	-	-	-	68 607 464	1 644 188	-	-	1 644 188	20 552 355	100,00%	

2.2 Ratio de levier

2.2.1 Cadre réglementaire

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et d'hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et l'hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- L'exigence minimale de ratio de levier est de 3 % ;
- À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

2.2.2 Situation au 30 juin 2026

Les éléments ci-après répondent aux exigences de publication de l'article 451 du règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) tel que modifié par le règlement (UE) 2024/1623 (CRR3).

LRCOM : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2)

LRCom : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		30/06/2026	31/12/2025
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	79 421 596	77 192 435
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-	-
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	(3 580 456)	(3 326 859)
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	75 841 140	73 865 576
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	309 470	324 464
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	489 692	449 469
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	799 162	773 933
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	830 980	828 178
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	9 258	12 304
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	-	-
EU-16a	Dérogation pour OFT : Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	840 238	840 482
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	10 372 405	10 230 775

LRCom : Ratio de levier - déclaration commune (EU LR2) - en milliers d'euros		30/06/2026	31/12/2025
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(4 945 816)	(4 736 509)
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	Expositions de hors bilan	5 426 589	5 494 266
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c) et c bis), du CRR)	(9 378 060)	(10 581 860)
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	-	-
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Expositions sur les actionnaires exclues en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point d bis), du CRR)	-	-
EU-22l	Expositions déduites en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point q), du CRR	-	-
EU-22m	(Total des expositions exemptées)	(9 378 060)	(10 581 860)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	5 410 672	5 539 101
24	Mesure de l'exposition totale	73 529 070	70 392 398
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	7,36%	7,87%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	7,36%	7,87%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	7,36%	7,87%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire

**LRSUM : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX
FINS DU RATIO DE LEVIER (EU LR1)**

Montant applicable - en milliers d'euros		30/06/2026
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	81 298 230
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	-
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	-
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	-
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	-
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	-
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	(245 240)
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	9 258
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	5 430 582
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, points c) et c bis), du CRR)	(9 378 060)
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-
12	Autres ajustements	(3 585 701)
13	Mesure de l'exposition totale	73 529 070

LR SPL : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES) (EU LR3)

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR (en milliers d'euros)		30/06/2026
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont :	71 584 936
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	-
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	71 584 936
EU-4	Obligations garanties	-
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	5 426 528
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	1 677 734
EU-7	Établissements	452 634
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	36 450 009
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	6 113 259
EU-10	Entreprises	15 582 187
EU-11	Expositions en défaut	823 667
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	5 058 919

3. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

3.1 Synthèse des emplois pondérés

3.1.1 Emplois pondérés par type de risque (EU OV1)

		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Total des exigences de fonds propres
		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
1	Risque de crédit (hors CCR)	21 391 447	21 077 584	1 711 316
2	Dont approche standard	5 428 269	5 902 567	434 261
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	7 701 028	5 682 337	616 082
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	-	-	-
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	8 262 150	9 492 681	660 972
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	167 678	180 049	13 414
7	Dont approche standard	167 678	180 049	13 414
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	-	-	-
9	Dont autres CCR	-	-	-
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA	55 967	1 008 825	4 477
EU 10a	Dont approche standard (SA)	-	-	-
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	55 967	1 008 825	4 477
EU 10c	Dont approche simplifiée	-	-	-
15	Risque de règlement	4	2	-
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	-	-	-
17	Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
18	Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	-	-	-
19	Dont approche SEC-SA	-	-	-
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-	-	-
20	Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	-	-	-
21	Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	-	-	-
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
24	Risque opérationnel	1 778 733	1 846 976	142 299
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-

		Montant total d'exposition au risque (RWA)		Total des exigences de fonds propres
		30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	87 523	82 827	7 002
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	-
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
29	Total	23 393 829	24 113 436	1 871 506

La baisse de la CVA constatée entre le 30/06/2026 et le 31/12/2025 est due à un changement des modalités de calcul (exemption de CVA sur des opérations intra-groupe Crédit Agricole).

3.2 Risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

- **Probabilité de défaut (PD)** : probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **Valeurs exposées au risque (EAD)** : montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **Pertes en cas de défaut (LGD)** : rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **Expositions brutes** : montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **Facteur de conversion (CCF)** : rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **Pertes attendues (EL)** : le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **Emplois pondérés (RWA)** : le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **Ajustements de valeur** : dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- **Evaluations externes de crédit** : évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

3.2.1 Prêts, avances et titres de créances par échéance

MATURITÉ RÉSIDUELLE DES EXPOSITIONS (EU CR1-A)

30/06/2026		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
(en milliers d'euros)							
1	Prêts et avances	-	9 800 599	22 582 515	34 440 026	83 159	66 906 299
2	Titres de créance	-	633 104	1 684 137	2 786 640	1 231 348	6 335 229
3	Total	-	10 433 703	24 266 652	37 226 666	1 314 507	73 241 528

3.2.2 Expositions en défaut et ajustements de valeur

EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS ASSOCIÉES (EU CR1)

30/06/2026		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performante s	Sur les expositions non performante s
(en milliers d'euros)			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	1 962 069	1 962 069	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	66 789 905	61 795 164	4 994 741	751 897	-	751 890	(325 033)	(69 060)	(255 973)	(310 470)	-	(310 470)	-	45 946 188	326 668
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	2 438 858	2 400 471	38 387	-	-	-	(2 989)	(1 893)	(1 096)	-	-	-	-	68 231	-
040	Établissements de crédit	6 705 433	6 704 562	871	16	-	16	(104)	(104)	-	-	-	-	-	848 989	-
050	Autres entreprises financières	3 444 232	2 982 460	461 772	73 418	-	73 418	(29 255)	(10 211)	(19 044)	(33 275)	-	(33 275)	-	1 076 508	14 369
060	Entreprises non financières	14 096 435	12 110 278	1 986 157	383 016	-	383 009	(219 410)	(41 815)	(177 595)	(223 304)	-	(223 304)	-	7 368 812	100 627
070	Dont PME	12 705 911	11 035 379	1 670 532	332 619	-	332 612	(170 466)	(36 855)	(133 611)	(198 310)	-	(198 310)	-	7 102 739	86 466
080	Ménages	40 104 947	37 597 393	2 507 554	295 447	-	295 447	(73 275)	(15 037)	(58 238)	(53 891)	-	(53 891)	-	36 583 648	211 672
090	Titres de créance	6 338 422	5 069 281	37 102	588	588	-	(3 781)	(2 683)	(1 098)	-	-	-	-	241 102	-
100	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110	Administrations publiques	2 919 844	2 919 844	-	-	-	-	(1 575)	(1 575)	-	-	-	-	-	181 213	-
120	Établissements de crédit	1 327 399	1 292 766	16 984	-	-	-	(880)	(785)	(95)	-	-	-	-	59 889	-

30/06/2026

30/06/2026		Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes - Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performante s	Sur les expositions non performante s
(en milliers d'euros)			Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
130	Autres entreprises financières	1 163 379	55 499	-	-	-	-	(71)	(71)	-	-	-	-	-	-	-
140	Entreprises non financières	927 800	801 172	20 118	588	588	-	(1 255)	(252)	(1 003)	-	-	-	-	-	-
150	Expositions hors bilan	29 040 363	28 215 373	824 990	33 308	-	33 308	(33 306)	(12 539)	(20 767)	(2 571)	-	(2 571)	-	527 104	258
160	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
170	Administrations publiques	208 199	208 199	-	-	-	-	(142)	(142)	-	-	-	-	-	-	-
180	Établissements de crédit	18 832 818	18 832 818	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
190	Autres entreprises financières	1 550 130	1 412 881	137 249	1 897	-	1 897	(5 528)	(1 572)	(3 956)	-	-	-	-	78 379	-
200	Entreprises non financières	6 799 391	6 161 704	637 687	29 209	-	29 209	(25 542)	(9 787)	(15 755)	(2 208)	-	(2 208)	-	225 213	151
210	Ménages	1 649 825	1 599 771	50 054	2 202	-	2 202	(2 094)	(1 038)	(1 056)	(363)	-	(363)	-	223 512	107
220	Total	104 130 759	97 041 887	5 856 833	785 793	588	785 198	(362 120)	(84 282)	(277 838)	(313 041)	-	(313 041)	-	46 714 394	326 926

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

30/06/2026

(en milliers d'euros)

		Valeur comptable brute
010	Stock initial de prêts et avances non performants	705 336
020	Entrées dans les portefeuilles non performants	234 022
030	Sorties hors des portefeuilles non performants	(187 461)
040	Sorties dues à des sorties de bilan	
050	Sorties dues à d'autres situations	
060	Stock final de prêts et avances non performants	751 897

VARIATIONS DE L'ENCOURS DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET DES RECOUVREMENTS NETS CUMULES CORRESPONDANTS (EU CR2A)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication du tableau CR2A « Variations de l'encours de prêts et avances non performants et des recouvrements nets cumules correspondants ».

QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

30/06/2026		Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions renégociées	
		Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		
				Dont en défaut	Dont dépréciées				
(en milliers d'euros)									dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
005	Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	-	-	-	-	-	-	-	-
010	Prêts et avances	277 871	156 922	156 922	156 922	(29 588)	(38 329)	245 880	90 266
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	-	-	-	-	-	-	-	-
040	Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
050	Autres entreprises financières	2 859	4 948	4 948	4 948	(2 859)	(1 927)	3 021	2 588
060	Entreprises non financières	130 158	79 468	79 468	79 468	(21 821)	(28 489)	66 934	29 809
070	Ménages	144 854	72 506	72 506	72 506	(4 908)	(7 913)	175 925	57 869
080	Titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
090	Engagements de prêt donnés	9 017	1 694	1 635	1 635	-	(594)	1 279	-
100	Total	286 888	158 616	158 557	158 557	(29 588)	(38 923)	247 159	90 266

QUALITÉ DE LA RESTRUCTURATION (EU CQ2)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication du tableau CQ2 « Qualité de la restructuration ».

QUALITÉ DES EXPOSITIONS NON PERFORMANTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

30/06/2026

30/06/2026		Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation				
			Dont en défaut					
(en milliers d'euros)								
010	Expositions au bilan	75 842 881	752 485	751 890	74 610 835	(639 284)		
020	France	73 300 183	750 230	750 223	72 094 246	(635 156)		-
020	Belarus	-	-	-	-	-		-
020	Monaco	144	-	-	144	-		-
020	Suisse	31 310	32	32	31 310	(68)		-
020	Ukraine	126	-	-	126	-		-
020	Danemark	7 740	-	-	7 740	(3)		-
020	Espagne	121 952	-	-	121 952	(147)		-
020	Finlande	42	-	-	42	-		-
020	Allemagne	135 247	-	-	135 247	(166)		-
020	Royaume uni	163 432	747	747	163 432	(1 215)		-
020	Pays-Bas	223 110	588	-	223 110	(184)		-
020	Luxembourg	200 726	-	-	174 617	(182)		-
020	Suede	1 102	-	-	1 102	-		-
020	Belgique	345 474	28	28	345 474	(1 116)		-
070	Autres pays	-	-	-	-	-		-
080	Expositions hors bilan	29 073 671	33 308	33 308				
020	France	28 758 193	33 303	33 303				
020	Monaco	35	-	-				
020	Royaume uni	17 483	-	-				
100	Japon	50	-	-				
020	Luxembourg	77 264	-	-				
110	Etats-Unis	4 991	-	-				
140	Autres pays	796 113	-	-				
150	Total	104 916 552	785 793	785 198	74 610 835	(639 284)	35 877	-

QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
		Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
			Dont en défaut				
(en milliers d'euros)							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	344 308	16 859	16 859	344 308	(9 371)	-
020	Industries extractives	1 205	-	-	1 205	(1)	-
030	Industrie manufacturière	266 901	25 609	25 609	266 901	(31 800)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	77 494	478	478	77 494	(928)	-
050	Production et distribution d'eau	103 004	-	-	103 004	(473)	-
060	Construction	354 630	29 059	29 059	354 630	(16 911)	-
070	Commerce	1 122 331	51 437	51 437	1 122 331	(44 180)	-
080	Transport et stockage	131 854	8 312	8 312	131 854	(2 642)	-
090	Hébergement et restauration	413 034	15 282	15 282	413 034	(17 096)	-
100	Information et communication	229 067	9 084	9 077	229 060	(5 377)	-
110	Activités financières et d'assurance	85 573	88	88	85 573	(462)	-
120	Activités immobilières	8 087 416	52 008	52 008	8 087 416	(106 464)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2 212 735	158 600	158 600	2 212 735	(171 322)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	400 056	6 262	6 262	400 056	(14 127)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	274 171	-	-	274 171	(162)	-
160	Enseignement	19 555	1 813	1 813	19 555	(1 002)	-
170	Santé humaine et action sociale	138 965	290	290	138 965	(14 585)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	130 197	6 088	6 088	130 197	(3 957)	-
190	Autres services	86 955	1 747	1 747	86 955	(1 854)	-
200	Total	14 479 451	383 016	383 009	14 479 444	(442 714)	-

EVALUATION DES GARANTIES – PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication du tableau CQ6 « Evaluation des garanties – prêts et avances ».

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION (EU CQ7)

30/06/2026

		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
(en milliers d'euros)			
010	Immobilisations corporelles (PP&E)	-	-
020	Autre que PP&E	22	(11)
030	Biens immobiliers résidentiels	-	-
040	Biens immobiliers commerciaux	-	-
050	Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	-	-
060	Actions et titres de créance	-	-
070	Autres sûretés	22	(11)
080	Total	22	(11)

SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCESSUS D'EXÉCUTION- VENTILATION PAR MILLESIME (EU CQ8)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication du tableau CQ8 « Garantie obtenue par prise de possession et par processus d'exécution - ventilation par période ».

3.2.3 Expositions en approche standard

APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR4)

Catégories d'expositions (en milliers d'euros)		Expositions avant CCF et avant ARC		Expositions après CCF et après ARC		RWEA et densité des RWEA	
		Expositions au bilan	Expositions hors bilan	Expositions au bilan	Expositions hors bilan	RWEA	Densité des RWEA (%)
1	Administrations centrales ou banques centrales	177 584	-	177 584	-	59 173	33,32%
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	394	-	394	-	-	0,00%
EU 2a	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	0,00%
EU 2b	Entités du secteur public	394	-	394	-	-	0,00%
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0,00%
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	0,00%
4	Établissements	343 015	101 091	343 015	101 091	177 069	39,87%
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	0,00%
6	Entreprises	231 572	108 555	231 572	99 355	330 927	100,00%
6.1	Dont: Financement spécialisé	-	-	-	-	-	0,00%
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	1 282 616	-	1 282 616	-	3 206 538	250%
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	0,00%
EU 7b	Actions	1 282 616	-	1 282 616	-	3 206 538	250%
8	Clientèle de détail	3 701	82 513	3 701	82 513	51 845	60,14%
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	-	-	-	-	-	0,00%
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	-	-	-	-	-	0,00%
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	0,00%
10	Expositions en défaut	71 239	3 303	71 239	3 303	74 542	100,00%
EU 10a	Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	0,00%

EU 10b	Organismes de placement collectif	1 105 927	-	1 105 927	-	958 148	86,64%
EU 10c	Autres éléments	610 998	-	610 998	-	532 756	87,19%
12	Total	3 827 046	295 462	3 827 046	286 262	5 390 998	131,06%

EXPOSITIONS PAR CLASSE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES (EU CR5)

30/06/2026		Pondération de risque																							Total	Dont non notées		
Catégories d'expositions		0%	2%	4%	10%	20%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	80%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	370	400%			1250%	Autres
(en milliers d'euros)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa
1	Administrations centrales ou banques centrales	153 915	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 669	-	-	-	-	177 584	177 584
2	Entités du secteur public ne relevant pas de l'administration centrale	394	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	394	394
EU 2a	Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 2b	Entités du secteur public	394	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	394	394
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 3a	Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Établissements	263 310	-	-	-	65 841	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	109 315	-	-	-	-	-	444 107	444 107
5	Obligations garanties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	330 927	-	-	-	-	-	-	-	-	-	330 927	402 139
6.1	Dont: Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Expositions sur créances subordonnées et sur actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 282 616	-	-	-	-	1 282 616	-
EU 7a	Expositions sur créances subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 7b	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 282 616	-	-	-	-	1 282 616	1 282 616
8	Expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	86 214	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	86 214	89 543
9	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers et expositions ADC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – non IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

30/06/2026

Catégories d'expositions

(en milliers d'euros)

30/06/2026		Pondération de risque																							Total	Dont non notées		
		Catégories d'expositions																										
		0%	2%	4%	10%	20%	30%	35%	40%	45%	50%	60%	70%	75%	80%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	370	400%			1250%	Autres
(en milliers d'euros)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa
9.1.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.1.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.2	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers résidentiels – IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.3	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – non IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.3.1	Aucun fractionnement de prêt n'est appliqué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.3.2	Fractionnement de prêt appliqué (garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.3.3	Fractionnement de prêt appliqué (non garanti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.4	Garanties par des hypothèques sur des biens immobiliers commerciaux – IPRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9.5	Acquisition de terrains, promotion immobilière et construction (ADC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	74 542	-	-	-	-	-	-	-
EU 10a	Créances sur des établissements et des	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 10b	Organismes de placement collectif	70 369	-	-	-	48 346	591 853	-	-	-	44 225	-	-	-	-	-	31 632	-	-	-	88 436	230 380	-	-	686	-	-	-
EU 10c	Autres éléments	78 242	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	532 756	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EU 11c	Total	572 230	-	-	-	113 827	591 853	-	-	-	44 225	-	-	86 214	-	-	895 315	-	-	-	272 293	1 536 666	-	-	686	-	-	-

3.2.4 Qualité des expositions en approche notations internes

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	5 120 097	292 347	40,62%	6 137 905	0,01%	-	45,00%	2.5	164 061	2,67%	165	(1 062)
	0,00 à <0,10	5 120 097	292 347	40,62%	6 137 905	0,01%	-	45,00%	2.5	164 061	2,67%	165	(1 062)
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	118 245	-	0,00%	118 245	0,16%	-	45,00%	2.5	45 885	38,81%	85	(150)
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	2,27%	-	45,46%	2,52	-	68,18%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	10 207	3 378	100,00%	13 585	0,80%	-	45,00%	2.5	11 536	84,92%	49	(45)
	0,75 à <1,75	10 207	3 378	100,00%	13 585	0,80%	-	45,00%	2.5	11 536	84,92%	49	(45)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	21,43%	-	42,86%	2.5	-	235,71%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	21,43%	-	42,86%	2.5	-	235,71%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		5 248 549	295 725	41,29%	6 269 736	0,01%	-	45,00%	2.5	221 482	3,53%	299	(1 257)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		1 684 282	125 723	40,36%	1 761 049	0,05%	-	45,00%	2.5	293 765	16,68%	357	(977)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ETABLISSEMENTS**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Etablissements	0,00 à <0,15	7 889 393	19 363	45,27%	8 003 605	0,05%	-	45,00%	2.5	105 580	1,32%	1 816	(234)
	0,00 à <0,10	7 843 135	6	100,00%	7 948 586	0,05%	-	45,00%	2.5	84 958	1,07%	1 788	(122)
	0,10 à <0,15	46 258	19 357	45,26%	55 018	0,11%	-	45,00%	2.5	20 623	37,48%	27	(112)
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	9 402	25 000	100,00%	34 402	0,35%	-	45,00%	2.5	21 989	63,92%	54	(226)
	0,50 à <0,75	19 744	-	0,00%	19 744	0,60%	-	45,00%	2.5	15 528	78,65%	53	(99)
	0,75 à <2,50	32 609	59	40,01%	32 633	1,20%	-	45,00%	2.5	34 362	1,053	175	(264)
	0,75 à <1,75	20 008	-	0,00%	20 008	0,75%	-	45,00%	2.5	16 562	82,78%	68	(190)
	1,75 à <2,5	12 601	59	40,01%	12 624	1,90%	-	45,00%	2.5	17 800	141,00%	108	(74)
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	2 496	-	0,00%	2 496	20,00%	-	45,00%	2.5	6 751	270,46%	225	(102)
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	2 496	-	0,00%	2 496	20,00%	-	45,00%	2.5	6 751	270,46%	225	(102)
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		7 953 644	44 423	76,07%	8 092 880	0,06%	-	45,00%	2.5	184 211	2,28%	2 323	(925)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - AUTRES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	5 036 370	3 365 711	50,44%	5 973 493	0,07%	-	40,04%	2.5	1 188 882	19,90%	1 573	(3 104)
	0,00 à <0,10	4 177 913	2 747 990	50,53%	4 812 469	0,05%	-	40,07%	2.5	857 679	17,82%	1 003	(1 955)
	0,10 à <0,15	858 457	617 721	50,01%	1 161 024	0,12%	-	39,89%	2.5	331 203	28,53%	569	(1 149)
	0,15 à <0,25	397 501	293 404	40,92%	512 443	0,19%	-	41,77%	2.5	193 163	37,70%	395	(1 187)
	0,25 à <0,50	2 317 939	1 853 765	57,00%	3 292 018	0,33%	-	39,51%	2.5	1 586 694	48,20%	4 338	(12 690)
	0,50 à <0,75	455 586	150 614	40,09%	515 839	0,61%	-	44,08%	2.5	447 182	86,69%	1 376	(2 744)
	0,75 à <2,50	1 722 542	1 018 774	62,72%	2 435 569	1,14%	-	38,97%	2.5	1 854 724	76,15%	10 848	(34 593)
	0,75 à <1,75	1 627 318	987 383	63,08%	2 324 251	1,10%	-	38,94%	2.5	1 752 027	75,38%	9 958	(30 660)
	1,75 à <2,5	95 224	31 391	51,27%	111 318	2,02%	-	39,52%	2.5	102 697	92,26%	890	(3 933)
	2,50 à <10,00	733 809	276 000	77,06%	918 646	5,10%	-	37,33%	2.5	978 860	1.06555	17 461	(69 514)
	2,5 à <5	490 249	164 259	74,97%	590 639	3,48%	-	37,22%	2.5	532 457	90,15%	7 604	(31 007)
	5 à <10	243 560	111 741	80,14%	328 007	8,01%	-	37,54%	2.5	446 403	136,10%	9 857	(38 506)
	10,00 à <100,00	214 185	141 100	63,14%	258 652	18,86%	-	39,79%	2.5	476 809	184,34%	19 435	(31 314)
	10 à <20	38 070	54 373	76,28%	75 642	12,79%	-	39,55%	2.5	108 728	143,74%	3 830	(6 980)
	20 à <30	176 114	86 727	54,90%	183 010	21,37%	-	39,89%	2.5	368 081	2.01126	15 605	(24 334)
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	65 391	28 816	51,58%	78 299	100,00%	-	39,89%	2.5	-	0,00%	31 235	(36 981)
Sous-total (catégorie d'expositions)		10 943 323	7 128 185	54,58%	13 984 957	1,58%	-	39,76%	2.5	6 726 315	48,10%	86 660	(192 127)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	25 050	-	0,00%	25 050	0,06%	-	28,02%	2.5	3 419	13,65%	4	(4)
	0,00 à <0,10	25 050	-	0,00%	25 050	0,06%	-	28,02%	2.5	3 419	13,65%	4	(4)
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	110 667	35 321	40,00%	124 795	0,16%	-	38,21%	2.5	41 415	33,19%	77	(169)
	0,25 à <0,50	179 412	114 478	75,63%	265 986	0,33%	-	36,90%	2.5	124 735	46,90%	326	(313)
	0,50 à <0,75	74 433	69 461	40,00%	102 218	0,62%	-	35,23%	2.5	61 314	59,98%	224	(861)
	0,75 à <2,50	40 761	22 594	86,49%	60 302	0,75%	-	40,00%	2.5	44 371	73,58%	181	(125)
	0,75 à <1,75	40 761	22 594	86,49%	60 302	0,75%	-	40,00%	2.5	44 371	73,58%	181	(125)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		430 323	241 854	0,00%	578 351	0,38%	-	36,82%	2.5	-	0,00%	813	(1 471)

**EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) APPROCHE NOTATION INTERNE
FONDATION (EU CR6) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES**

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Total (toutes catégories d'expositions)		21 011 572	7 540 186	54,68%	24 417 237		-		2.5	7 204 291	29,51%	90 153	(195 502)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et banques centrales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) – ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) – ENTREPRISES – AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	385 661	113 983	55,45%	440 175	0,10%	-	43,51%	2,45	114 193	25,94%	182	(258)
	0,00 à <0,10	118 320	80 007	58,53%	165 413	0,05%	-	42,52%	2,36	30 036	18,16%	36	(40)
	0,10 à <0,15	267 341	33 975	48,21%	274 761	0,12%	-	44,11%	2,5	84 157	30,63%	145	(218)
	0,15 à <0,25	469 144	8 212	131,83%	479 970	0,19%	-	31,25%	-	101 761	21,20%	285	(463)
	0,25 à <0,50	1 050 006	110 920	60,08%	1 111 370	0,37%	-	39,81%	1,74	509 636	45,86%	1 647	(2 991)
	0,50 à <0,75	220 115	2 383	156,77%	223 869	0,64%	-	32,07%	-	89 385	39,93%	460	(1 245)
	0,75 à <2,50	1 393 643	122 554	62,03%	1 369 711	1,13%	-	45,00%	2,34	1 058 236	77,26%	6 987	(13 473)
	0,75 à <1,75	1 393 643	122 554	62,03%	1 369 711	1,13%	-	45,00%	2,34	1 058 236	77,26%	6 987	(13 473)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	957 286	91 802	73,28%	999 434	4,46%	-	43,11%	1,95	1 095 353	1.09597	19 275	(70 304)
	2,5 à <5	671 540	78 196	71,93%	713 518	3,05%	-	42,89%	1,98	675 471	94,67%	9 298	(24 528)
	5 à <10	285 746	13 606	80,98%	285 916	7,98%	-	43,68%	1,89	419 882	146,86%	9 976	(45 776)
	10,00 à <100,00	100 584	1 243	86,06%	97 064	31,90%	-	42,64%	1,33	158 667	163,47%	13 482	(9 065)
	10 à <20	27 164	616	114,13%	27 247	16,22%	-	35,63%	1.14	33 236	121,98%	1 555	(2 683)
	20 à <30	42 683	627	58,48%	39 071	21,98%	-	46,71%	2.5	78 107	1.9991	4 011	(6 338)
	30,00 à <100,00	30 737	-	0,00%	30 746	58,40%	-	43,68%	-	47 324	1.5392	7 916	(45)
	100,00 (défaut)	289 212	4 221	67,71%	269 276	100,00%	-	83,46%	2.24	82 816	30,76%	218 935	(177 136)
Sous-total (catégorie d'expositions)		4 865 651	455 318	64,05%	4 990 869	7,36%	-	43,46%	1,79	3 210 046	64,32%	261 252	(274 934)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - EXPOSITIONS RENOUVELABLES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Expositions renouvelables	0,00 à <0,15	9 037	173 132	267,54%	473 733	0,10%	-	50,00%	-	14 825	3,13%	246	(29)
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	9 037	173 132	267,54%	473 733	0,10%	-	50,00%	-	14 825	3,13%	246	(29)
	0,15 à <0,25	3 575	25 884	278,78%	76 541	0,19%	-	50,00%	-	4 001	5,23%	74	(20)
	0,25 à <0,50	6 765	49 715	277,28%	145 971	0,33%	-	50,00%	-	11 794	8,08%	241	(76)
	0,50 à <0,75	255	1 291	281,45%	3 953	0,64%	-	50,00%	-	540	13,67%	13	(4)
	0,75 à <2,50	11 469	37 759	301,20%	128 811	1,14%	-	50,00%	-	27 161	21,09%	736	(186)
	0,75 à <1,75	11 469	37 759	301,20%	128 811	1,14%	-	50,00%	-	27 161	21,09%	736	(186)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	14 238	15 323	391,55%	85 387	5,47%	-	50,00%	-	53 724	62,92%	2 334	(505)
	2,5 à <5	8 157	10 974	378,13%	54 588	3,62%	-	50,00%	-	26 930	49,33%	987	(230)
	5 à <10	6 081	4 349	425,40%	30 799	8,75%	-	50,00%	-	26 794	87,00%	1 347	(275)
	10,00 à <100,00	1 416	724	408,23%	5 486	29,84%	-	50,00%	-	7 606	138,65%	818	(129)
	10 à <20	626	430	409,59%	2 841	17,44%	-	50,00%	-	3 543	124,75%	248	(62)
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	791	294	406,25%	2 645	43,15%	-	50,00%	-	4 063	153,58%	571	(67)
	100,00 (défaut)	596	499	20,00%	696	100,00%	-	41,70%	-	388	55,82%	290	(342)
Sous-total (catégorie d'expositions)		47 351	304 327	280,49%	920 577	1,05%	-	49,99%	-	120 040	13,04%	4 752	(1 291)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - AUTRES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Autres	0,00 à <0,15	1 813 893	184 205	184,95%	2 155 779	0,06%	-	30,76%	-	116 135	5,39%	426	(240)
	0,00 à <0,10	1 483 799	151 391	184,19%	1 763 021	0,05%	-	30,57%	-	80 635	4,57%	276	(132)
	0,10 à <0,15	330 094	32 814	0,00%	392 757	0,12%	-	31,65%	-	35 499	9,04%	149	(107)
	0,15 à <0,25	1 048 523	92 086	0,00%	1 263 225	0,19%	-	32,42%	-	136 451	10,80%	772	(797)
	0,25 à <0,50	1 856 185	138 816	0,00%	2 093 493	0,33%	-	31,56%	-	343 708	16,42%	2 204	(3 002)
	0,50 à <0,75	454 604	34 036	265,45%	545 811	0,64%	-	35,72%	-	128 647	23,57%	1 248	(2 363)
	0,75 à <2,50	691 453	81 927	213,32%	873 400	1,27%	-	33,79%	-	296 973	34,00%	3 738	(6 098)
	0,75 à <1,75	691 453	81 927	213,32%	873 400	1,27%	-	33,79%	-	296 973	34,00%	3 738	(6 098)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	807 277	49 723	289,02%	991 161	4,99%	-	34,27%	-	473 858	47,81%	17 131	(28 295)
	2,5 à <5	551 872	34 956	280,18%	665 719	3,40%	-	33,61%	-	296 591	44,55%	7 614	(12 448)
	5 à <10	255 405	14 767	309,96%	325 442	8,23%	-	35,62%	-	177 266	54,47%	9 517	(15 848)
	10,00 à <100,00	138 205	5 009	264,88%	181 738	27,00%	-	36,13%	-	140 019	77,04%	18 035	(13 277)
	10 à <20	88 278	3 314	310,22%	107 878	17,65%	-	34,78%	-	73 279	67,93%	6 693	(7 781)
	20 à <30	31	-	0,00%	3 295	21,79%	-	52,48%	-	3 063	92,98%	377	(3)
	30,00 à <100,00	49 897	1 694	176,21%	70 565	41,54%	-	37,44%	-	63 677	90,24%	10 965	(5 492)
	100,00 (défaut)	188 794	2 975	21,00%	189 419	100,00%	-	53,65%	-	73 638	38,88%	101 627	(76 476)
Sous-total (catégorie d'expositions)		6 998 934	588 776	206,09%	8 294 027	3,78%	-	32,92%	-	1 709 428	20,61%	145 180	(130 549)

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL – CRÉANCES ACHETÉES

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Créances achetées	0,00 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,06%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,00 à <0,10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,10 à <0,15	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,15 à <0,25	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,25 à <0,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,50 à <0,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <2,50	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	0,75 à <1,75	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,5 à <5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	5 à <10	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	10 à <20	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	20 à <30	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	30,00 à <100,00	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	100,00 (défaut)	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
Sous-total (catégorie d'expositions)		-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) – APPROCHE INTERNE AVANCÉE (EU CR6) - CLIENTÈLE DE DÉTAIL - GARANTIES PAR DES BIENS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS

	Fourchette de PD	Expositions au bilan	Expositions hors bilan avant CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC	PD moyenne, pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne, pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	0,00 à <0,15	18 517 565	412 498	100,00%	18 930 063	0,06%	-	13,20%	-	392 539	2,07%	1 474	(936)
	0,00 à <0,10	16 273 490	371 889	100,00%	16 645 378	0,05%	-	13,08%	-	304 208	1,83%	1 090	(602)
	0,10 à <0,15	2 244 076	40 609	100,00%	2 284 685	0,12%	-	14,04%	-	88 331	3,87%	385	(334)
	0,15 à <0,25	2 369 489	38 195	100,00%	2 407 684	0,19%	-	13,65%	-	125 858	5,23%	615	(512)
	0,25 à <0,50	9 811 016	397 335	100,00%	10 208 351	0,33%	-	15,48%	-	922 245	9,03%	5 216	(5 434)
	0,50 à <0,75	140 903	1 472	100,00%	142 375	0,64%	-	16,96%	-	20 779	14,59%	155	(352)
	0,75 à <2,50	2 208 677	48 411	100,00%	2 257 088	1,29%	-	15,79%	-	525 070	23,26%	4 586	(6 348)
	0,75 à <1,75	2 208 677	48 411	100,00%	2 257 088	1,29%	-	15,79%	-	525 070	23,26%	4 586	(6 348)
	1,75 à <2,5	-	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%	-	-
	2,50 à <10,00	1 780 946	24 217	100,00%	1 805 163	4,98%	-	17,27%	-	999 602	55,38%	15 746	(23 255)
	2,5 à <5	1 279 046	19 250	100,00%	1 298 296	3,57%	-	16,95%	-	607 890	46,82%	7 859	(12 794)
	5 à <10	501 900	4 967	100,00%	506 867	8,59%	-	18,07%	-	391 713	77,28%	7 888	(10 462)
	10,00 à <100,00	184 342	1 315	100,00%	185 657	25,73%	-	20,23%	-	205 354	1.1061	9 654	(7 335)
	10 à <20	125 699	1 016	100,00%	126 714	17,48%	-	20,42%	-	142 281	112,29%	4 524	(4 560)
	20 à <30	18	-	0,00%	18	21,79%	-	26,67%	-	21	117,03%	1	-
	30,00 à <100,00	58 626	299	100,00%	58 925	43,46%	-	19,81%	-	63 053	1.07005	5 128	(2 775)
	100,00 (défaut)	201 886	116	20,01%	201 910	100,00%	-	29,65%	-	31 188	15,45%	59 867	(19 038)
Sous-total (catégorie d'expositions)		35 214 825	923 559	99,99%	36 138 290	1,16%	-	14,38%	-	3 222 637	8,92%	97 312	(63 210)
Total (toutes catégories d'expositions)		47 126 761	2 271 979	144,46%	50 343 764		-		0,18	8 262 150	16,41%	508 496	(469 985)

3.2.5 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (EU CR7)

30/06/2026

		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré effectif
		a	b
(en milliers d'euros)			
1	Administrations centrales et banques centrales – approche NI simple	221 482	221 482
EU 1a	Administrations régionales et locales – approche NI simple	-	-
EU 1b	Entités du secteur public – approche NI simple	293 765	293 765
2	Administrations centrales et banques centrales – approche NI avancée	-	-
EU 2a	Administrations régionales et locales – approche NI avancée	-	-
EU 2b	Entités du secteur public – approche NI avancée	-	-
3	Établissements – approche NI simple	184 211	184 211
5	Entreprises – approche NI simple	7 001 570	7 001 570
EU 5a	Entreprises – Générales	6 726 315	6 726 315
EU 5b	Entreprises - Financement spécialisé	275 255	275 255
EU 5c	Entreprises – Créances achetées	-	-
6	Entreprises – approche NI avancée	3 210 046	3 210 046
EU 6a	Entreprises – Générales	3 210 046	3 210 046
EU 6b	Entreprises - Financement spécialisé	-	-
EU 6c	Entreprises – Créances achetées	-	-
8a	Clientèle de détail – approche NI avancée	5 052 104	5 052 104
9	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles (QRRE)	120 040	120 040
10	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	3 222 637	3 222 637
EU 10a	Clientèle de détail – Créances achetées	-	-
EU 10b	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-
17	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	7 701 028	7 701 028
18	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	8 262 150	8 262 150
19	Total des expositions	15 963 178	15 963 178

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-A) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

30/06/2026		Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
			Protection de crédit financée										Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
			Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
(en milliers d'euros)																
1	Administrations centrales et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2	Administrations régionales et locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3	Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	Entreprises	4 990 869	0,40%	8,47%	8,07%	0,40%	-	-	-	-	-	0,93%	-	-	3 210 046	
5.1	Entreprises – Générales	4 990 869	0,40%	8,47%	8,07%	0,40%	-	-	-	-	-	0,93%	-	-	3 210 046	
5.2	Entreprises - Financement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5.3	Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Clientèle de détail	45 352 895	0,54%	12,06%	12,05%	0,01%	0,00%	-	-	-	-	67,84%	-	-	5 052 104	
6.1	Clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	920 577	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	120 040	
6.2	Clientèle de détail – Garanties par des biens immobiliers résidentiels	36 138 290	0,01%	13,36%	13,36%	-	-	-	-	-	-	84,53%	-	-	3 222 637	
6.3	Clientèle de détail – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6.4	Clientèle de détail – Autres expositions sur la clientèle de détail	8 294 027	2,92%	7,72%	7,67%	0,04%	0,01%	-	-	-	-	2,65%	-	-	1 709 428	
7	Total	50 343 764	0,53%	11,70%	11,65%	0,05%	0,00%	-	-	-	-	61,21%	-	-	8 262 150	

APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTATION INTERNE (IRB-F) – INFORMATIONS SUR LE DEGRÉ D'UTILISATION DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) (EU CR7-A)

30/06/2026

Total des expositions		Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
		Protection de crédit financée									Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
(en millions d'euros)														
1	Administrations centrales et banques centrales	6 269 736	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	221 482
2	Administrations régionales et locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Entités du secteur public	1 761 049	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	293 765
4	Établissements	8 092 880	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	184 211
5	Entreprises	14 563 308	-	4,33%	1,54%	2,60%	0,19%	-	-	-	-	-	-	7 001 570
5,1	Entreprises – Générales	13 984 957	-	3,77%	1,60%	2,02%	0,15%	-	-	-	-	-	-	6 726 315
5,2	Entreprises - Financement spécialisé	578 351	-	17,90%	-	16,67%	1,23%	-	-	-	-	-	-	275 255
5,3	Entreprises – Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Total	30 686 973	-	2,05%	0,73%	1,23%	0,09%	-	-	-	-	-	-	7 701 028

3.2.6 Évolution des RWA

ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE NOTATION INTERNE (EU CR8)

30/06/2026		Montant d'exposition pondéré
(en milliers d'euros)		
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	15 898 371
2	Taille de l'actif (+/-)	416 368
3	Qualité de l'actif (+/-)	(472 335)
4	Mises à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	125
8	Autres (+/-)	120 649
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de publication	15 963 178

3.3 Risque de contrepartie

3.3.1 Exposition au risque de contrepartie par approche

ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR APPROCHE (EU CCR1)

30/06/2026

		Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
(en milliers d'euros)									
EU-1	UE - Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	-	-		1,0	-	-	-	-
EU-2	UE - SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	-	-		1,0	-	-	-	-
1	SA-CCR (pour les dérivés)	222 192	266 476		1,0	1 867 812	684 136	679 171	167 678
2	IMM (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-	-	-
2a	Dont ensembles de compensation d'opérations de financement sur titres			-		-	-	-	-
2b	Dont ensembles de compensation de dérivés et opérations à règlement différé			-		-	-	-	-
2c	Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits			-		-	-	-	-
3	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					-	-	-	-
4	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les OFT)					1 280 455	777 376	388 688	-
5	VaR pour les OFT					-	-	-	-
6	Total					3 148 267	1 461 511	1 067 859	167 678

3.3.2 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE EN MÉTHODE STANDARD PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATIONS DES RISQUES (EU CCR3)

30/06/2026	Pondération de risque											
Catégories d'expositions	0%	2%	4%	10%	20%	50%	70%	75%	100%	150%	Autres	Valeur d'exposition totale
(en milliers d'euros)												
Administrations centrales ou banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements	2 888	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 888
Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	6 844	-	-	6 844
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur d'exposition totale	2 888	-	-	-	-	-	-	-	6 844	-	-	9 731

3.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC - ETABLISSEMENTS

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Etablissements	0,00 à <0,15	851 115	0,05%	-	45,00%	1,59	66 871	7,86%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	4 687	0,89%	-	45,00%	2,50	4 199	89,59%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	855 802	0,06%	-	45,00%	1,59	71 070	8,31%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) ENTREPRISES AUTRES ET ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	118 517	0,05%	-	41,17%	2,50	23 667	19,78%
2		0,15 à <0,25	2 077	0,18%	-	40,00%	2,50	789	35,43%
3		0,25 à <0,50	20 482	0,30%	-	40,05%	2,50	9 876	47,04%
4		0,50 à <0,75	3 145	0,68%	-	40,19%	2,50	2 230	70,93%
5		0,75 à <2,50	22 096	1,11%	-	40,04%	2,50	18 865	81,48%
6		2,50 à <10,00	19 615	4,73%	-	40,01%	2,50	25 688	126,81%
7		10,00 à <100,00	256	22,00%	-	40,00%	2,50	562	219,98%
8		100,00 (défaut)	50	100,00%	-	40,00%	2,50	-	0,00%
x		Sous total	186 238	0,80%	-	40,73%	2,50	81 678	44,37%
1	Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE FONDATION (EU CCR4) ENTREPRISES – CRÉANCES ACHETÉES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises – Créances achetées	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
y	TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		1 058 127	0,20%	-	44,18%	1,77	160 835	15,20%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES - ADMINISTRATIONS RÉGIONALES ET LOCALES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Administration centrales et banque centrales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Administrations régionales et locales	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTITÉS DU SECTEUR PUBLIC ET ENTREPRISES - AUTRES

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entités du secteur public	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Entreprises - Autres	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - ENTREPRISES - CRÉANCES ACHETÉES ET ENTREPRISES - FINANCEMENT SPÉCIALISÉ

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Entreprises - Créances achetées	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Entreprises - Financement spécialisé	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - CRÉDITS AUX PARTICULIERS GARANTIS PAR UNE SURETÉ IMMOBILIÈRE ET CRÉDITS RENOUVELABLES AUX PARTICULIERS

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Crédits aux Particuliers garantis par une sureté immobilière	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Crédits renouvelables aux particuliers	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) - AUTRES CRÉDITS AUX PARTICULIERS ET CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS GARANTIS PAR UNE SÛRETÉ IMMOBILIÈRE

Catégories d'expositions (en milliers d'euros)		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
1	Autres crédits aux particuliers	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
1	Crédits aux Petites et moyennes entités garantis par une sureté immobilière	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD), PORTEFEUILLES PRUDENTIELS SUIVANTS POUR L'APPROCHE NOTATION INTERNE AVANCÉE (EU CCR4) – CLIENTÈLE DE DÉTAIL

30/06/2026									
Catégories d'expositions		Echelle de PD	Valeur exposée au risque	PD moyenne pondérée (%)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (%)	Échéance moyenne pondérée (années)	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Densité des montants d'exposition pondérés
(en milliers d'euros)									
1	Clientèle de détail	0,00 à <0,15	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
2		0,15 à <0,25	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
3		0,25 à <0,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
4		0,50 à <0,75	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
5		0,75 à <2,50	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
6		2,50 à <10,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
7		10,00 à <100,00	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
8		100,00 (défaut)	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
x		Sous total	-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%
y	TOTAL (TOUTES LES CATÉGORIES D'EXPOSITIONS PERTINENTES POUR LE CCR)		-	0,00%	-	0,00%	-	-	0,00%

3.3.4 Sûretés

COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCR5.B)

30/06/2026		Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
<i>(en milliers d'euros)</i>									
1	Espèces — monnaie nationale	-	519 815	-	-	-	11 027	-	-
2	Espèces — autres monnaies	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Dette souveraine nationale	-	-	-	-	-	-	-	709 428
4	Autre dette souveraine	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dette des administrations publiques	-	-	-	-	-	891 767	-	126 019
6	Obligations d'entreprise	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Autres sûretés	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Total	-	519 815	-	-	-	902 794	-	835 447

3.3.5 Evolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

ETATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA) POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE (RCC) SELON LA MÉTHODE DES MODÈLES INTERNES (MMI) (CCR7)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication du tableau CCR7 « Etats des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) ».

3.3.6 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES (CCP) (EU CCR8)

		30/06/2026	
		Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
1	Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)		-
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	-	-
3	i) Dérivés de gré à gré	-	-
4	ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
5	iii) Opérations de financement sur titres	-	-
6	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
7	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
8	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
9	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
10	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-
11	Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)		-
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions au fonds de défaillance); dont	-	-
13	i) Dérivés de gré à gré	-	-
14	ii) Dérivés négociés en bourse	-	-
15	iii) Opérations de financement sur titres	-	-
16	iv) Ensembles de compensation pour lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	-	-
17	Marge initiale faisant l'objet d'une ségrégation	-	
18	Marge initiale ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	-	-
19	Contributions préfinancées au fonds de défaillance	-	-
20	Contributions non financées au fonds de défaillance	-	-

3.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

APERÇU DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CR3)

30/06/2026

		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie	Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
(en milliers d'euros)						
1	Prêts et avances	22 595 512	46 272 856	13 168 459	33 104 397	-
2	Titres de créance	6 094 127	241 102	-	241 102	
3	Total	28 689 639	46 513 958	13 168 459	33 345 499	-
4	<i>Dont expositions non performantes</i>	115 347	326 668	112 673	213 995	-
EU-5	<i>Dont en défaut</i>	-	-			

EXPOSITIONS SUR DERIVES DE CREDIT (CCR6)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication du tableau CCR6 « Expositions sur dérivés de crédit ».

3.5 Expositions de titrisation

3.5.1 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices d'emplois pondérés

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE (SEC1)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME EMETTEUR OU MANDATAIRE (SEC3)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES ASSOCIEES – BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR (SEC4)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT - EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENT DU RISQUE DE CRÉDIT (SEC5)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (SEC2)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par les publications des tableaux des expositions de Titrisation dont les montants à publier ne sont pas significatifs.

3.6 Risques de marché

Les Caisses régionales ne remontent pas de montants significatifs en matière d'emplois pondérés sur le risque de marché. Elles ne sont pas concernées par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché

3.6.1 Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

EMPLOIS PONDÉRÉS DES EXPOSITIONS EN MÉTHODE STANDARD (EU MR1)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication des tableaux et commentaires liés au risque de marché dont les montants ne sont pas significatifs.

3.6.2 Expositions en méthode modèle interne

RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DU MODÈLE INTERNE (EU MR2-A)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication du tableau « Risque de marché dans le cadre de l'approche du modèle interne » pour le risque de marché.

ETAT DES FLUX D'APR RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE DE MODÈLE INTERNE (EU MR2-B)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication Du tableau MR2-B « Etat des flux d'APR relatifs aux expositions au risque de marche dans le cadre de l'approche de modèle interne ».

VALEUR DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION SELON L'APPROCHE DES MODÈLES INTERNES (AMI) (MR3)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication du tableau MR3 « Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) ».

3.6.2.1 Backtesting du modèle de VAR (MR4)

Le Crédit Agricole d'Ile de France n'est pas concerné par la publication du tableau MR4 « Backtesting du modèle de VAR ».

4. RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE COURT TERME _ LIQUIDITY COVERAGE RATIO - LCR (EU LIQ1)

LCR moyen* sur 12 mois glissants calculé au 30/06/2026, 31/03/2026, 31/12/2025 et 30/09/2025 (*moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois)

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
(en milliers d'euros)									
EU 1a	TRIMESTRE SE TERMINANT LE	30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2026	31/03/2026	31/12/2025	30/09/2025
EU 1b	Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					5 608 766	5 813 450	5 895 661	5 932 739
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	19 003 892	18 781 600	18 541 570	18 323 855	946 280	935 723	924 283	916 171
3	Dépôts stables	10 071 800	9 987 738	9 915 540	9 867 464	503 590	499 387	495 777	493 373
4	Dépôts moins stables	8 932 092	8 793 861	8 626 030	8 456 391	442 690	436 336	428 506	422 798
5	Financements de gros non garantis	8 181 496	8 208 270	8 269 635	8 357 637	3 893 280	4 027 817	4 097 613	4 144 196
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	2 206 325	1 968 462	1 668 197	1 594 197	533 003	473 652	398 674	379 747
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	5 933 504	6 239 808	6 601 438	6 763 440	3 318 611	3 554 166	3 698 939	3 764 449
8	Créances non garanties	41 667	-	-	-	41 667	-	-	-
9	Financements de gros garantis					2 367	-	-	-

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
(en milliers d'euros)									
10	Exigences complémentaires	6 934 438	6 838 952	6 841 557	6 740 024	1 425 434	1 416 929	1 428 480	1 417 012
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	758 646	764 209	781 784	789 652	758 646	764 209	781 784	789 652
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de liquidité	6 175 792	6 074 742	6 059 772	5 950 372	666 788	652 720	646 695	627 360
14	Autres obligations de financement contractuelles	49 440	45 774	43 641	1 738	49 440	45 774	43 641	1 738
15	Autres obligations de financement éventuel	2 504 643	2 131 934	1 645 838	1 112 305	378 930	310 666	233 608	177 823
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					6 695 731	6 736 909	6 727 625	6 656 940
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	43 929	37 504	25 075	34 526	3 075	2 625	1 755	2 417
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	2 000 501	1 773 970	1 722 569	1 673 729	798 441	775 459	757 294	750 003
19	Autres entrées de trésorerie	780 650	655 237	575 467	490 864	780 650	655 237	575 467	490 864
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	2 825 081	2 466 711	2 323 111	2 199 119	1 582 166	1 433 321	1 334 516	1 243 284
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	2 825 081	2 466 711	2 323 111	2 199 119	1 582 166	1 433 321	1 334 516	1 243 284

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
(en milliers d'euros)									
VALEUR AJUSTÉE TOTALE									
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					5 608 766	5 813 450	5 895 661	5 932 739
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					5 113 565	5 303 588	5 393 108	5 413 655
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					109,70%	109,69%	109,43%	110,00%

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ MOYEN/LONG-TERME (NET STABLE FUNDING RATIO) - RATIO NSFR (EU LIQ2) [FB 3]

NSFR mesuré au 30/06/2026, 31/03/2026, 31/12/2025 et 30/09/2025.

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2026

Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	8 958 714	-	-	66 935	9 025 649
2	Fonds propres	8 958 714	-	-	66 935	9 025 649
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	-
4	Dépôts de la clientèle de détail		22 054 034	-	-	20 471 038
5	Dépôts stables		12 448 147	-	-	11 825 740
6	Dépôts moins stables		9 605 887	-	-	8 645 298
7	Financement de gros :		20 234 612	2 743 598	24 356 720	32 491 394
8	Dépôts opérationnels		3 093 654	-	-	1 546 827
9	Autres financements de gros		17 140 958	2 743 598	24 356 720	30 944 567
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements :	-	3 401 113	22 954	94 684	106 161
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		3 401 113	22 954	94 684	106 161
14	Financement stable disponible total					62 094 242
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					275 037
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 580	9 233	13 830 912	11 765 466
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		870 112	-	-	435 056
17	Prêts et titres performants :		5 663 293	3 937 002	43 821 031	38 509 346
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		1 846 851	1 086 630	7 258 639	7 986 639
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	2 104 018	1 424 635	13 230 464	13 086 921
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	260 118	7 191	136 155	222 155
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	1 352 424	1 425 737	22 865 218	16 859 082

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/06/2026

Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
23	<i>Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit</i>		1 215 224	1 353 176	21 192 350	15 332 264
24	<i>Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan</i>		360 000	-	466 710	576 703
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs :		3 162 692	74 242	5 772 481	7 129 497
27	<i>Matières premières échangées physiquement</i>				-	-
28	<i>Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP</i>		-	-	-	-
29	<i>Actifs dérivés affectant le NSFR</i>		144 213			144 213
30	<i>Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie</i>		76 074			3 804
31	<i>Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus</i>		2 942 405	74 242	5 772 481	6 981 480
32	Éléments de hors bilan		127 559	-	8 906 340	563 354
33	Financement stable requis total					58 677 755
34	Ratio de financement stable net (%)					105,82%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2026

Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2026		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	8 794 199	-	-	76 131	8 870 330
2	Fonds propres	8 794 199	-	-	76 131	8 870 330
3	Autres instruments de fonds propres	-	-	-	-	
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	21 696 365	-	-	20 141 213
5	Dépôts stables	-	12 289 697	-	-	11 675 212
6	Dépôts moins stables	-	9 406 668	-	-	8 466 001
7	Financement de gros :	-	19 793 296	2 176 194	24 570 572	32 123 112
8	Dépôts opérationnels	-	2 673 268	-	-	1 336 634
9	Autres financements de gros	-	17 120 028	2 176 194	24 570 572	30 786 478
10	Engagements interdépendants	-	-	-	-	-
11	Autres engagements :	-	3 737 426	21 545	92 909	103 682
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-	-	-	-	-
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.	-	3 737 426	21 545	92 909	103 682
14	Financement stable disponible total	-	-	-	-	61 238 337
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	358 921
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	1 483	10 009	14 117 885	12 009 970
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	929 631	-	-	464 816
17	Prêts et titres performants :	-	4 913 403	4 099 758	43 312 590	38 073 164
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.	-	-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	1 818 630	835 910	8 025 574	8 625 392
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	1 491 242	1 839 857	12 976 466	12 777 983
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	6 477	239 002	117 007	198 794
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	1 373 531	1 423 991	21 857 814	16 169 963
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	1 231 145	1 291 912	20 245 353	14 662 139
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	230 000	-	452 736	499 826

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/03/2026

Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
25	Actifs interdépendants	-	-	-	-	-
26	Autres actifs :	-	2 901 950	74 542	5 474 928	6 757 789
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-	-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-	94 267	-	-	94 267
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-	113 039	-	-	5 652
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	2 694 644	74 542	5 474 928	6 657 871
32	Éléments de hors bilan	-	92 013	-	8 595 751	533 066
33	Financement stable requis total	-	-	-	-	58 197 726
34	Ratio de financement stable net (%)	-	-	-	-	105,22%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2025

Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2025		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	8 772 611	-	-	92 123	8 864 734
2	Fonds propres	8 772 611	-	-	92 123	8 864 734
3	Autres instruments de fonds propres		-	-	-	
4	Dépôts de la clientèle de détail		21 199 200	-	-	19 669 036
5	Dépôts stables		11 795 114	-	-	11 205 358
6	Dépôts moins stables		9 404 086	-	-	8 463 677
7	Financement de gros :		19 566 591	2 513 955	24 428 418	32 328 046
8	Dépôts opérationnels		2 415 632	-	-	1 207 816
9	Autres financements de gros		17 150 959	2 513 955	24 428 418	31 120 230
10	Engagements interdépendants		-	-	-	-
11	Autres engagements :	-	3 105 986	21 545	88 482	99 254
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		3 105 986	21 545	88 482	99 254
14	Financement stable disponible total					60 961 070
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					446 234
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		1 584	9 530	13 625 424	11 591 057
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		552 922	-	-	276 461
17	Prêts et titres performants :		5 162 681	4 404 338	42 672 307	37 606 955
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		2 133 588	1 253 117	7 557 167	8 384 582
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	1 725 673	1 721 754	12 851 264	12 732 896
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	21 396	239 345	119 901	208 306
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	1 303 420	1 429 467	21 780 958	16 078 997
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		1 181 155	1 311 358	20 211 809	14 625 033
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		-	-	482 918	410 480

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 31/12/2025

Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
25	Actifs interdépendants		-	-	-	-
26	Autres actifs :		2 192 602	44 967	5 447 307	6 662 955
27	Matières premières échangées physiquement				-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		159 749			159 749
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		70 758			3 538
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		1 962 095	44 967	5 447 307	6 499 668
32	Éléments de hors bilan		96 952	-	8 949 105	543 392
33	Financement stable requis total					57 127 054
34	Ratio de financement stable net (%)					106,71%

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2025

Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France

(en milliers d'euros)

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2025		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
(en milliers d'euros)						
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	8 275 883	-	-	89 831	8 365 714
2	Fonds propres	8 275 883	-	-	89 831	8 365 714
3	Autres instruments de fonds propres	-	-	-	-	
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	21 349 414	-	-	19 816 508
5	Dépôts stables	-	12 040 711	-	-	11 438 675
6	Dépôts moins stables	-	9 308 703	-	-	8 377 833
7	Financement de gros :	-	17 949 940	2 678 692	24 039 798	31 236 562
8	Dépôts opérationnels	-	1 695 117	-	-	847 559
9	Autres financements de gros	-	16 254 823	2 678 692	24 039 798	30 389 003
10	Engagements interdépendants	-	-	-	-	-
11	Autres engagements :	-	3 245 170	-	85 566	85 566
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	-	-	-	-	-
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.	-	3 245 170	-	85 566	85 566
14	Financement stable disponible total	-	-	-	-	59 504 350
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	501 722
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	1 417	7 716	13 637 610	11 599 732
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	138 678	-	-	69 339
17	Prêts et titres performants :	-	5 487 648	3 508 809	41 994 125	36 665 651
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.	-	-	-	-	-
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	2 374 727	698 470	7 600 415	8 164 620
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont :	-	1 826 120	1 380 174	12 397 207	12 233 762
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	16 321	6 205	106 880	80 735
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	1 286 801	1 430 165	21 588 166	15 920 182
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	1 177 325	1 344 957	20 035 097	14 502 732
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	-	-	408 337	347 086

Ratio de Financement Stable Net (NSFR) au 30/09/2025

Niveau de consolidation : Crédit Agricole d'Ile de France

(en milliers d'euros)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
25	Actifs interdépendants	-	-	-	-	-
26	Autres actifs :	-	2 494 321	49 192	5 089 067	6 452 505
27	Matières premières échangées physiquement	-	-	-	-	-
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-	-	-	-	-
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-	165 692	-	-	165 692
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-	71 608	-	-	3 580
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	2 257 021	49 192	5 089 067	6 283 233
32	Éléments de hors bilan	-	42 886	-	7 489 284	462 436
33	Financement stable requis total	-	-	-	-	55 751 384
34	Ratio de financement stable net (%)	-	-	-	-	106,73%

5. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil modifié par le règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019 (dit "CRR2"), notamment son article 448, et modifié par règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit "CRR3"), le Crédit Agricole d'Ile de France est assujéti à la publication d'informations relatives au risque de taux d'intérêt.

5.1 Informations quantitatives sur le risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de la valeur économique et du produit net d'intérêts à différents scénarios de chocs de taux d'intérêt définis par la réglementation.

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT POUR LES POSITIONS NON DÉTENUES DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (IRRBB1)

Scénarii de choc réglementaires	Variation de la valeur économique	Variation du produit net d'intérêts
En milliers d'euros	30/06/2026	30/06/2026
Choc parallèle vers le haut	(803 276)	-
Choc parallèle vers le bas	233 694	-
Pentification de la courbe	(350 139)	-
Aplatissement de la courbe	86 239	-
Hausse des taux courts	(44 186)	-
Baisse des taux courts	7	-

Les montants de sensibilité de la MNI figurant dans le pilier 3 correspondent aux calculs des indicateurs réglementaires (SOT), qui, pour mémoire, supposent un bilan constant et une transmission intégrale des chocs des scénarios aux taux de la clientèle. Ils ont donc des amplitudes supérieures aux indicateurs internes publiés dans les Facteurs de risque.

Hypothèses de calcul

Les hypothèses de calcul et scénarios de chocs de taux sont définis par l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) dans les « Orientations précisant les critères de détection, d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques découlant d'éventuelles variations des taux d'intérêt et de l'évaluation et du suivi du risque d'écart de crédit des activités hors portefeuille de négociation des établissements » parues le 20 octobre 2022 (ABE/GL/202214).

■ Valeur économique

Les orientations de l'ABE précisent les modalités de calcul de la variation de valeur économique. Celle-ci est déterminée à partir d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à 5 ans.

Il est considéré un scénario de choc de taux instantané. Les chocs de taux utilisés sont ceux des principales zones économiques où Crédit Agricole d'Ile de France est exposé, à savoir la zone euro.

En bps	EUR	CHF
Choc parallèle	200	100
Taux courts	250	150
Taux longs	100	100

Les scénarios de pentification et d'aplatissement de la courbe des taux sont des scénarios non uniformes où des chocs de taux variables selon la maturité sont à la fois appliqués sur les taux courts et les taux longs.

Un seuil minimum (ou floor), variable selon les maturités (de -150 points de base au jour le jour à 0 point de base à 50 ans avec une interpolation linéaire pour les durées intermédiaires est appliqué aux taux d'intérêt après prise en compte des scénarii de choc à la baisse.

■ **Produit net d'intérêts**

La variation du produit net d'intérêts est calculée à un horizon de 12 mois en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme. Il est considéré ici un scénario de choc de taux instantané de 200 points de base quelle que soit la devise.

Il est constaté une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de Crédit Agricole d'Ile de France baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

A l'inverse, la marge nette d'intérêt augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

De plus, l'impact d'une hausse de taux est supposé se transmettre à 100% et immédiatement aux actifs clientèles ; les dépôts à vue se maintiennent à leur niveau actuel élevé, sans être rémunérés (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA). Dans les faits, la hausse de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

6. INFORMATIONS SUR LES RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE (RISQUES ESG)

6.1 Informations qualitatives sur le risque environnemental

6.1.1 Stratégie et processus économiques

Point A. Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement

Pour s'adapter et contenir les effets du changement climatique, l'ensemble de notre modèle de croissance et de progrès doit être questionné en profondeur. Dans ce contexte de mutations, la stratégie du Groupe Crédit Agricole se met au service d'une transition climatique juste. En effet, la réalisation des objectifs climatiques ne saurait se séparer d'un engagement sans cesse renouvelé en faveur de la cohésion sociale, en veillant aux acteurs économiques les plus vulnérables, personnes à faibles revenus, petites entreprises qui se trouveraient fragilisées par des donneurs d'ordre trop exigeants.

Sur le plan climatique, le consensus international sur la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre pousse la société à accélérer l'avènement des énergies bas carbone. Il s'agit, dès à présent, de remplacer les modes de production à base d'énergies fossiles par de l'énergie renouvelable et par des actions importantes en matière de sobriété.

Contribution à la stratégie Climat du Groupe Crédit Agricole

De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – *Non-Financial Reporting Directive*) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes :

- adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
- création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

Depuis 2021, le Groupe Crédit Agricole a réalisé un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales) destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque. Dans ce cadre, des analyses sont menées pour tenir compte des niveaux d'expertise, de ressources et d'expérience hétérogènes des entités qui le composent au regard de cette ambition climatique, dans une approche veillant à s'assurer de la cohérence méthodologique au niveau Groupe en même temps que de l'opérationnalité de ces trajectoires dans chacun de ses grands métiers (financement, investissement, assurance).

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole s'est doté de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario Net Zéro.

Depuis 2022, le Groupe Crédit Agricole a présenté ses ambitions et plans d'actions sur 10 secteurs représentant 60 % de ses encours : Pétrole et gaz, Automobile, Électricité, Immobilier commercial, Immobilier résidentiel, Transport maritime, Aviation, Acier, Ciment et Agriculture.

Pour satisfaire l'exigence de suivi des trajectoires de décarbonation sectorielles dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie globale du Groupe, le pilotage des engagements Net Zéro liés au financement des huit secteurs sur lesquels des trajectoires de décarbonation ont été définies est intégré au processus budgétaire de l'activité bancaire. Le carbone est en effet géré comme une ressource rare et en réduction. La dimension carbone des financements est suivie selon les trajectoires de décarbonation sectorielles, soit en valeur absolue soit en intensité, avec des objectifs annuels validés en cohérence avec les cibles de réduction des émissions de GES à 2030 annoncés par le Groupe Crédit Agricole. Une équipe dédiée au pilotage carbone a été créée au sein de la Direction financière du Groupe. L'impact climat est ainsi intégré aux décisions stratégiques.

Contribution au plan de transition du Groupe Crédit Agricole

Le Plan de transition climatique est un plan ambitieux que déploie le Groupe Crédit Agricole dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique changement climatique et de sa stratégie générale. Son principe : réallouer progressivement les portefeuilles de financement et d'investissement du Groupe, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 et les scénarios de référence dont celui de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Ce plan couvre ainsi les scopes de l'empreinte carbone du Groupe tels que définis par le GHG Protocol suivants : les émissions de GES, scopes 1 et 2 liées à son fonctionnement propre, à sa consommation d'énergie, scope 3.6 liées aux déplacements professionnels, et scope 3.15 liées à ses activités de financement, d'investissement de l'activité d'assurance (fonds euros et fonds propres) et d'investissement pour compte de tiers (gamme Net Zéro). La réduction de l'empreinte carbone de la chaîne de valeur aval se concrétise par des trajectoires de décarbonation sectorielles et des plans d'action décrits dans ce rapport.

Le plan de transition climatique du Groupe Crédit Agricole repose sur trois axes complémentaires :

1. accompagner tous les clients dans leurs transitions et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles ;
2. déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, infrastructures bas-carbone, technologies propres et projets d'efficacité énergétique ;
3. accélérer le désengagement des énergies fossiles ;

La Caisse Régionale s'inscrit dans le plan de transition climatique du Groupe Crédit Agricole, pour les sujets liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

I. Accompagner tous les clients dans leurs transitions et entrer dans une nouvelle ère grâce à des initiatives nouvelles

En tant que banque coopérative et mutualiste, le Crédit Agricole d'Ile-de-France aide ses clients à organiser et à financer leur propre transition énergétique en s'adressant à tous ses segments de clientèle, depuis les particuliers et les ménages jusqu'aux grandes entreprises ainsi qu'aux professionnels indépendants, aux PME ou aux investisseurs institutionnels. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est impliqué dans tous les aspects de leur transition énergétique, que ce soit à travers le développement de leur propre accès aux sources d'énergie bas-carbone, de la possibilité d'utiliser des sources de mobilité à faibles émissions de carbone ou encore la proposition d'une aide à la rénovation des bâtiments à usage commercial ou résidentiel :

- a) des solutions en faveur de l'innovation et de l'accès à l'énergie verte ;

- b) des solutions en faveur de la mobilité bas-carbone ;
- c) des solutions en faveur du logement et des bâtiments ;
- d) des engagements Net Zero sur les activités de financement.

Le Groupe Crédit Agricole structure sa stratégie d'adaptation à travers une démarche progressive, alignée sur les cadres nationaux (PNACC 3), européens (Stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique) et internationaux (PNUE, Accord de Paris), pour accompagner ses clients dans leurs besoins d'adaptation spécifiques aux territoires. La politique changement climatique du Groupe Crédit Agricole, déclinée par les entités dont la Caisse régionale d'Ile-de-France, couvre également l'adaptation au changement climatique.

II. Déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, infrastructures bas-carbone, technologies propres et projets d'efficacité énergétique

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. Aussi, le Crédit Agricole d'Ile-de-France fait le choix de mettre son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus fragiles, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole d'Ile-de-France perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales :

- a) soutenir les clients à travers des solutions de financements ;
- b) soutenir la transition à travers les investissements ;
- c) offrir aux clients des solutions d'épargne en faveur de la transition.

La création de la filiale du Groupe Crédit Agricole Transitions & Energies en 2021 permet l'accompagnement des transitions énergétiques et le développement des énergies renouvelables pour les particuliers, entreprises et collectivités.

III. Accélérer le désengagement des énergies fossiles

À titre d'exemple, depuis plusieurs années, le Groupe Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde). En 2022, le Groupe Crédit Agricole a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements, notamment dans le secteur de l'énergie (pétrole et gaz, production d'électricité). Depuis 2023, ces engagements ont été amplifiés en rehaussant le niveau d'ambition initialement fixé.

La Caisse régionale d'Ile-de-France décline les engagements pris par le Groupe et applique les politiques sectorielles prévues à cet effet.

IV. Agir pour réduire l'empreinte environnementale liée à notre propre fonctionnement

Conscient de l'impact de son fonctionnement propre sur l'environnement, le Crédit Agricole d'Ile-de-France confirme ses efforts de diminution des consommations d'énergie en maintenant des actions pour ancrer ces nouveaux comportements dans le temps. Les actions coordonnées au niveau du Groupe sont organisées en 3 grandes catégories :

- l'exploitation des bâtiments à travers des actions de sobriété (contrôles des températures en hiver et en été), d'efficacité énergétique et de rénovation.
- le numérique responsable à travers l'exploitation des data centers (amélioration continue de l'optimisation énergétique du data center ; free-cooling indirect) et la diminution de l'empreinte carbone

du système d'information (SI) Crédit Agricole (SI de comptabilité environnementale (GreenPact) pour piloter la transformation bas carbone de l'IT du Groupe en couplant les approches de sobriété et d'efficacité ; promotion de bonnes pratiques d'écoconception ; procédure de gestion de fin de vie des équipements informatiques). Ces actions permettent de réduire les émissions liées à l'énergie consommées par les installations informatiques ;

- les déplacements liés aux voyages d'affaires (recours accrus aux réunions à distance ; politique voyage limitant les trajets en avion) et à la flotte automobile (électrification de la flotte de véhicules de fonction et de service ; bornes de recharge pour les collaborateurs ; formation à l'écoconduite). Ces actions permettent de réduire les émissions liées à l'utilisation des véhicules détenus par l'organisation et celles dues aux déplacements des collaborateurs dans le cadre de leur activité professionnelle.
- les actions réalisées en matière de décarbonation des achats.

Au-delà des actions coordonnées par le Groupe, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a construit un plan d'actions pour réduire son empreinte carbone de fonctionnement, dont les principales réalisations en 2025 sont :

- énergie :
 - maintien de l'objectif de 100 % d'électricité renouvelable en 2026 et ce pour la quatrième année consécutive, sur l'ensemble de ses sites ;
 - diminution des consommations d'énergie, en maintenant son plan de sobriété pour ancrer ces nouveaux comportements dans le temps. Depuis l'automne 2022, la Caisse Régionale a mis en œuvre des mesures de sobriété énergétique qui se sont traduites par une baisse des consommations d'énergie de 21% en 2024 par rapport à 2022 ;
 - travaux de rénovation énergétique – en 2026, la Caisse Régionale a poursuivi son plan pluriannuel en six ans de rénovation énergétique de son réseau d'agences. Les travaux ont permis d'améliorer l'enveloppe des bâtiments et la performance des systèmes techniques. Enfin, ces travaux s'accompagnent de la mise en place d'un système de pilotage à distance des installations permettant ainsi un meilleur contrôle des consommations. Ces actions permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie des bâtiments ;
 - installation de panneaux photovoltaïques – en parallèle de ses travaux de rénovation énergétique, la Caisse régionale prévoit d'équiper les agences qui le peuvent en panneaux photovoltaïques pour gagner en indépendance énergétique et assurer une partie de la production d'énergie dont elle a besoin.
- déplacements domicile-travail :
 - possibilité pour les collaborateurs du réseau d'agences de télétravailler un jour par semaine (sous réserve de la validation du manager) ;
 - adoption d'un Plan de Mobilité d'Entreprise (PME) avec notamment un forfait mobilité de 700 € (ou 800 € selon les cas) pour les salariés qui s'engagent à utiliser les mobilités douces ;
 - poursuite du remboursement à 75% du Pass Navigo en 2026 (vs. 50% avant 2023) pour tous les collaborateurs usagers des transports en commun en Ile-de-France ;
- déplacements professionnels : électrification de la flotte de navettes internes et optimisation des trajets (numérisations sur place au sein de certaines agences pour éviter des trajets, mutualisation des navettes avec une autre caisse régionale)
- papier : réduction des consommations de papier internes et à destination des clients
- goodies : atteinte de l'objectif de 100% de goodies achetés en Europe, dont 73% en France, et diminution de -50% d'achats de goodies en 2025 par rapport à 2024 (chiffres arrêtés à novembre 2025)
- mobilier : emploi de 40% du mobilier en interne, don de 32% du mobilier à une ressourcerie, upcycling de 8% de mobilier (colonnes de casiers), (émissions évitées en moyenne dans le cadre du projet Attractive Office).
- déchets :
 - réduction des déchets de papier en interne
 - déploiement du tri sélectif à la source dans les agences
 - recyclage des mégots au Siège avec Ecomégot

Ce plan d'actions s'inscrit au cœur de la stratégie RSE de la Caisse Régionale, dans son pilier relatif à l'entreprise responsable et prévoit l'atteinte des objectifs de décarbonation de son empreinte de fonctionnement suivant :

- Sur le volet des consommations d'énergie :
 - Réduction de - 40% des consommations énergétiques de l'ensemble des agences à horizon 2030
 - Sortie du gaz à horizon 2030
- Sur le volet des achats :
 - 100% des appels d'offres disposent de critères environnementaux dès 2026
- Sur le volet des déplacements domicile-travail
 - 5% des collaborateurs utilisent le vélo ou le covoiturage (via forfait mobilité durable) à horizon 2030
 - 2,5% des collaborateurs utilisent un véhicule électrique (via offre Vertigo) à horizon 2030
- Sur le volet de la restauration :
 - Augmentation de +5% de produits biologiques, durables et de qualité à horizon 2030
 - Diminution de -64% de fruits exotiques achetés à horizon 2030
- Sur le tri des déchets : déploiement du tri sur 100% des agences dès 2026
- Sur le volet du numérique et déplacements, ces objectifs sont en cours de consolidation

V. Contribuer volontairement à la neutralité carbone

Pour les acteurs ayant réalisé leur bilan carbone et défini leur trajectoire et leurs actions de décarbonation, la contribution carbone consiste à soutenir des projets de captation dans l'agriculture et la forêt et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en dehors de leur chaîne de valeur. La contrepartie de cette contribution est l'obtention de Certificats de réduction d'émissions (« crédits carbone »).

En période de transition vers l'objectif Net Zéro et parallèlement à ses actions de diminution de ses émissions, le Crédit Agricole d'Ile-de-France contribue à la neutralité carbone mondiale grâce à une politique de contribution volontaire d'une partie de ses émissions résiduelles, en finançant des projets environnementaux qui favorisent la réduction de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ou leur séquestration.

En mars 2024, le Groupe Crédit Agricole a également lancé la plateforme Carbioz®, conçue pour mettre en relation et finaliser des transactions entre des acteurs économiques souhaitant contribuer à la neutralité carbone collective, et des agriculteurs engagés dans des projets agricoles de décarbonation certifiés « Label bas-carbone » par l'Etat français.

Au 30 juin 2026, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas encore utilisé la Solution Carbioz@ mais envisage d'y recourir dès lors que des projets de décarbonation en Ile-de-France seront disponibles sur la plateforme. Cependant, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a souhaité amorcer en 2024 une démarche de contribution volontaire par l'acquisition de Crédits Carbone certifiés Label Bas-Carbone via le financement d'une exploitation agricole dans l'Essonne proposée par notre partenaire Resoil, qui vise à réduire ou séquestrer des émissions de gaz à effet de serre. En 2025, la Caisse régionale a de nouveau fait l'acquisition de Crédits Carbone certifiés Label Bas-Carbone à hauteur de 1 087 tCO₂e via le financement de trois projets de transitions agricoles dans l'Essonne et les Yvelines, proposées par son partenaire Resoil, qui visent à réduire ou séquestrer des émissions de gaz à effet de serre. La Caisse Régionale n'a pas acquis de nouveaux crédits carbone au premier semestre 2026.

Point B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental

L'identification des principaux risques environnementaux du Groupe Crédit Agricole au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes des parties prenantes est opérée via une méthodologie en plusieurs étapes : formalisation des domaines extra-financiers définis par la Raison d'Être du Groupe (étape 1), une démarche normative pour définir un périmètre exhaustif des risques extra-financiers (étape 2), la sélection des principaux risques extra-financiers pouvant affecter les activités du Groupe (étape 3), ainsi que l'intégration des attentes des parties prenantes (étape 4).

L'identification des principaux risques climatiques a pu être précisée dans le cadre des travaux CSRD. Conformément aux normes de durabilité, l'exercice de double matérialité permet de déterminer les informations à publier dans le rapport de durabilité en identifiant les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels. Le périmètre d'analyse englobe les opérations propres (périmètre consolidé) et la chaîne de valeur (amont / aval) de l'entreprise. L'analyse porte sur deux dimensions : la matérialité d'impact (comment les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France ont un impact sur ses parties prenantes ou l'environnement) et la matérialité financière (comment les sujets de développement durable affectent le Crédit Agricole d'Ile-de-France et ses performances financières). Un IRO est matériel dès lors qu'au moins une des deux dimensions l'est.

La méthodologie d'analyse de matérialité Groupe est sous la responsabilité de la Direction de l'Engagement sociétal. Elle est élaborée en collaboration avec la Direction des Risques Groupe, de la Direction de la Conformité, de la Direction des achats Groupe et de la Direction des Ressources Humaines Groupe qui sont les directions contributrices majeures. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France décline également cette méthodologie à ses bornes.

Les risques sont cotés selon deux dimensions :

- la probabilité
- l'ampleur potentielle des effets financiers

Lorsque la cotation de chacun des critères d'un impact, risque ou opportunité est finalisée, une note de matérialité est calculée pour chaque IRO et comparée au seuil de matérialité du Groupe. Par seuil de matérialité, on entend la cotation à partir de laquelle les impacts, risques et opportunités sont matériels. A noter que les IRO ne font pas l'objet d'un classement par ordre de priorité autre que matériel/ non matériel.

Conformément à la réglementation, les impacts, risques et opportunités matériels doivent être mis à jour chaque année afin de prendre en compte les éventuelles évolutions de contexte, réglementaires ou de périmètre intervenues depuis. Cette actualisation se concentre sur les risques définis comme matériels lors de l'exercice précédent et prend en compte les éventuels éléments de contexte qui nécessitent de revoir la cotation. Les risques relatifs à la durabilité sont gérés selon les mêmes principes que les autres types de risques et ils sont intégrés dans le processus global de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole. Le processus d'évaluation de la double matérialité fera l'objet d'évolutions pour le prochain exercice afin d'intégrer des modalités spécifiques de consultation des parties prenantes affectées.

Ces travaux sont aussi utilisés pour évaluer les risques significatifs directement liés aux activités du Groupe, dans le cadre de la mise à jour du plan de vigilance.

Dans le but d'encadrer l'analyse et la mesure des impacts des facteurs de risques climatiques et environnementaux (C&E), une taxonomie groupe a été élaborée. Ce système de classification se base sur des éléments partagés par tous les acteurs du marché, dont les régulateurs et les superviseurs, mais aussi sur l'expertise interne. Cette liste vise à répondre à la majeure partie des usages et est susceptible d'être mise à jour régulièrement, notamment pour tenir compte de l'amélioration de la connaissance des facteurs de risques climatiques et environnementaux et de l'évolution du dispositif interne de gestion de ces risques. En considérant les travaux scientifiques et les principaux facteurs de risques retenus, le Groupe considère que :

- Les risques physiques liés au dérèglement climatique sont potentiellement encourus à court terme pour les risques aigus, moyen/long terme pour les risques chroniques ;
- Les risques de transition liés au dérèglement climatique sont encourus à court, moyen et long terme.

Les différents travaux menés permettent d'identifier les risques majeurs impactés par le facteur de risque climatique et nécessitant donc une priorisation dans le développement du dispositif de gestion du risque. Cette hiérarchisation a également considéré des travaux externes, notamment des superviseurs et des régulateurs, guidant la priorité dans la conduite d'analyses renforcées.

Les enjeux environnementaux sont intégrés dans les décisions stratégiques dans le cadre du Projet sociétal au cœur du Projet de Groupe, ainsi que par le biais d'une gouvernance dédiée tant au niveau exécutif que du conseil d'administration.

Évaluation des performances

Pour évaluer sa performance environnementale, la Caisse Régionale a défini des indicateurs en précisant l'unité de mesure, la fréquence du suivi et le périmètre considéré. Au 30/06/2026, les indicateurs de performance environnementale retenus au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont les suivants :

- Part d'actifs verts mesurés par le Green Asset Ratio (GAR) ;
- Part des fonds propres investis dans des supports à impact ESG ;
- Financements des transitions environnementales et agri-agroalimentaires (ENR, mobilité électrique, rénovation énergétique des bâtiments, conversion au bio, limitation des intrants...)
- Empreinte carbone de fonctionnement (hors catégorie 3.15 du GHG Protocol) ;
- Émissions de GES liées à l'ensemble des financements (méthodologie PCAF) ;
- Émissions GES liées aux énergies/m² ;
- Émissions GES liées aux déplacements professionnels/ETP ;
- Contribution carbone volontaire 'crédits carbonés annulés et en cours d'annulation)

Point C. Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxinomie de l'UE

Intégrer des critères responsables dans sa politique d'investissement pour compte propre

Avec un portefeuille de titres financiers (hors participations Groupe et titrisations auto-souscrites) de 6,5 Mds€ au 30/06/2026, le Crédit Agricole d'Ile-de-France est un investisseur visible, en faveur d'une croissance responsable, inclusive et respectueuse de l'environnement. La Caisse Régionale prend en compte la dimension extra-financière dans l'ensemble de ses investissements pour compte propre.

Pour les fonds, cela se matérialise par l'analyse systématique des engagements RSE des sociétés de gestion. Concernant les fonds non cotés, la Caisse Régionale investit exclusivement dans des supports promouvant les pratiques « ESG » avec une classification Article 8 ou Article 9 selon la Réglementation SFDR.

En complément, la Caisse Régionale s'est fixée depuis 2020 l'objectif d'allouer une part significative de son portefeuille à des actifs dont l'impact environnemental ou social est au cœur de leur stratégie. Ainsi, l'encours investi pour compte propre dans des supports à impact ESG s'élève à 1,4 Md€ au 30/06/2026, soit 22,1% du portefeuille géré.

Ces investissements sont suivis en comité financier à travers un indicateur calculé comme :

(A) la somme de :

(1) L'encours des obligations vertes, sociales et durables

(2) L'encours des autres titres et fonds répondant aux critères de l'impact :

- a. Intentionnalité : volonté affichée de l'investisseur de générer un bénéfice social ou environnemental mesurable pour contribuer au développement durable
- b. Additionnalité : contribution spécifique de l'investissement à impact
- c. Mesurabilité : l'atteinte des objectifs définis doit faire l'objet d'une mesure auditable. Lorsqu'une rémunération de la performance existe, celle-ci doit intégrer des critères extra-financiers

Rapportée à :

(B) l'encours du portefeuille géré par la Caisse Régionale, SOCADIF et SOCADIF Dette privée (hors participations Groupe)

Accompagnement des clients par l'épargne durable

Les activités du Crédit Agricole d'Ile-de-France en matière de conseil en investissement sont notamment régies par le règlement SFDR, la directive MIFID II ESG et le devoir de vigilance (loi française de 2017 en vigueur puis la transposition en droit français de la Corporate Sustainability Due Diligence Directive ou CSDDD à partir de 2026).

Les clients et prospects de la Caisse Régionale sont de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux et sociaux. Pour mieux appréhender comment leur épargne peut être investie dans des projets durables et les guider dans le choix de leurs investissements, la Caisse Régionale a mis en place une démarche de questionnement, d'accompagnement et de conseil client. L'objectif de celle-ci est d'identifier les préférences des clients en matière d'épargne durable et de leur proposer des solutions d'offres engagées correspondant à leurs projets et besoins. La démarche conseil repose sur 3 piliers réglementaires :

- Le règlement sur la publication d'information en matière de durabilité (SFDR – en anglais)
- La taxonomie verte européenne
- Les principales incidences négatives (PAI)

Dans le cadre de sa mission de conseil, la Caisse Régionale tient compte dans ses recommandations d'investissement de la situation financière, des objectifs, du niveau de connaissance des marchés et des produits financiers ainsi que des préférences de leurs clients en matière d'épargne ESG.

En lien avec la politique ESG des pôles Gestion de l'Épargne et Assurances du Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale d'Ile-de-France propose et distribue les solutions d'investissement de la gamme "Engagée et Responsable" auprès de ses clients.

La gamme "Engagée et Responsable" est construite autour de trois axes :

- intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans les critères de gestion ;
- soutien aux entreprises contribuant aux évolutions sociétales et aux transitions agricole et agro-alimentaire ;
- soutien aux entreprises françaises durables.

Constituée d'une vingtaine de solutions de placements responsables, la gamme Engagée et Responsable permet aux clients des Caisses régionales de diversifier leur patrimoine financier, de manière concrète, en soutenant des entreprises vertueuses et/ou engagées dans leur transformation dans des univers de gestion larges.

Enfin, pour les clients souhaitant déléguer la gestion de leur patrimoine, le Crédit Agricole d'Ile-de-France propose de la gestion sous mandat et/ou de la gestion conseillée prenant en compte les critères ESG.

Depuis le lancement des fonds ISR (investissement socialement responsable), plusieurs actions ont été menées afin de promouvoir ce type d'investissements à la fois auprès des réseaux de distribution et des

clients : animations réseaux lors des temps forts (Semaine du développement durable, Semaine de l'ISR, Semaine de la finance solidaire), communications client sur l'ISR.

Point D. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux

Intégration des enjeux environnementaux dans l'analyse du risque de contreparties de la clientèle Entreprises

Le Groupe a mis en place une démarche commerciale Transitions avec la mise à disposition d'un « Guide d'Entretien ESG », dont l'ambition est d'initier un dialogue stratégique sous l'angle des transitions en identifiant les leviers d'accompagnement des clients sur les marchés Entreprises, Collectivités locales et Logement social.

Afin de favoriser la réflexion, la prise de conscience sur un sujet donné, ou le partage de bonnes pratiques, de multiples initiatives sont mises en œuvre à destination des clients : webinaires, formations, conférences et programmes dédiés.

Crédit Agricole Transitions & Energies organise des webinaires à l'attention des clients entreprises des Caisses régionales portant sur des thématiques d'actualité (CSRD, marché de l'énergie, autoconsommation, montages déconsolidants,...).

A l'échelle de la Caisse Régionale, la sensibilisation des clients passe notamment par les entretiens ESG et la mise en relation avec les partenaires extra-financiers, se traduisant en 2025 par les réalisations suivantes:

- 851 entretiens ESG complets et réalisés sur la Clientèle Entreprise (vs 651 en 2024)
- 139 mises en relations avec les partenaires sur la clientèle Entreprises à l'issue de l'entretien ESG.
- 157 sollicitations d'accompagnement par les Experts Transitions Environnementales sur les clientèles Entreprises, PME et collectivités publiques.

La Caisse Régionale a également proposé ses propres webconférences à l'attention des clients entreprises sur des thématiques majeures comme la CSRD, ou encore les sujets relatifs à la mesure de l'empreinte carbone. Elle organise aussi régulièrement des rdv clients/prospects pour les sensibiliser sur ces sujets comme les leviers apportés par les Transitions pour les PME.

6.1.2 Gouvernance

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, une gouvernance dédiée se réunit en général avec une fréquence trimestrielle, pour éclairer, approuver et piloter la politique changement climatique et le Plan de transition climatique du Groupe. Les caisses régionales sont intégrées à cette gouvernance, en particulier pour les comités suivants :

- Le Comité Groupe Projet Sociétal, présidé par un président de Caisse Régionale, est constitué de 12 membres, pour moitié de directeurs généraux de Crédit Agricole S.A. et, pour l'autre moitié de dirigeants des Caisses régionales. Il veille à la mise en œuvre des engagements sociétaux du Groupe ainsi qu'à la cohérence de sa stratégie ESG au sein du Groupe Crédit Agricole et examine des dossiers prospectifs relatifs aux questions ESG.
- La Commission de l'Engagement Sociétal et de l'Identité Coopérative anime, coordonne et valorise les engagements sociétaux des Caisses régionales dans le cadre de leur politique RSE tout en suivant les avancées du Projet Sociétal et en assurant le secrétariat du Comité groupe projet sociétal.
- Le Comité Sponsor Net Zéro et CSRD. Créé en 2022, il est présidé par un président de Caisse Régionale et composé de directeurs généraux de Caisses régionales et de Crédit Agricole S.A. Sa mission est de piloter la définition des trajectoires Net Zéro.

Une gouvernance dédiée est également en place au sein de la Caisse Régionale d'Ile-de-France :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, présidé par le président de la Caisse Régionale, veille à la mise en œuvre des engagements environnementaux et sociétaux de la Caisse Régionale, qui font l'objet d'un volet dédié du Projet stratégique d'entreprise, ainsi qu'à la cohérence de sa stratégie ESG au sein du Groupe Crédit Agricole.
- Le comité de l'Engagement Environnemental et Sociétal, présidé par un des Vice-Présidents de la Caisse Régionale rend un avis au conseil d'administration sur la politique RSE du Crédit Agricole d'Ile-de-France, c'est-à-dire la stratégie globale, sa mise en œuvre et le suivi des indicateurs extra-financiers.
- La commission RSE, organisée deux fois par an pour les membres du CSE (comité social et économique), suit la stratégie RSE de la Caisse Régionale et examine les actions mises en œuvre par et pour les collaborateurs au regard des ambitions de la banque. Elle suit l'élaboration de l'information extra-financière ainsi que l'évolution de la notation extra-financière.
- Le Comité Stratégique, présidé par le directeur général du Crédit Agricole d'Ile-de-France, est chargé de suivre l'avancement du Projet stratégique d'entreprise. Dans ce cadre, il examine régulièrement le volet ESG du Projet stratégique et analyse le bilan de l'ensemble des actions mises en œuvre. Il suit l'évolution de la notation extra-financière et des indicateurs clés liés à la stratégie RSE, ainsi que les engagements et investissements de la Caisse Régionale en faveur de l'environnement.
- Le Comité DGA Transitions est présidé par les deux directeurs généraux adjoints et peut prendre des décisions sur des projets ou les soumettre au Comité Stratégique.
 - Au sujet des Transitions Clients, il examine les éléments constitutifs de la stratégie ESG relative à la clientèle (analyses marché, besoins clients, trajectoires Net Zero, politiques d'engagement...) et s'assure de la déclinaison dans la Caisse Régionale des engagements du Groupe sur le pilier Environnement/Climat. Cette instance a pour objectif le suivi à 360° du volet Transitions clients du Crédit Agricole d'Ile-de-France et le pilotage du plan d'actions Transitions Clients, sur l'ensemble des marchés, des particuliers aux grandes entreprises.
 - Au sujet de la RSE, il a pour objectif de définir, promouvoir, suivre et coordonner la mise en œuvre des engagements RSE de la Caisse Régionale. L'instance anime, coordonne et pilote les actions mises en place pour réduire son empreinte de fonctionnement dont le suivi opérationnel des scopes 1, 2 et 3 ainsi que des principaux indicateurs extra-financiers. Il statue également sur le développement d'actions d'entreprise responsable et suit la bonne mise en œuvre de ces actions.

Le dispositif de gouvernance des risques, incluant les risques liés au changement climatique, s'appuie notamment sur :

- Le Comité des engagements, présidé par un Vice-Président de la Caisse Régionale, qui est l'instance de décision en matière de financement de crédit, au-delà des délégations octroyées au Directeur Général par le Conseil d'administration.
- Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur Général de la Caisse Régionale, qui est l'instance de coordination de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au sein de la Caisse Régionale. Il propose toute mesure permettant de renforcer la cohérence, l'exhaustivité et l'efficacité du système de contrôle interne. Les thématiques environnementales y sont présentées, notamment les cartographies du risque physique et du risque de transition ainsi que le niveau de déploiement par la Caisse Régionale du plan d'action Groupe en réponse au Guide BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement.
- Le Comité des risques du Conseil d'administration, qui a notamment pour mission d'examiner la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de la Caisse Régionale, ainsi que les politiques, y compris celles adressant la thématique des risques environnementaux, et de conseiller le Conseil

d'administration dans ces domaines. Il assiste le Conseil d'administration dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs et par le responsable de la fonction de gestion des risques.

Les membres du Comité de Direction possèdent quant à eux les compétences et les expertises nécessaires dans leurs domaines pour appréhender les impacts des risques climatiques et environnementaux.

Point F. Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement

Gouvernance dans sa fonction de supervision

Voir description au point E ci-dessus.

Les facteurs de risques environnementaux, incluant les effets à différents horizons de temps sont pris en compte par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale, dans le cadre de sa fonction de supervision et de définition de la stratégie, qui examine notamment, après avis du Comité des risques l'ensemble des risques dont les effets du risque climatique sur les portefeuilles.

Gouvernance exécutive

Par ailleurs, le Comité des risques Groupe (CRG) du Groupe Crédit Agricole examine et valide les cadres de risque de niveau Groupe présentées par les entités, incluant la Caisse régionale d'Ile-de-France. Dans ce cadre, le cadre de risques environnementaux, construit par la Direction des risques avec la collaboration de la Direction de l'engagement sociétal et des entités du Groupe, lui est présenté de façon annuelle. Ce cadre de risque détermine la feuille de route en matière de risques environnementaux pour l'année à venir.

La Direction de l'engagement sociétal (DES) de Crédit Agricole S.A. initie et coordonne la mise en œuvre de la stratégie ESG et anime la mise en place du Projet Sociétal auprès des acteurs RSE dans le Groupe. Elle s'est structurée autour de quatre natures d'activités : constitution du cadre méthodologique (politiques sectorielles, normes) et veille réglementaire, expertise ESG, appui aux métiers dans le déploiement de la stratégie ESG, production et analyse de l'information extra-financière.

Point G. Intégration de mesures de gestion des facteurs de risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des Comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents

La gouvernance non exécutive

Après intervention des Comités de la gouvernance exécutive, sont examinés par le Conseil d'administration, afin de prendre la mesure des facteurs de risques environnementaux et d'assurer au mieux leur gestion, notamment :

Après analyse par le Comité des risques :

- L'examen de la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de la Caisse Régionale, ainsi que des politiques, y compris celles adressant la thématique des risques environnementaux. Il assiste le Conseil d'administration dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs et par le responsable de la fonction de gestion des risques.

Après analyse par le Comité d'audit :

- La désignation de KPMG en tant qu'organisme tiers indépendant certifiant les informations en matière de durabilité
- Le suivi du processus mis en œuvre pour l'élaboration du rapport de durabilité, conjointement avec le Comité de l'engagement environnemental et sociétal, et notamment le plan des missions du certificateur d'informations en matière de durabilité.

Après analyse par le Comité de l'engagement **environnemental et sociétal** :

- L'analyse de double matérialité et les narratifs figurant dans l'état de durabilité ;
- Le suivi des indicateurs clés de performance ESG ;

En 2025, les membres du Conseil ont suivi une formation sur les enjeux réglementaires et stratégiques de la CSRD.

La gouvernance exécutive

Le comité de Contrôle Interne du Crédit Agricole d'Ile-de-France propose toute mesure permettant de renforcer la cohérence, l'exhaustivité et l'efficacité du système de contrôle interne. Il examine et valide également le cadre de risques de la Caisse Régionale. Dans ce cadre, il veille à l'intégration des facteurs de risques environnementaux dans la matrice d'appétit au risque, passe en revue la cartographie des risques physiques et de transition et suit le de déploiement par la Caisse Régionale du plan d'action Groupe en réponse au Guide BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement.

Point H. Chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental et fréquence des rapports

La gouvernance non exécutive

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine annuellement notamment :

- l'élaboration de l'information extra-financière (intégrant désormais les états de durabilité), y compris celle relative aux risques environnementaux ;
- le plan de vigilance ;

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine trimestriellement notamment l'ensemble des risques, y compris les risques environnementaux. Le Comité des risques du Conseil d'administration, en dehors de l'examen sur des thématiques spécifiques lorsque nécessaire, fait une revue trimestrielle de l'ensemble des risques, y compris les risques environnementaux sur présentation de la Direction des risques. Ces informations et rapports sont ensuite transmis au Conseil.

Pour plus de détails concernant les rapports et informations revus par le Conseil, voir notamment les descriptions aux points E et G ci-dessus.

La gouvernance exécutive

- Le Comité Stratégique, présidé par le directeur général du Crédit Agricole d'Ile-de-France, est chargé de suivre l'avancement du Projet stratégique d'entreprise. Dans ce cadre, il examine régulièrement le volet ESG du Projet stratégique et analyse le bilan de l'ensemble des actions mises en œuvre. Il suit l'évolution de la notation extra-financière et des indicateurs clés liés à la stratégie RSE, ainsi que les engagements et investissements de la Caisse Régionale en faveur de l'environnement.
- Le Comité DGA Transitions est présidé par les deux directeurs généraux adjoints et peut prendre des décisions sur des projets ou les soumettre au Comité Stratégique :
 - Au sujet des Transitions Clients, il examine les éléments constitutifs de la stratégie ESG relative à la clientèle (analyses marché, besoins clients, trajectoires Net Zero, politiques d'engagement...) et s'assure de la déclinaison dans la Caisse Régionale des engagements du Groupe sur le pilier Environnement/Climat. Cette instance a pour objectif le suivi à 360° du volet Transitions clients du Crédit Agricole d'Ile-de-France et le pilotage du plan d'actions Transitions Clients, sur l'ensemble des marchés, des particuliers aux grandes entreprises.
 - Au sujet de la RSE, il a pour objectif de définir, promouvoir, suivre et coordonner la mise en œuvre des engagements RSE de la Caisse Régionale. L'instance anime, coordonne et pilote les actions mises en place pour réduire son empreinte de fonctionnement dont le suivi opérationnel des scopes 1, 2 et 3 ainsi que des principaux indicateurs extra-financiers. Il statue également sur le développement d'actions d'entreprise responsable et suit la bonne mise en œuvre de ces actions.

- Enfin, les indicateurs sur le risque climatique présentés dans le cadre de l'appétit aux risques sont communiqués à la gouvernance. Ils peuvent faire l'objet d'une alerte selon les seuils et limites définis.

Point I. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux

Chaque Caisse régionale de Crédit Agricole dispose de sa propre politique de rétribution (voir partie 3.1.2.5. "Performance et Rémunérations" et plus particulièrement la section "Politique Performance et Rémunérations") qui s'appuie notamment, pour les collaborateurs, sur la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole.

A ce titre, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a intégré un mécanisme de bonification de l'intéressement et de la participation des collaborateurs basé sur la progression de la notation extra-financière (Ethifinance) par rapport à une année de référence (2022).

En ce qui concerne les dirigeants et mandataires sociaux, la politique de rétribution s'inscrit dans un statut collectif qui est soumis à la validation de l'organe central. Ainsi, la rétribution des mandataires sociaux suit ce statut collectif et fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration de chaque entité chaque année. En alignement avec la raison d'être d'une banque coopérative de proximité, la rémunération prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme sans pour autant disposer de mécanismes d'incitations spécifiques sur la durabilité et le climat dans la rémunération variable.

6.1.3 Gestion des risques

Le Groupe Crédit Agricole met en place une approche structurée et cohérente pour identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques environnementaux, en ligne avec les pratiques de place et les exigences réglementaires de gestion des risques.

Les risques environnementaux sont considérés comme un des risques majeurs du Groupe et sont définis comme des facteurs influençant les autres risques majeurs. En ce sens, ils font à la fois l'objet d'un suivi dédié, avec des effectifs dédiés au sein de la Ligne Métier Risques (pilotée par la Direction des risques Groupe), et sont intégrés dans les dispositifs existants d'identification, d'évaluation, de gestion et de reporting des autres catégories de risques.

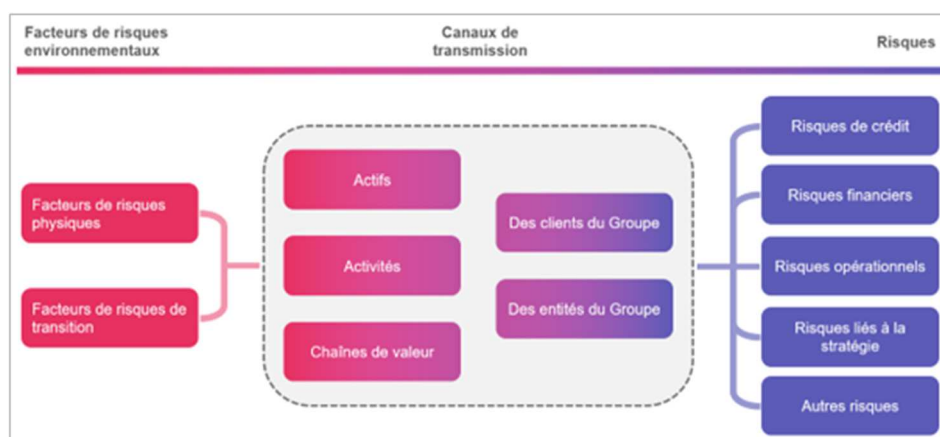
Les différents éléments de ces dispositifs permettant la gestion des risques environnementaux sont présentés dans les paragraphes suivants. Compte tenu de la nature encore évolutive des méthodologies, données et réglementations liées à l'ESG, le dispositif mis en place par le Groupe est susceptible d'être adapté en conséquence.

Définitions des risques environnementaux et cadre méthodologique

Le Groupe Crédit Agricole définit les risques environnementaux comme les risques portés par le Groupe résultant de l'impact actuel ou futur de facteurs de risques environnementaux sur les activités et actifs de nos contreparties ou ceux du Groupe. Les facteurs de risques environnementaux se matérialisent donc au sein des catégories traditionnelles de risques.

Cette définition et la classification des facteurs de risques qui lui est liée s'appuient sur les expertises et analyses internes du Groupe en lien avec des normes externes :

- les définitions à date des risques environnementaux prises par les régulateurs ou les superviseurs, ainsi que les canaux de transmission retenus dans les différentes catégories de risques ;
- les normes telles que la Taxonomie européenne permettant de qualifier certains types d'actifs ;
- les standards ou principes de place, comme les Green Bonds Principles.



Les facteurs de risques environnementaux sont classés en différentes catégories à des fins d'analyse et de reporting. Les principales catégories de facteurs de risques environnementaux sont les facteurs de risques physiques et les facteurs de risques de transition.

Facteurs de risques physiques

Les facteurs de risques physiques regroupent les effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).

Catégorie de facteur		Facteur
Climatique	Température	Vague de chaleur
		Feu de forêt
		Augmentation de la température moyenne
		Vague de froid, gel
	Vent	Tempête
		Orage
		Tornado
		Ouragan / cyclone
	Eau	Sécheresse
		Inondation (par ruissellement, fluviale, remontée de nappe phréatique, côtière)
		Neige
		Grêle
		Hausse du niveau de la mer
	Géologie	Retrait-gonflement des argiles

Autre		Mouvement de terrains (glissement, effondrement de terrain)
		Erosion côtière
		Activité sismique (séisme, tsunami, éruption volcanique)
	Biologie	Perte de biodiversité
		Espèces envahissantes
		Agents infectieux
	Ecosystèmes	Disponibilité et qualité des ressources
		Pollution des écosystèmes

Facteurs de risques de transition

Les facteurs de risques de transition regroupent les pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

Catégorie de facteur	Facteur
Décision des autorités (exécutives, législatives, judiciaires)	Evolution réglementaire
	Autorisation et contrainte d'activité
	Taxe, impôt, subvention
	Amende, condamnation
Evolution de marché	Evolution de comportement d'acteur (consommateurs, fournisseurs, employés, investisseurs)
	Evolution de prix
Evolution technologique	Substitution de produits et services existants par d'autres plus durables
	Coûts et pertes liées aux nouvelles technologies bas-carbone (dont R&D)
Obligation contractuelle	Définition et respect d'une obligation contractuelle liée à des facteurs environnementaux

En raison de la nature spécifique des facteurs de risques environnementaux, leur gestion nécessite la prise en compte de différents horizons de temps et scénarios.

Le Groupe Crédit Agricole a défini quatre horizons de temps pour son cadre de gestion des risques environnementaux, choisis non seulement pour s'aligner sur les cycles opérationnels et budgétaires actuels, mais aussi pour assurer la cohérence avec les objectifs stratégiques à plus long terme et les engagements globaux en matière de climat. Le choix de ces horizons de temps est également lié au profil de nos portefeuilles et à leur maturité moyenne effective au titre de nos activités de crédit :

- L'horizon à court terme est fixé à 2025, en alignement avec l'horizon budgétaire actuel et le plan stratégique du groupe Crédit Agricole.
- Le moyen terme est fixé à 2030, aligné sur les cibles intermédiaires Net Zero Banking Alliance (NZBA) et sur les objectifs exprimés par l'Union Européenne dans le cadre du paquet législatif « Fit for 55 ».
- L'horizon long terme est fixé à 2040 pour capturer la part long terme de nos expositions.
- Le très long terme, défini à 2050, s'aligne sur les délais fixés dans nos engagements NZBA.

Le Groupe Crédit Agricole utilise différents scénarios afin de réaliser des évaluations prospectives des impacts des facteurs de risques environnementaux. Trois scénarios définis par le Network for Greening the Financial System (NGFS) sont utilisés pour évaluer la matérialité des risques liés au climat pour le Groupe Crédit Agricole :

- Net Zéro 2050 (Ordonné) esquisse un avenir ambitieux mais réalisable où les efforts mondiaux conduiront à des émissions nettes nulles de gaz à effet de serre d'ici 2050, en visant à limiter le réchauffement à +1,5 degré Celsius d'ici 2100 (avec une probabilité de 50%).
- La transition retardée (désordonné) présente un monde où les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont reportés, conduisant à une augmentation de +1,6 degrés Celsius d'ici 2100.
- Politiques actuelles (Hot House World), projette les résultats de la poursuite des trajectoires politiques actuelles, ce qui se traduira par une hausse de la température mondiale d'environ +3 degrés Celsius d'ici 2100.

Identification des canaux de transmission

Le Groupe Crédit Agricole a étudié les canaux de transmission possibles des facteurs de risques environnementaux sur les différentes catégories de risques afin d'identifier les canaux de transmission pertinents et les zones de risques les plus sensibles. Cette identification permet ensuite de prioriser les analyses d'évaluation de matérialité des facteurs de risques environnementaux et le développement du dispositif de gestion des risques.

Cette analyse a été réalisée sur les principaux risques du Groupe (crédit, opérationnel, liquidité, marché, réputation, contentieux et stratégique). Pour cet exercice, chaque catégorie de risque a été décomposée en sous-catégories ou portefeuilles. Les canaux de transmission possibles ont été identifiés et évalués qualitativement, pour chaque facteur de risque environnemental, par les experts de risques internes, sur la base des analyses d'événements de risques passés et actuels, d'études économiques passées ou prospectives internes et externes, de publications des régulateurs et superviseurs.

L'analyse des canaux de transmission fait apparaître différents ordres d'importance des impacts possibles des facteurs de risques environnementaux sur les différentes catégories de risques :

- Le risque de crédit est la catégorie de risque la plus sensible, à la fois pour les facteurs de risques environnementaux physiques et de transition, avec toutefois des canaux de transmissions différents et des importances différentes en fonction des facteurs de risques, des portefeuilles et des secteurs d'activités financés ;
- Parmi les autres catégories de risques, les risques opérationnels sont plus sensibles aux facteurs de risques physiques tandis que les autres catégories sont plus sensibles aux facteurs de risques de transition.

Mesure des risques et identification des risques significatifs

Le Groupe Crédit Agricole a développé des méthodes de quantification des impacts des facteurs de risques environnementaux sur les différentes catégories de risques, afin de mesurer ces impacts de manières historique et prospective sur différents horizons de temps et scénarios et de comparer ces impacts aux

indicateurs de risque du Groupe (analyse par seuil de matérialité). Toutefois, si la qualité et la disponibilité des données et méthodes de quantification ont été continuellement améliorées ces dernières années, tant au sein du Groupe qu'au sein des parties prenantes externes, de nombreuses limites existent encore et les conclusions obtenues doivent donc être interprétées avec prudence. Le Groupe adapte donc progressivement ses méthodes de quantification afin de prendre en compte ces améliorations régulières.

Les méthodes de quantification historique des impacts des facteurs de risques environnementaux reposent sur des analyses des événements de risques passés et actuels et sur des études de corrélation entre la survenance de périls environnementaux et l'évolution des indicateurs de risques (la survenance passée de facteurs de risques de transition étant faible). Ces méthodes sont notamment limitées par le manque de données détaillées concernant les facteurs de risques environnementaux, dans un contexte où ces risques ne faisaient pas encore l'objet d'une attention poussée par l'ensemble des parties prenantes, les publications de données exploitables étant alors limitées. Ces limites sont compensées par des analyses manuelles lorsque possible.

Les méthodes de quantification prospectives des impacts des facteurs de risques environnementaux reposent sur des bases de données prospectives externes de sources publiques (institutions nationales ou internationales, organismes de recherche...) ou privées (agences de notation, réassureurs...), sur des données internes collectées et sur des méthodes de modélisation développées pour chaque catégorie de risque (dont des stress tests). Ces méthodes sont notamment limitées par la disponibilité et la qualité des données, les incertitudes liées aux scénarios et la non-linéarité des impacts. Ces limites sont compensées par l'usage de proxy, la prise en compte de paramètres conservateurs et des évaluations de risque brut.

Les analyses qualitatives et quantitatives menées jusqu'à présent, en interne et avec le superviseur, n'ont pas fait ressortir d'impact dans le capital.

Impacts sur le risque de crédit

Les analyses historiques et à date d'événements de risque de crédit ne montrent pas à ce stade de lien matériel avec les facteurs de risques environnementaux, à la fois les facteurs de risques physiques et de transition. Concernant les facteurs de risques physiques, l'impact limité peut être expliqué par le rôle des assureurs et ainsi que des politiques nationales d'indemnisation en cas de sinistre lié à des catastrophes naturelles. Concernant les facteurs de risques de transition, l'impact limité peut être expliqué par la faible occurrence passée de ces facteurs.

Les analyses prospectives, réalisées avec des données et méthodes différentes en fonction des portefeuilles et facteurs de risques, sélectionnées en fonction de leur pertinence, qualité et disponibilité, permettent de conclure à des impacts contenus à l'échelle du Groupe. L'importance de ces impacts varie en fonction des horizons de temps, des scénarios et des facteurs de risques. Concernant les facteurs de risques physiques, les analyses concluent à des impacts relatifs et contenus, avec toutefois des sensibilités plus prononcées aux risques aigus pour certaines combinaisons de géographies et secteurs, en augmentation en fonction du temps et des scénarios de dérèglement climatique. Concernant les facteurs de risques de transition, les analyses concluent à un impact global limité, avec des impacts les plus importants à moyen terme.

Impacts sur le risque opérationnel

Les analyses historiques et à date d'événements de risque opérationnel (incidents et pertes opérationnelles) ne montrent pas à ce stade de lien matériel avec les facteurs de risques environnementaux, à la fois les facteurs de risques physiques et de transition. Une analyse fine de l'historique de pertes opérationnelles ne fait apparaître que des impacts de facteurs de risques physiques (surtout en lien avec des inondations), avec une matérialité faible.

Une analyse prospective de l'impact des facteurs de risques physiques sur des actifs du Groupe Crédit Agricole en France a permis de conclure à une exposition modérée de ces actifs au risque d'inondation par crue (sélectionné sur la base de l'analyse des canaux de transmission et de l'étude historique), quels que soient les horizons de temps et scénarios.

Impacts sur le risque de réputation

L'impact des facteurs de risques physiques sur la réputation est assez limité ; néanmoins la gestion du risque opérationnel dérivé peut avoir des effets indirects négatifs sur l'image du Groupe Crédit Agricole et de la qualité

de ses opérations. Le risque de transition et la capacité du Groupe à accompagner ses clients les plus vulnérables et exposés au risque de transition pourrait avoir un effet plus direct sur l'image du groupe. L'analyse des impacts des facteurs de risques environnementaux a pris en compte une revue détaillée et rétrospective des controverses auxquelles le Groupe a fait face sans pour autant avoir subi des poursuites. La plus grande partie de ces controverses sont issues d'ONG. Bien que le Groupe n'ait jamais fait l'objet de poursuite, l'environnement du risque de réputation climatique évolue avec une sophistication croissante de démarches des ONG ainsi que d'une augmentation de la sensibilité de l'opinion publique aux sujets climatiques. Celles-ci touchant principalement, et selon les analyses de bases de données extérieures, les secteurs des énergies fossiles, les allégations autour des pratiques de greenwashing, ainsi que le non-respect des engagements publics.

Tenant compte du dispositif de prévention et de l'absence de litiges liés à nos engagements climatiques, le groupe Crédit Agricole considère les risques de réputation en lien avec les risques physiques et risques de transition comme une conséquence des risques primaires et sont jugés limités à court terme (2025). Ils peuvent, sur la base des éléments connus à date et de l'évolution de la réglementation, être considérés de niveau modéré à moyen / long terme (2030 / 2050).

Impacts sur le risque de liquidité

Les analyses historiques et à date de l'impact des facteurs de risques physiques sur le risque de liquidité concluent à des impacts faibles sur la liquidité, y compris pour des périls ayant touché de vastes zones. Cet impact limité s'explique par les flux monétaires : si les entreprises peuvent être amenées à utiliser une partie de leurs réserves et crédits pour couvrir leurs besoins ou pertes immédiats en réponse à une catastrophe, entraînant alors une réduction des dépôts à vue et une augmentation potentielle des demandes de crédit, dans un second temps les fonds retirés sont susceptibles d'être réintroduits dans l'économie (via les règlements aux sociétés de travaux en charge des réparations) et donc de revenir vers les banques via la clientèle entreprise. A noter également que la couverture d'assurance peut atténuer les pertes, et la nature majoritairement locale des catastrophes naturelles limite leur impact sur une banque globale comme le Groupe Crédit Agricole.

Concernant les facteurs de risque de transition, leur impact est considéré comme faible car les dépôts sont peu sensibles à ces facteurs de risques et sont protégés par des stratégies efficaces de gestion des risques. De plus, si la réputation du Groupe pouvait être affectée s'il ne respectait pas ses engagements climatiques, ce qui pourrait détériorer la confiance des clients et investisseurs institutionnels, un tel scénario est indirectement couvert dans les stress test idiosyncratiques réguliers, dont les résultats restent non matériels pour le Groupe.

Ainsi, les analyses réalisées concluent à un impact limité des facteurs de risques environnementaux sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole, tous horizons de temps confondus.

Impacts sur les risques de marché

Sur la base de l'analyse du NGFS et à l'instar des exercices de stress climatiques réglementaires conduits dans le passé par l'ACPR et la BCE, il apparaît que les facteurs de risque climatiques les plus importants pour les positions de marché sont liés aux risques de transition. En effet, les risques de transition sont plus susceptibles de générer des impacts systémiques, et donc de générer des impacts sur des positions de marché qui concernent plutôt de grandes entreprises.

Une analyse prospective des impacts des facteurs de risques de transition sur les risques de marché a été réalisée en utilisant un scénario de transition désordonnée, conçu en cohérence avec les projections du NGFS. Une simulation a été réalisée sur le portefeuille de négociation de l'activité de banque de financement et d'investissement du Groupe (Crédit Agricole CIB) et a montré la faible matérialité des risques climatiques sur les positions de marché crédit et action.

Dispositif de gestion des risques environnementaux

Le dispositif de gestion des risques environnementaux s'inscrit dans le cadre et les processus existants d'identification, d'évaluation, de gestion et de reporting des risques du Groupe, de manière spécifique et en tant que facteur des autres catégories de risques. Les processus de gestion des risques du Groupe sont

progressivement mis à jour pour y intégrer les facteurs environnementaux jugés pertinents sur la base des analyses de risques réalisées, en ligne avec les exigences réglementaires. Ces processus sont notamment définis au niveau Groupe et déclinés dans les entités en fonction des caractéristiques propres à leur métier. Cette intégration est revue par le superviseur (revue thématique, mission d'inspection sur site) et les conclusions sont intégrées dans le dialogue prudentiel, dans le volet P2R du SREP (tout comme les tests de résistance climatique).

Cadre global

Les risques environnementaux sont intégrés dans l'ensemble des aspects du dispositif de gestion des risques du Groupe, tels que présentés dans le Pilier 3 :

- Déclaration d'appétit pour le risque : les facteurs de risques environnementaux sont suivis soit grâce aux indicateurs de risques couvrant les différentes catégories de risques et intégrant les impacts des facteurs de risques environnementaux, soit au sein d'indicateurs dédiés, complétés de limites et/ou de seuils d'alerte.
- Instances de gouvernance : l'impact des facteurs de risques environnementaux est intégré dans les processus de déclarations des risques auprès des instances exécutives (notamment le Comité des Risques Groupe) et du Conseil d'Administration (comités spécialisés et Conseil d'administration). La surveillance et le reporting des risques environnementaux se fait soit au sein des processus de gestion des différentes catégories de risques (par exemple au sein des cadres de risques métiers ou entités annuels), soit au sein de processus dédiés aux risques environnementaux (par exemple au sein du cadre de risques environnementaux annuel).
- Culture risque : le Groupe propose des modules de formation sur la gestion des risques environnementaux adaptés aux besoins des collaborateurs, notamment en format e-learning.
- Dispositif de stress test : le Groupe a participé aux multiples exercices de stress test menés par le superviseur en 2021, 2022 et 2024, et développe un dispositif de stress test environnemental interne.
- Procédures de contrôle interne et gestion des risques : Le Groupe Crédit Agricole intègre progressivement dans tous ses processus pertinents la gestion des risques environnementaux, cela se traduisant formellement au sein de normes et de procédures. Cette intégration se fait soit au sein des dispositifs de contrôle interne des différentes catégories de risques soit au sein de nouveaux processus dédiés aux risques environnementaux. Par exemple, des analyses de transactions sensibles aux risques environnementaux sont menées lors de la phase d'origination de crédit.

Méthodes d'atténuation des risques

Les méthodes pertinentes d'atténuation des impacts des facteurs de risques environnementaux sont identifiées au sein des processus d'identification des risques, menaces et opportunités du Groupe puis mises en place au sein des processus de définition de la stratégie et de gestion des risques du Groupe.

La stratégie du Groupe, qui consiste à orienter les portefeuilles de financement, d'investissement et des actifs gérés vers l'accompagnement de la transition énergétique, doit permettre de diminuer le risque brut à terme et d'améliorer le niveau de résilience du Groupe. Ainsi, le Groupe Crédit Agricole participe à des initiatives ou a rejoint des alliances/coalitions assorties d'engagements d'approches méthodologiques ou permettant de contribuer à élaborer des standards de place, notamment au sein d'alliances Net Zero. De plus, le Groupe définit des politiques sectorielles RSE explicitant les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans ses politiques de financement et d'investissement.

Le Groupe Crédit Agricole réalise un suivi régulier de ses événements de risques générés par des facteurs environnementaux et de l'évolution de son exposition aux facteurs de risques environnementaux. Ces suivis et analyses font l'objet de reporting et nourrissent les décisions de gouvernance des risques. La Caisse Régionale d'Ile-de-France réalise ce suivi au niveau de son portefeuille de financements et décline les politiques sectorielles pour les secteurs qui la concernent plus particulièrement (immobilier résidentiel, immobilier commercial, agriculture, automobile, production d'électricité).

Collecte de données

L'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux reposent sur des données internes et externes, dont certaines présentent des enjeux de disponibilité et de qualité.

L'identification des données nécessaires et disponibles pour le dispositif de gestion des risques environnementaux s'organise au sein de la Ligne Métier Risques et des équipes IT afin de répondre à l'ensemble des besoins progressivement identifiés lors du déploiement du dispositif, en cohérence avec les nouveaux besoins liés à la gestion de la stratégie environnementale et aux reportings extra-financiers du Groupe.

La collecte de données nécessaires peut être réalisée directement auprès des contreparties du Groupe au travers des processus existants, ou auprès de fournisseurs de données externes (publics ou privés).

Cette collecte de données nécessaires est réalisée avec une exigence de qualité cohérente avec les exigences réglementaires et les nouveaux usages, qu'ils soient réglementaires ou de suivi et pilotage du risque, et s'accompagne d'une stratégie de développement informatique pour faire évoluer les bases de données, flux et outils du Groupe.

6.2 Informations qualitatives sur le risque social

6.2.1 Stratégie et processus économiques

Point A. Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement

Présentation générale de la stratégie sociale

L'ambition du Groupe est de savoir répondre à l'ensemble des préoccupations financières de tous ses clients, du plus fragile au plus fortuné. En conséquence, le groupe Crédit Agricole à travers l'ensemble de ses filiales décline l'ensemble des offres environnementales et sociales sur l'ensemble de ses segments de clientèles afin que tous les acteurs de l'économie et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la stratégie sociale adoptée par le Groupe à l'égard de ses clients :

1. Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale à travers des produits accessibles à tous quelle que soit sa situation financière, un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles ainsi qu'une politique de prévention des assurés ;
2. Réduire les inégalités sociales via l'arrangement d'obligations sociales (social bonds) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal.

En parallèle, Le Groupe Crédit Agricole s'attache à protéger ses clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client. La direction de la Conformité Groupe décline ces ambitions au travers de la démarche " Smart Compliance for Society " et de ses 3 piliers : le projet sociétal, le projet client et le projet humain. C'est en particulier le projet client qui contribue à la protection des clients et de leurs données.

Par ailleurs, le Groupe se positionne comme un employeur responsable œuvrant à l'attractivité du Groupe, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent. Le Groupe Crédit Agricole se préoccupe particulièrement de la sécurité de ses collaborateurs, notamment dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine, touchant très durement les collaborateurs de Crédit Agricole Ukraine et leurs familles.

La Caisse régionale d'Ile-de-France décline la stratégie sociale du Groupe Crédit Agricole, à la fois vis-à-vis de sa clientèle, de son territoire et de ses salariés. Ces informations sont détaillées dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3.1.1 « Stratégie (effectifs de l'entreprise) et partie 2.3.2.1 « Stratégie » (consommateurs et utilisateurs finaux).

Utilité et universalité

Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France souhaite servir l'ensemble de ses clients et accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Dans ce cadre, il a pour objectif de faciliter l'accessibilité des produits et services financiers (lisibilité de l'offre, tarification adaptée, condition de vente).

- L'accès de tous aux offres et services : Afin d'éviter la mise en précarité de certains clients et de les protéger, la Caisse Régionale propose des offres simples, claires et transparentes à destination :
 - des clients particuliers (offres EKO, offre multirisques habitation pour les jeunes locataires). La gamme Ma Banque au Quotidien, commercialisée par la Caisse régionale d'Ile-de-France depuis 2022, est composée de cinq offres (Eko, Globe-Trotter, Essentiel, Premium, Prestige), adaptées à l'ensemble des besoins clients avec des formules à la carte pour que le client ne paye que ce dont il a besoin;

- des clients professionnels (offres EKO Pro) ;
 - des clients en situation de handicap (offre Serenipay, accessibilité des numéros d'appels Clients et des parcours digitaux);
 - des assurés (approche complète d'appréhension des risques et d'accompagnement des clients particuliers, professionnels, agriculteurs ou entreprises pour préserver leur patrimoine ou leur outil de travail/activité).
- Le soutien aux populations fragiles et lutte contre le surendettement : L'accompagnement des clients de la Caisse régionale d'Ile-de-France se traduit d'abord par la prévention du surendettement et le soutien aux populations fragiles à travers :
 - des dispositifs de détection précoce d'une potentielle fragilité financière permettant aux conseillers d'intervenir en amont avec une analyse de la situation financière du client et une proposition d'accompagnement adaptée à sa situation.
 - des dispositifs destinés à accompagner les clients en situation de fragilité financière. En particulier, le dispositif Points Passerelle permet d'accompagner des clients fragilisés à la suite d'un événement de vie en identifiant des solutions pour qu'ils retrouvent une situation stable et pérenne.
 - Une démarche complète pour aider les clients professionnels et agriculteurs en cas de « coups durs » (Coups Durs Pro/Agri).
 - Enfin, la refonte et l'élargissement des critères de détection des situations de fragilité financière en relevant le seuil du flux créancier mensuel permet de faire bénéficier à une partie bien plus large de la clientèle du plafonnement des frais bancaires.
 - Un engagement renouvelé en faveur des jeunes : le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'engage auprès des jeunes en proposant un accompagnement pour leur permettre d'accomplir leurs projets selon leurs besoins. Pour cela, tout un écosystème de services et d'offres est mis à la disposition des jeunes :
 - Les besoins du quotidien (taux du Livret Jeunes boosté à 4%, prêt permis à 1€) ;
 - Le logement (Caution Good Loc', assurance habitation dédiée aux jeunes locataires).
 - Les études (association au dispositif de prêt étudiant garanti par l'État avec Bpifrance, prêts étudiants) ;
 - L'emploi avec le Plan Jeunesse dont l'objectif est de recruter des jeunes de moins de 30 ans en stage et/ou en alternance, quel que soit son parcours, son origine et sa formation;
 - Faciliter l'accès aux soins et au bien vieillir : Sujet de préoccupation sociétale majeure en France, le sujet de l'accès aux soins et au bien vieillir est porté par le Crédit Agricole d'Ile-de-France qui investit différents domaines contribuant à garantir le droit à la santé :
 - L'accompagnement des professionnels libéraux et professionnels de santé (création de la filière Santé & Bien vieillir, offre prêt habitat pour les internes en médecine, enveloppe de refinancement en partenariat avec la Banque européenne d'investissement pour lutter contre la désertification médicale et favoriser l'installation et la féminisation)
 - Le maintien à domicile (prêt « adaptation logement », prêt « avance aides adaptation logement ») ;
 - La retraite (fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire)

Crédit Agricole Santé et Territoires, entité du Groupe Crédit Agricole créée en 2022, structure des solutions pour faciliter l'accès aux soins et s'adapter au vieillissement de la population, autour de trois thématiques : prévention, soin, suivi.

- L'accompagnement des acteurs à impact et solutions d'investissement en faveur de la cohésion sociale : Le Crédit Agricole d'Ile-de-France accompagne les acteurs à impact de différents domaines :
 - Le financement des acteurs du logement social sur le territoire de la Caisse régionale d'Ile-de-France ;
 - La distribution des prêts d'état facilitant l'accès à la propriété sous conditions de ressources (PTZ, PAS, PC).

En parallèle, le Crédit Agricole d'Ile-de-France propose également des financements fléchés (social loans) pour lesquels les fonds sont alloués directement vers un actif ou un projet à bénéfice social.

- **S'appuyer sur des partenaires dédiés à l'accompagnement des créateurs / repreneurs** : Depuis de nombreuses années, le groupe Crédit Agricole, à travers les Caisses Régionales et les différentes entités, s'appuie sur des partenaires dédiés pour permettre au plus grand nombre de développer et sécuriser, avant de se lancer, leur projet entrepreneurial au travers de différents dispositifs (prêts d'honneur, conseils, coaching). Cette collaboration permet chaque année à des milliers de nouveaux projets de se développer pour dynamiser le tissu économique de nos territoires et de créer des emplois. Parmi les partenaires majeurs :
 - Initiative France propose d'accompagner, sur dossier, les entrepreneurs par deux leviers distincts : un financement par un prêt d'honneur à taux zéro et une garantie (financée par un fonds de garantie) ;
 - Réseau Entreprendre est un réseau constitué de chefs d'entreprise bénévoles qui accompagne et finance des entrepreneurs à potentiel de création d'emplois pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise via des prêts d'honneur et un accompagnement collectif en clubs ;
 - France Active a pour objectif de développer une économie plus inclusive et plus durable, et de favoriser l'accès des porteurs de projet à la création (ou réhabilitation) d'entreprise à impact sociétal.

Stratégie d'accompagnement des secteurs agricoles et agroalimentaires

Contribuer au renforcement de la souveraineté alimentaire : pour répondre à ses ambitions en matière de souveraineté alimentaire, la France dispose de réels atouts pour être plus autonome et sécuriser ses productions qu'elles soient à destination de l'alimentation humaine ou animale. Pour accompagner cet enjeu, la Caisse régionale d'Ile-de-France travaille sur trois piliers : aider les nouvelles générations d'agriculteurs à se lancer ; valoriser le métier d'agriculteur et favoriser une alimentation durable en développant les circuits courts.

Cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité

Depuis plusieurs années, à l'instar des autres acteurs des secteurs bancaire et financier, le groupe Crédit Agricole fait face à une cybercriminalité ciblant son système d'information et celui de ses sous-traitants. Conscient des enjeux liés à la sécurité numérique, le Groupe a placé les cybermenaces au cœur de ses priorités en matière de gestion des risques opérationnels et déploie une stratégie de cybersécurité pour les maîtriser.

Contrôle et pilotage

Des revues, audits et tests de sécurité sont réalisés périodiquement par les trois lignes de défense et des auditeurs externes, pour contrôler la conformité du système d'information et sa sécurité.

Le dispositif de contrôle et pilotage de la sécurité du système d'information s'appuie sur des outils permettant d'évaluer et restituer le niveau de maîtrise du Groupe des risques informatiques dont la sécurité informatiques (Tableau de bord, plan de contrôle, Radar IT notamment)

Enfin, le Groupe Crédit Agricole a modélisé ses scénarios de risques cyber majeurs pour restituer, en vision risque, l'efficacité des mesures de sécurité déployées. La Caisse régionale d'Ile-de-France s'inscrit dans ce dispositif.

Sensibilisation et culture du cyber-risque

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France sensibilise activement ses collaborateurs aux cybermenaces pour rappeler les enjeux liés aux pratiques individuelles et entretenir les réflexes essentiels. La sensibilisation repose sur différents canaux de communication (guides, formations, actions ciblées et exercices thématiques). Des actions de sensibilisation à destination des clients sont aussi menées régulièrement.

Politique de sécurité du système d'information (PSSI)

La PSSI s'insère dans le cadre global défini par la Politique générale de maîtrise des risques du système d'information (PGMRSI) et la Politique du plan de continuité d'activité du Groupe Crédit Agricole, publiées par la Direction des risques Groupe. La PSSI est révisée annuellement, et intègre les enjeux de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité des systèmes d'information du Groupe et les principales dispositions du Digital Operational Resilience Act (DORA). Elle définit les grands principes de maîtrise des risques, leur déclinaison en mesures de sécurité, organisationnelles et opérationnelles. Elle est complétée par des procédures et standards visant à faciliter la déclinaison opérationnelle. Le cadre normatif est publié sur l'intranet du Groupe Crédit Agricole.

Protection du système d'information et des données

Les accès au système d'information sont limités aux utilisateurs autorisés, authentifiés (authentification forte ou multi facteurs) et avec des équipements sécurisés (durcissement des configurations). Le cloisonnement des systèmes d'information est en place afin de protéger nos actifs et données face aux menaces cyber (isolation des environnements d'administration, cloisonnement suivant la criticité des systèmes notamment). Les données sont classées et protégées suivant leur sensibilité notamment par le chiffrement.

La sécurité des externalisations informatiques est analysée avant contractualisation, encadrée par des clauses contractuelles et supervisée tout au long de la prestation. Les droits d'audits de sécurité sont exercés.

Opérations et évolutions

Les méthodologies de projets informatiques en place permettent d'identifier les risques et les moyens pour gérer la sécurité des systèmes et des données en amont de leur développement en interne ou de leur acquisition.

L'exploitation du système d'information est encadrée par des procédures. Les vulnérabilités des systèmes sont corrigées dans des délais proportionnés à leur niveau de risque.

Cyber incidents et plan de continuité d'activité

Des dispositifs de détection et réaction sont en place afin d'identifier toute risque de sécurité notamment des tentatives d'exfiltration de données et d'agir en conséquence.

Le système d'information est conçu pour répondre aux objectifs de résilience exprimés par les métiers et formalisés dans leur Plan de continuité d'activité (PCA). Des solutions sont mises en place et testées pour répondre aux scénarios d'indisponibilité du système d'information, que la cause soit logique ou physique (y compris des postes de travail).

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet de Groupe. En termes de protection de la clientèle, la Direction de la Conformité pilote des groupes de travail visant à renforcer la loyauté vis-à-vis des clients (gouvernance produit).

Le Groupe Crédit Agricole, a pour objectif de protéger ses clients et leurs intérêts légitimes au travers d'une démarche reposant sur les dispositifs suivants :

- Un dispositif de veille permettant d'identifier les réglementations à venir et d'anticiper les déclinaisons opérationnelles au sein du Groupe
- Une déclinaison opérationnelle des obligations législatives, réglementaires et professionnelles. A titre d'illustration :

- Dans le cadre de la commercialisation de produits d'épargne, la situation du client est prise en compte avec la mise en œuvre de la démarche conseil;
- Dans le cadre de l'accompagnement des clients en situation de fragilité financière, la Caisse régionale d'Ile-de-France propose des solutions adaptées (ex. plafonnement de frais, offre spécifique à tarification contenue, éducation financière, orientation vers des structures spécialisées, etc.).
- Un dispositif Gouvernance Produits encadré par un corpus de procédures et de contrôles définis par la Direction de la Conformité Groupe, dont le déploiement relève de la responsabilité des entités. La gouvernance produit vise à assurer la qualité des offres proposées à l'ensemble de la clientèle par la commercialisation d'offres adaptées tout en instaurant un échange d'informations entre les producteurs et les distributeurs de ces offres. La pertinence de l'offre est évaluée via l'identification de la clientèle cible et de la clientèle non compatible, la clarté de la documentation, la transparence de la tarification, les enjeux portés (ex. LCB-FT, Ethique, ESG, Fiscalité). Le comité NAP (Nouvelles Activités et Produits) étudie les dossiers de nouvelles offres et services avant leur mise sur le marché. L'analyse des enjeux ESG dans le cadre de ce comité permet la prise en compte du risque ESG et de la protection de la clientèle dans la conception des produits.
- Un dispositif d'animation et de formation des collaborateurs afin de diffuser la culture de la protection de la clientèle.
- Un dispositif de contrôle s'assurant de la bonne mise en œuvre du corpus normatif

La Caisse régionale d'Ile-de-France s'inscrit dans ces dispositifs.

Des rapports sont transmis régulièrement auprès des régulateurs dont dépend le groupe Crédit Agricole (exemple : questionnaires dédiés à la Protection de la Clientèle et des Pratiques Commerciales est transmis à l'APCR et le Rapport annuel de contrôle des services d'investissement est transmis à l'AMF (Prestataires de Services d'Investissement en France)).

Protection des données personnelles

Le Groupe Crédit Agricole traite les données personnelles de nombreuses parties prenantes : clients, prospects, collaborateurs, candidats, administrateurs, prestataires, internautes, etc.

Afin de s'assurer du respect des droits et des libertés des personnes dont les données sont traitées, le groupe Crédit Agricole s'appuie sur un dispositif composé des quatre piliers suivants : « Gouvernance », « Corpus normatif », « Formation » et « Contrôle » dont la supervision est assurée par les Délégués à la Protection des Données personnelles (« Data Protection Officer ») nommés au sein des entités. Additionnellement, les politiques spécifiques à chaque entité sont publiées sur leur site.

- Le pilier « Gouvernance » traite de la thématique de la protection des données personnelles dans les comités Groupe relatifs au déploiement des nouveaux produits et activités (« Comités NAP »), au recours à des services informatiques dans le Cloud ou tout simplement à des nouveaux usages de la donnée.
- Le pilier « Corpus normatif » inclut un chapitre dédié à la protection des données personnelles, mis à jour début 2023 et décliné au sein de toutes les entités du groupe Crédit Agricole soumises au RGPD. Sa déclinaison au sein des entités est suivie par la Direction de la Conformité Groupe.
- Le pilier « Formation » donne la capacité aux collaborateurs du groupe Crédit Agricole de mettre en œuvre des traitements de données personnelles conformes au corpus normatif. Un programme de formations riches et variées est disponible. Il comprend une formation obligatoire pour tous les collaborateurs particulièrement exposés aux traitements de données personnelles, des formations dédiées à la montée en compétence des DPO, et des sensibilisations à destination de métiers spécifiques.
- Le pilier « Contrôle » : le respect des règles prévues dans le corpus normatif du groupe Crédit Agricole fait l'objet de contrôles intégrés, dont les résultats sont remontés semestriellement à la Direction de la Conformité Groupe.

Demandes d'exercices de droit reçus par les entités du groupe

La Direction de la Conformité Groupe recense semestriellement pour le Groupe Crédit Agricole S.A. le nombre de demandes d'exercices de droits reçues par les entités. Ces droits sont entendus comme les droits prévus dans le cadre du RGPD : accès, rectification, effacement, limitation, opposition et portabilité.

La Caisse régionale d'Ile-de-France déploie un dispositif identique en termes de protection des données personnelles. Ce dispositif est développé dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3.2.2.3 « Protection de la clientèle et des données personnelles ».

La politique et le plan d'action relatifs au développement du capital humain sont développés dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3.1.2.1 « Développement du capital humain ».

Être un employeur responsable dans une entreprise citoyenne

Dans un environnement en constante évolution et afin de renforcer et pérenniser sa promesse d'Employeur responsable, le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'engage autour des cinq axes principaux de la politique sociale du Groupe Crédit Agricole :

1. **Développement du capital humain** : Dans un contexte de transformations profondes en constante accélération, le Groupe Crédit Agricole veille à son capital humain et à l'employabilité sur le long terme de ses collaborateurs. Le Groupe favorise la formation continue et le développement des compétences pour assurer l'employabilité et la mobilité fonctionnelle des collaborateurs, ainsi que l'affirmation du leadership.
2. **Dialogue social** : Le Groupe encourage un dialogue social riche, constructif et respectueux des droits humains, de la liberté d'association et du droit syndical, ainsi que l'écoute active des collaborateurs.
3. **Diversité et inclusion** : le Groupe mène une politique inclusive déployée à tous les niveaux de l'organisation permettant de s'opposer fermement à toute forme de discrimination et promouvoir l'égalité des chances. Cet axe s'inscrit dans le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole.
4. **Environnement de travail** : La politique sociale du Groupe veille à offrir des conditions de travail et d'emploi garantissant la sécurité et préservant la santé et la qualité de vie et les conditions de travail des collaborateurs¹.
5. **Performance et rémunérations** : En tant qu'acteur de premier plan du marché bancaire, tant sur le plan national qu'international, le Groupe Crédit Agricole applique une politique de rémunération qui vise à aligner les intérêts des Clients, des Actionnaires et des Collaborateurs, dans un marché toujours plus concurrentiel et réglementé. La politique de rémunération du Groupe repose sur des valeurs de responsabilité et de transparence et permet de récompenser la performance des collaborateurs du Groupe de façon équitable, dans le respect des standards de chaque pays. Cet axe participe à la mise en action des trois principes fondateurs du Projet Humain, leviers de la Raison d'Être : responsabilisation des collaborateurs, renforcement de la proximité clients et développement d'un cadre de confiance.

Le développement des compétences

Avec pour objectif d'impacter positivement ses collaborateurs et de contribuer au développement de leurs compétences, le Crédit Agricole d'Ile-de-France est très actif dans la recherche de nouvelles offres de développement des compétences et d'opportunités de mobilité professionnelle pour répondre aux attentes des collaborateurs.

¹ Pour plus d'informations sur les spécificités des salariés de Crédit Agricole S.A., voir la partie 3.1.1.4 Effectifs

Depuis 2019, la mise en place du Projet Humain Groupe encourage la mise en responsabilité, le discernement, la confiance, le courage et la prise d'initiative. Sur le plan des compétences, cela favorise une culture de la curiosité, de la formation et de la mobilité. Ce Projet Humain Groupe permet à chaque collaborateur d'être pleinement acteur de son parcours, de progresser et de développer ses compétences tant sur la dimension managériale que sur l'expertise métier.

Au Crédit Agricole Ile-de-France, il a été conçu et diffusé en 2024 une Politique de Gestion des Carrières réaffirmant et affinant ces grands principes.

La politique et le plan d'action relatifs au développement du capital humain sont développés dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3.1.2.1 « Développement du capital humain ».

Le dialogue social

Soucieux de construire et d'animer un dialogue social utile aux collaborateurs et valorisant la performance globale des Caisses régionales et entités associées, le dialogue social est positionné comme l'un des fondements de leur pacte social. En effet, les Caisses régionales et entités associées portent la conviction qu'un dialogue social transparent et responsable permet de renforcer la confiance mutuelle entre les parties prenantes, d'accompagner les transformations et de s'adapter aux évolutions de l'environnement, notamment légales ou réglementaires. En France, particulièrement, l'exercice du droit syndical, de la représentation du personnel et de la négociation collective sont considérés comme un droit fondamental, dont les Caisses régionales et entités associées respectent l'exercice. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France s'inscrit dans ce dispositif.

La politique et le plan d'action relatifs au dialogue social sont développés dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3.1.2.2 « Dialogue social ».

Les diversités

Les Caisses régionales et entités associées ont déployé une politique des diversités ambitieuse. Au cœur du Projet Humain Groupe, elle amplifie le Projet Sociétal et renforce la Raison d'être. Elle constitue un levier pour attirer et fidéliser les collaborateurs, répondre aux défis et préparer l'entreprise de demain. Son déploiement permet de limiter le risque d'image et de réputation des entreprises de la branche Crédit Agricole du fait de politiques de diversité et inclusion inadéquates ou de pratiques de discrimination.

Les Caisses régionales et entités associées amplifient l'égalité professionnelle en donnant à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices les mêmes opportunités d'accéder à des postes, des promotions et des avantages sur la base de leurs compétences et de leurs performances. A travers cette politique, la culture de la valeur et de la méritocratie est encouragée en favorisant la mixité, dans tous les métiers et à tous les niveaux de notre organisation. Elle place par exemple l'inclusion des personnes en situation de handicap, au cœur de la responsabilité sociale et sociétale des Caisses régionales et entités associées.

La politique des Diversités des Caisses régionales et entités associées adresse toutes les diversités (genre, âge, handicap, orientations sexuelles, ethnie, origines socio-culturelles) par des initiatives à l'échelle des entreprises de la branche Crédit Agricole.

Elle s'articule autour de cinq engagements :

- Egalité des chances : donner à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, les mêmes opportunités d'accéder à des postes, des promotions et des avantages sur la base de leurs compétences et de leurs performances ;

- Ouverture et curiosité : s'intéresser aux autres, s'ouvrir à la différence, faire connaître et comprendre la politique des diversités et mettre en avant ses bénéfices pour accélérer et renforcer une culture d'entreprise inclusive ;
- Représentativité : être à l'image des clients et de la société en constante évolution, en prenant en compte un certain nombre de critères (âge, handicap, parité femme-homme), dans tous les métiers et à tous les niveaux de l'organisation ;
- Solidarité : placer l'entraide et la collaboration au cœur des politiques, par le biais d'actions en interne ou d'initiatives tournées vers l'externe ;
- Responsabilité : faire de la promotion des diversités l'affaire de chacun.

La politique et le plan d'action relatifs aux diversités sont développés dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3.1.2.3 « Diversités ».

L'environnement de travail

En tant qu'employeur responsable, les engagements du Crédit Agricole d'Ile-de-France en matière de Santé, Sécurité et Sûretés des collaborateurs sont les suivants :

- Veiller à préserver la santé, la sécurité et la sûreté des salariés présents sur les différentes implantations,
- Être conforme aux dispositions légales et réglementaires locales en matière de santé et de sécurité,
- S'adapter aux nouveaux modes de travail,
- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et personnelle.

L'accord sur les conditions de travail au sein des entreprises de la branche Crédit Agricole a permis aux entreprises de la branche de positionner ce sujet à un niveau stratégique et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de leurs salariés. Cette démarche, par la recherche de solutions équilibrées, a ainsi donné tout son sens au triptyque de la performance durable du crédit Agricole inhérente à son modèle mutualiste : satisfaction des clients, amélioration continue des conditions de travail et bonne marche de l'entreprise. Les entreprises de la branche se sont ainsi engagées à mettre le travail et les conditions d'exercice de l'activité des salariés au cœur de leurs systèmes, de leurs organisations et de leurs projets de transformation, ainsi qu'à permettre le dialogue sur le travail sur le travail.

Les Caisses régionales et entités associées réaffirment que la réussite des transformations passe par l'engagement de tous les acteurs dans une culture d'attention aux conditions de travail et à la prévention. Elle repose sur une stratégie prenant en compte de manière pluridisciplinaire les situations de travail réelles dans les transformations du travail.

L'ensemble des entreprises de la branche Crédit Agricole se conforme aux dispositions légales et réglementaires locales en matière de santé et de sécurité, afin de développer et maintenir un environnement et des conditions de travail garantissant la santé physique et mentale ainsi que la sécurité des salariés au travail, y compris dans un contexte numérique et/ ou de travail à distance.

La politique et le plan d'action relatifs à l'environnement de travail sont développés dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3.1.2.4 « Environnement de travail ».

La performance et la rémunération

Les Caisses régionales veillent à développer une politique de rémunération fondée sur les valeurs du mutualisme, assurant l'équité interne entre les salariés, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ainsi que la compétitivité sur les territoires afin de garantir l'attractivité, l'engagement et la fidélisation des compétences nécessaires à leurs activités.

Aussi, elles s'attachent à faire vivre un système de rémunération adapté à leur modèle et attractif favorisant la performance à long terme, facteur de cohésion.

Cette politique de rémunération s'applique dans le respect des exigences réglementaires en vigueur sur l'encadrement des rémunérations applicables aux établissements de crédit.

La politique de rémunération spécifique au Crédit Agricole d'Ile-de-France est totalement conforme à ces principes.

La politique et le plan d'action relatifs à la performance et la rémunération sont développés dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3.1.2.5 « Performance et rémunération ».

Politique fiscale et lobbying responsable

Politique fiscale

La Caisse régionale d'Ile-de-France s'acquitte des taxes et impôts légalement dus en France, seul pays au sein duquel elle exerce ses activités. Les montants acquittés correspondent à la valeur économique sous-jacente créée sur le territoire français dans le cadre de ses activités. Ses activités économiques et ses charges d'impôts sont donc corrélées.

La Direction fiscale de Crédit Agricole S.A. s'assure que les pratiques fiscales du Groupe poursuivent de larges objectifs de responsabilité et de conformité, pas seulement ceux plus étroits de la gestion du coût de l'impôt et du risque fiscal. Par conséquent, le Crédit Agricole d'Ile-de-France ne fournit aucune aide ou encouragement aux clients pour enfreindre les lois et règlements fiscaux, ni ne facilite ou soutient les transactions où l'efficacité de l'impôt pour le client repose sur la non-divulgaration de faits aux autorités fiscales.

Lobbying responsable

Le Groupe participe à un dialogue ouvert afin d'éclairer les régulateurs sur les conséquences de leurs décisions, de valoriser le modèle économique de banque universelle de proximité et de mettre en valeur sa Raison d'Être au service de ses clients et de la société. En 2024 les axes majeurs ont concerné la compétitivité et la simplification réglementaire, le financement de l'économie, l'accompagnement de la transition énergétique ainsi que la préservation des spécificités du modèle bancaire mutualiste. Par ailleurs, le Groupe a contribué aux consultations des autorités françaises et européennes telles que celles sur les orientations de l'EFrag relatives au plan de transition, à celle de la Commission européenne sur la titrisation et à celle de l'Autorité Bancaire Européenne sur le pilier 3.

Achats responsables

Le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'une politique d'Achats responsables afin de répondre aux grands enjeux de demain et contribuer à la performance globale de l'entreprise. Depuis 2023, un axe transition bas carbone est venu enrichir cette politique. Elle s'articule autour de six engagements :

- assurer un comportement responsable dans la relation fournisseurs ;
- contribuer à la compétitivité économique de l'écosystème ;
- améliorer durablement la qualité des relations avec les fournisseurs ;
- intégrer les aspects environnementaux et sociétaux dans les achats ;
- agir pour la transition vers une économie bas carbone ;
- intégrer la politique achats responsables dans les dispositifs de gouvernance existants.

La politique et le plan d'action relatifs aux achats responsables sont développés dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.4.2. Relation fournisseurs et pratiques en matière de délais de paiement ».

Point B. Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques

Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et gestion du risque

L'identification des principaux risques sociaux a pu être précisée dans le cadre des travaux CSRD. Conformément aux normes de durabilité, l'exercice de double matérialité permet de déterminer les informations à publier dans le rapport de durabilité en identifiant les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels. Le périmètre d'analyse englobe les opérations propres (périmètre consolidé) et la chaîne de valeur (amont / aval) du Groupe. L'analyse porte sur deux dimensions : la matérialité d'impact (comment les activités de la Caisse Régionale ont un impact sur ses parties prenantes ou l'environnement) et la matérialité financière (comment les sujets de développement durable affectent la Caisse Régionale et ses performances financières). Un IRO est matériel dès lors qu'au moins une des deux dimensions l'est.

La méthodologie d'analyse de matérialité Groupe est sous la responsabilité de la Direction de l'Engagement sociétal. Elle est élaborée en collaboration avec la Direction des Risques Groupe, de la Direction de la Conformité, de la Direction des achats Groupe et de la Direction des Ressources Humaines Groupe qui sont les directions contributrices majeures. La Caisse régionale d'Ile-de-France applique à ses bornes la méthodologie élaborée au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les risques sont cotés selon deux dimensions :

- la probabilité
- l'ampleur potentielle des effets financiers

Lorsque la cotation de chacun des critères d'un impact, risque ou opportunité est finalisée, une note de matérialité est calculée pour chaque IRO et comparée au seuil de matérialité du Groupe. Par seuil de matérialité, on entend la cotation à partir de laquelle les impacts, risques et opportunités sont matériels. A noter que les IRO ne font pas l'objet d'un classement par ordre de priorité autre que matériel/ non matériel.

Conformément à la réglementation, les impacts, risques et opportunités matériels doivent être mis à jour chaque année afin de prendre en compte les éventuelles évolutions de contexte, réglementaires ou de périmètre intervenues depuis. Cette actualisation se concentre sur les risques définis comme matériels lors de l'exercice précédent et prend en compte les éventuels éléments de contexte qui nécessitent de revoir la cotation. Les risques relatifs à la durabilité sont gérés selon les mêmes principes que les autres types de risques et ils sont intégrés dans le processus global de gestion des risques de la Caisse Régionale et du Groupe Crédit Agricole.

Ces travaux sont aussi utilisés pour évaluer les risques significatifs directement liés aux activités du Groupe, dans le cadre de la mise à jour du plan de vigilance.

Évaluation des performances

Pour chaque politique sociale, il y a un ou plusieurs indicateurs de performance, une unité de mesure de performance annuelle adaptée à chaque indicateur, et une précision sur le périmètre considéré pour établir cette mesure.

À fin 2025, la liste des indicateurs de performance sociale retenus au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend :

- Sensibilisation des collaborateurs à l'éthique ;
- Nombre de demandes d'exercices de droit reçus par la Caisse Régionale ;
- % de collaborateurs formés aux trois réglementations LCB FT Lutte contre la corruption et Lutte contre la fraude ;
- Nombre de clients accompagnés à travers une souscription aux offres d'entrée de gamme ;
- Encours liés aux offres contribuant à redynamiser les territoires et à réduire les inégalités ;
- % de financements Entreprises intégrant des critères de performance ESG

- Part des femmes au Comité de direction et au Conseil d'administration
- Ecart de rémunération femme-hommes
- Ratio d'équité
- Nombre d'heures de formation par collaborateurs
- Nombre d'accords signés dans le cadre du dialogue social
- Taux de fréquence et de gravité des accidents de travail
- Part des collaborateurs ayant suivi un entretien de performance
- Part de collaborateurs rémunérés au-dessus du salaire décent
- Taux de salariés en situation de handicap
- Taux de turnover
- Formations dispensées ;
- Nombre d'accords signés ;
- Taux d'absentéisme (global et hors maternité) ;
- Nombre cumulé de jeunes accueillis pendant l'année civile ;
- Part des fournisseurs ayant reçu une évaluation RSE dans le cadre d'un appel d'offres ;

La liste exhaustive des indicateurs de performance sur le volet social suivis par la Caisse Régionale est détaillée dans son Rapport Financier Annuel 2025 au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3 Responsabilité sociale

Point C. Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables

Intégration des enjeux sociaux dans l'analyse du risque de contreparties de la clientèle Entreprises

La Caisse Régionale décline les offres sociales du Groupe Crédit Agricole sur l'ensemble de ses segments de clientèles afin que tous les acteurs de la vie économique et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France adopte une approche volontariste et systématique d'inclusion ESG en particulier dans l'accompagnement de sa clientèle Entreprises en mettant à disposition des solutions adaptées à leur secteur et leur taille. Ceci se décline comme suit :

- un entretien ESG avec le client est effectué par les chargés d'affaires afin de sensibiliser l'entreprise aux problématiques environnementales, sociales et de conformité majeures et connaître leur niveau de maturité sur ces sujets. Une approche incrémentale est adoptée en fonction de la taille et la maturité de l'entreprise ;
- une première évaluation est basée sur des critères cœur quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des critères sectoriels ;
- sur la base du diagnostic, un portefeuille d'offres est mis à disposition. Celles-ci sont soutenues par un réseau de partenaires nationaux et locaux dans une optique de mise à disposition des expertises filière à l'ensemble du réseau.

6.2.2 Gouvernance

Point D. Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties (voir ci-dessous points D1 à D4)

La gouvernance non-exécutive

En matière sociale comme en matière environnementale, le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France veille à la prise en compte des enjeux et des risques dans les orientations stratégiques de la Caisse régionale et dans ses activités. Il s'assure de la cohérence des engagements dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du projet de l'entreprise (UNIQUES). Le Conseil prend en compte les enjeux et risques sociaux dans ses décisions stratégiques ; il s'appuie pour cela sur les analyses stratégiques ainsi que les politiques de gestion des risques qui lui sont présentées et sur l'examen des cadres de risques soumises à son adoption. Enfin, il rend compte de la stratégie ESG et de la performance extra-financière de l'entreprise à l'Assemblée générale et s'assure de la transparence et du caractère fidèle de cette communication.

Le Conseil dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux, notamment :

- lors de l'examen des projets stratégiques ;
- lors de l'examen du Cadre de risques soumis à son adoption, lorsque le champ des activités concernées le justifie, notamment afin de s'assurer de la prise en compte des risques sociaux.

De surcroît, les dossiers soumis à la décision du Conseil d'administration sont instruits en amont par un ou plusieurs de ses sept Comités spécialisés chargés de préparer les délibérations du Conseil et/ou lui soumettre leurs avis et recommandations. Dans le domaine social, Crédit Agricole S.A. a fait le choix de confier des attributions spécifiques à deux Comités (cf. ci-dessus Tableau 1, E) :

- L'examen de la politique RSE, y compris le suivi de la stratégie sociale et sociétale en amont de l'Assemblée générale, a été confié au Comité de l'engagement environnemental et sociétal ;
- L'examen de l'information extra-financière et particulièrement l'établissement et le suivi de l'élaboration des états de durabilité du Crédit Agricole d'Ile-de-France, a été confié au Comité d'audit.

La gouvernance exécutive

La performance extra-financière du Crédit Agricole d'Ile-de-France est supervisée par le Comité stratégique qui suit la définition de la stratégie ESG et sa mise en œuvre opérationnelle dans le cadre du pilotage du Projet d'entreprise qui fait l'objet de présentations régulières et d'un reporting trimestriel.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a mis en place une gouvernance dédiée :

- Le Comité DGA Transitions est présidé par les deux directeurs généraux adjoints et peut prendre des décisions sur des projets ou les soumettre au Comité Stratégique :
 - Au sujet des Transitions Clients, il examine les éléments constitutifs de la stratégie ESG relative à la clientèle (analyses marché, besoins clients, politiques d'engagement...) et s'assure de la déclinaison dans la Caisse Régionale des engagements du Groupe sur le pilier Social. Cette instance a pour objectif le suivi à 360° du volet Transitions clients du Crédit Agricole d'Ile-de-France et le pilotage du plan d'actions Transitions Clients, sur l'ensemble des marchés, des particuliers aux grandes entreprises.
 - Au sujet de la RSE, il a pour objectif de définir, promouvoir, suivre et coordonner la mise en œuvre des engagements RSE de la Caisse Régionale, notamment sur le volet social. L'instance anime, coordonne et pilote les actions mises en place en matière de QVT et d'employeur responsable. Il suit également les principaux indicateurs extra-financiers dont l'IER (Indice Engagement Recommandation).
- Le comité NAP : Animé par le Département Conformité de la Direction des risques, ce comité est chargé de vérifier que l'ensemble des conditions nécessaires à protéger les intérêts du client, sont bien réunies, ainsi que les critères ESG. Avant son lancement ou sa commercialisation, tout nouveau produit, nouvelle activité ou service (NAP) fait l'objet d'une présentation en comité afin de recueillir son autorisation préalable.
- Les commissions du Comité Social et Economique incluent également une commission RSE. Cette commission se réunit deux fois par an et suit la stratégie RSE de la Caisse Régionale. Elle examine les actions mises en œuvre par et pour les collaborateurs au regard des ambitions de la banque, suit l'élaboration de l'information extra-financière ainsi que l'évolution de la notation extra-financière.

Point D1) Les activités en faveur de la communauté et de la société

La gouvernance non-exécutive

Le Conseil dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet stratégique de l'entreprise. Son Président agit en lien avec les autres Comités spécialisés du Conseil qui s'assurent de la correcte déclinaison de ces orientations dans leurs domaines respectifs.

La gouvernance exécutive

Au-delà du socle réglementaire applicable, le Crédit Agricole d'Ile-de-France décline des offres sociales à destination de tous ses segments de clientèles afin que les acteurs de la vie économique et des territoires soient accompagnés et soutenus dans les transformations en cours et à venir.

Cette conjugaison d'utilité sociétale et d'universalité trouve son expression dans la stratégie sociale adoptée par le Groupe :

1. proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client à travers des produits accessibles aux plus modestes, un engagement renouvelé en faveur des jeunes et des populations fragiles ainsi qu'une politique de prévention des assurés;
2. contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales via l'arrangement d'obligations sociales (social bonds) et l'investissement dans le logement social, l'accompagnement des acteurs à impact issus de l'économie sociale et solidaire et la promotion d'initiatives à enjeu sociétal ;
3. être un employeur responsable œuvrant à l'attractivité du Groupe, fidélisant ses collaborateurs et garantissant un cadre de travail décent.

Point D2) Les relations de travail et les normes de travail

La gouvernance non-exécutive

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe par la Caisse Régionale, dont le Projet Humain qui en constitue un des axes majeurs.

Le Conseil en s'appuyant sur les travaux menés en amont par ses Comités spécialisés, examine l'ensemble des sujets soumis à la réglementation en matière sociale et sociétale.

La gouvernance exécutive

En tant qu'employeur responsable, les enjeux majeurs d'attractivité, de fidélisation des collaborateurs et de cadre de travail font l'objet d'une approche coordonnée et globale pour valoriser la marque employeur du Crédit Agricole d'Ile-de-France au travers de sept thématiques :

- offrir des opportunités professionnelles multiples;
- former ses collaborateurs;
- amplifier toutes les diversités;
- s'engager pour la jeunesse;
- proposer un cadre de travail attractif et favoriser la qualité de vie au travail;
- partager la création de valeur;
- participer au progrès social.

L'ensemble de ces thématiques font l'objet de politiques et plans d'action détaillés dans le Rapport Financier Annuel 2025 de la Caisse Régionale au chapitre 2 : Etat de durabilité, partie 2.3.1 « Effectifs de l'entreprise »

Point D3) La protection des consommateurs et la responsabilité des produits

La gouvernance non exécutive

Le Conseil d'administration dans ses séances plénières, s'assure de la cohérence des engagements et du projet de l'entreprise au regard des enjeux sociaux et environnementaux lors de l'examen des projets stratégiques et à l'occasion des présentations de la déclinaison du Projet de Groupe par la Caisse Régionale, notamment pour ce qui concerne le Projet Client qui constitue un des axes majeurs du Projet de Groupe.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale d'Ile-de-France s'implique fortement dans la promotion d'une culture éthique au sein de l'entreprise. Ses membres adhèrent aux dispositions du Code de conduite et de la Charte éthique, annexée à son règlement intérieur. Il est informé chaque année, après examen par le Comité des nominations et de la gouvernance, de l'avancement du déploiement de la culture éthique au sein de l'entreprise.

La gouvernance exécutive

La conformité contribue à protéger les clients, leurs intérêts légitimes et leurs données personnelles au travers d'une relation transparente et loyale et d'un conseil centré sur le besoin et la satisfaction client. La politique en matière éthique est déclinée dans des textes de référence constituant un cadre normatif à trois niveaux (Charte éthique, Codes de conduite, corpus procédural Fides) synthétisant les principes de conformité et d'éthique qui s'appliquent au sein du Groupe comme dans les relations avec les clients, les fournisseurs, les prestataires et les salariés.

Dans son activité de distribution de produits et services financiers ou d'assurances à ses clients, le Crédit Agricole d'Ile-de-France est particulièrement attentif à prévenir les risques liés à la cybercriminalité et assurer la protection des données personnelles ainsi que la transparence quant à leur utilisation.

La Caisse Régionale souhaite servir l'ensemble de ses clients et accompagner ses clients en situation de fragilité financière. Dans ce cadre, elle a pour objectif de faciliter l'accessibilité des produits et services financiers (lisibilité de l'offre, tarification adaptée, condition de vente).

Point D4) Les droits de l'Homme

La Caisse régionale d'Ile-de-France s'inscrit dans les normes du Groupe Crédit Agricole.

Point E. Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des Comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction

La gouvernance non-exécutive

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen des sujets suivants qui intègrent des analyses et/ou le suivi de mesures de prévention ou de gestion des risques sociaux :

Après analyse par le Comité d'audit :

- La désignation, en qualité de Commissaires aux comptes certifiant les informations en matière de durabilité, du cabinet KPMG
- Le suivi du processus mis en œuvre pour l'élaboration de l'état de durabilité, conjointement avec le Comité de l'engagement environnemental et sociétal, et notamment le plan des mission des certificateurs d'informations en matière de durabilité.

Après analyse par le Comité des risques :

- la déclaration d'appétit pour le risque et les outils de suivi associés (matrice d'appétit et tableau de bord) qui constituent un cadre déterminant dans le contrôle et le suivi des risques par la gouvernance ;
- l'approbation des cadres de risques encadrant la prise de risque dans les grands domaines d'activité de la Caisse Régionale ;
- le Rapport annuel de contrôle interne et l'information semestrielle sur le contrôle interne, établis sous la coordination de la Direction des risques, les orientations du dispositif anticorruption Sapin II et de la mise en œuvre du RGPD ;
- l'organisation, le fonctionnement et les moyens alloués à chacune des trois fonctions de contrôle (risques, conformité, audit interne) ;

Après analyse par le Comité des nominations:

- la politique d'égalité professionnelle et salariale au sein de la Caisse régionale d'Ile-de-France, ainsi que les initiatives engagées, au niveau du Groupe Crédit Agricole, en vue de favoriser l'égalité professionnelle, la mixité et la parité dans les instances de direction ;
- les résultats de l'évaluation du fonctionnement du Conseil et des compétences individuelles et collectives du Conseil et les pistes d'évolution pour améliorer la gouvernance ;
- l'indépendance des administrateurs au regard du Code Afep/Medef et les points de non-conformité à ce Code ;
- l'état des travaux menés sur les plans de succession des fonctions clefs de la Caisse régionale d'Ile-de-France;
- le programme de formation du Conseil pour 2026.
- la mise à jour du Règlement intérieur du Conseil d'administration et de certains Comités spécialisés

Après analyse par le Comité de l'engagement environnemental et sociétal :

- L'état de durabilité
- La revue du plan de vigilance qui fait partie du Rapport sur le gouvernement d'entreprise arrêté par le Conseil d'administration ;

Parmi les autres dossiers examinés par le Conseil, on peut citer :

- la préparation de l'Assemblée générale qui comprend l'information du Conseil sur le bilan social de la Caisse Régionale.

La gouvernance exécutive

Le Comité de Contrôle Interne ainsi que le Comité de direction examinent et valident la stratégie Risques de la Caisse régionale.

Point F. Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports

La gouvernance non-exécutive

En résumé, le Conseil d'administration du Crédit Agricole d'Ile-de-France examine et/ou approuve annuellement:

- la politique et les pratiques de rémunération ;
- la politique d'égalité professionnelle et salariale ;
- le fonctionnement du Conseil et des compétences individuelles et collectives du Conseil ;
- les plans de succession des fonctions clefs et, dans le cadre de l'Assemblée générale, il est informé du bilan social de la Caisse Régionale ;
- l'élaboration de l'information extra-financière, notamment les états de durabilité et le Plan de vigilance qui contiennent des informations relatives aux mesures de prévention et de gestion des risques sociaux ;
- la déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale.

La gouvernance exécutive

La performance extra-financière de la Caisse régionale d'Ile-de-France est supervisée par le Comité DGA Transitions et le Comité de direction qui suivent la définition des actions ESG et leur mise en œuvre opérationnelle. Les enjeux, les risques et leurs cotations ainsi que les indicateurs de suivi ont été présentés respectivement au Comité de direction et au Conseil d'administration de la Caisse régionale d'Ile-de-France dans le cadre de la mise à jour de l'analyse de double matérialité nécessaire à la production de l'état de durabilité.

Point G. Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social

La Caisse Régionale dispose de sa propre politique de rétribution qui s'appuie notamment, pour les collaborateurs, sur la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole. En ce qui concerne les dirigeants et mandataires sociaux, cette dernière s'inscrit dans un statut collectif qui est soumis à la validation de l'organe central. Ainsi, la rétribution des mandataires sociaux suit ce statut collectif et fait l'objet d'une approbation du Conseil d'Administration de chaque entité chaque année. En alignement avec la raison d'être d'une banque coopérative de proximité, elle prend en compte les dimensions de performance durable au-delà des seuls résultats économiques à court terme sans pour autant disposer de mécanismes d'incitations spécifiques sur la durabilité et le climat dans la rémunération variable.

6.2.3 Gestion des risques

Cadre global

Le Groupe Crédit Agricole développe son dispositif pour mettre en place une approche structurée et cohérente afin d'identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques sociaux, en ligne avec les pratiques de place et les exigences réglementaires de gestion des risques. Le développement de ce dispositif prendra notamment en compte les nouvelles Guidelines de l'Autorité Bancaire Européenne sur la gestion des risques ESG, publiées en janvier 2025.

Les risques sociaux sont définis comme des facteurs influençant les autres risques majeurs mais ne sont pas considérés comme un des risques majeurs du Groupe.

Les données et méthodes de quantification des impacts des facteurs de risques sociaux sont aujourd'hui très limitées, avec une disponibilité et un stade de maturité plus faibles que les pour les facteurs de risques environnementaux. L'encadrement réglementaire des institutions financières est également moins développé. En conséquence, le dispositif du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale sont encore en cours de développement. A date, les principaux développements ont été réalisés sur le périmètre prioritaire de la Grande Clientèle (Crédit Agricole CIB).

Evaluation et gestion des facteurs de risques sociaux

A date, il n'a pas été constaté d'impact matériel du risque social sur les différentes catégories de risques (risques de crédit, de liquidité, de marché, opérationnel...) lors des exercices d'analyse et de suivi des risques.

S'agissant de la politique du Groupe Crédit Agricole en matière de droits humains, elle s'exprime au travers de la Charte des droits humains, dénommée Respect, publiée en 2009 par le Groupe Crédit Agricole. La charte affirme les engagements du Groupe tant vis-à-vis de ses salariés que dans sa sphère d'influence. Ceci suppose notamment, concernant les opérations détenues ou contrôlées par des clients, que ceux-ci se conforment aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, qu'ils recueillent, le cas échéant, le consentement des peuples autochtones impactés et qu'ils favorisent la réparation des éventuels abus commis notamment par l'établissement de procédures de gestion des griefs.

De plus, le Groupe définit des politiques sectorielles RSE explicitant les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans ses politiques de financement et d'investissement. Les principes mentionnés ci-dessous sont clairement rappelés dans les politiques sectorielles RSE du Groupe. Ceci inclut également, concernant les chaînes d'approvisionnement des clients et des fournisseurs, le besoin d'une vigilance toute particulière de nos relations d'affaires en termes d'absence d'esclavage et de trafic d'êtres humains. Nous nous référons notamment à la Loi sur le devoir de vigilance et au Modern Slavery Act. Le cadre de référence des politiques sectorielles RSE comprend également les standards du groupe Banque Mondiale et notamment les Normes de performances et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires de l'International Finance Corporation (IFC) ainsi que, le cas échéant, des principes et normes spécifiques à certains secteurs. Ainsi, par exemple, la politique pour le secteur minier se réfère aux principes volontaires sur la sécurité et les droits humains (Voluntary Principles on Security and Human Rights) et au Guide OCDE sur le devoir de

diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, concernant les minerais et dérivés minéraux d'étain, de tantale et de tungstène ainsi que l'or.

La Caisse Régionale s'inscrit dans la démarche du Groupe Crédit Agricole et attend de ses relations d'affaires, clients ou fournisseurs, qu'ils exercent une vigilance raisonnable en termes de droits humains dans les opérations qu'ils contrôlent de même que dans leur chaîne d'approvisionnement.

Par ailleurs, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a signé la Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables incitant les entreprises à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. Cette charte, sous l'égide du ministère de l'Economie et des Finances, est pilotée par le Médiateur des entreprises et le CNA (Conseil national des achats). Le label « Relations Fournisseurs et Achats responsables » a été attribué pour la première fois en 2023 à la Caisse Régionale sur le périmètre de l'entité sociale. Dans ce cadre, l'alignement de la politique et de la stratégie d'achats responsables de la Caisse Régionale est un des critères majeurs qui a été attesté à un niveau "probat" (3ème niveau sur 4) par rapport au référentiel de la norme ISO 20400.

6.3 Informations qualitatives sur le risque de Gouvernance

6.3.1 Gouvernance

Point A. Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des Comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses Comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales

Des engagements Net Zero sur les activités de financement – suivi de la performance d'entreprises clientes

Pour atteindre les objectifs, le Groupe Crédit Agricole a formulé des plans d'action sectoriels et par métier sur ses activités. En 2022 puis en 2023, le Groupe Crédit Agricole a publié un communiqué de presse Workshop climat dans lequel il mentionne les objectifs à 2030 en lien avec la Net Zero Banking Alliance sur dix secteurs (pétrole et gaz, électricité, automobile, aviation, transport maritime, immobilier commercial, immobilier résidentiel, agriculture, ciment et acier) assortis de plans d'actions pour chaque secteur. Les objectifs à 2030 sont assortis de métriques qui nécessitent le suivi de l'évolution de la performance des entreprises clientes appartenant à ces secteurs. La Caisse régionale d'Ile-de-France décline à son niveau les plans d'actions sectoriels pour les cinq secteurs qui la concernent plus particulièrement : Immobilier résidentiel, immobilier commercial, agriculture, automobile et production d'électricité.

Définir une politique d'investissement responsable

Avec un portefeuille de titres financiers (hors participations Groupe et titrisations auto-souscrites) de 6,5 Mds€ au 30/06/2026, le Crédit Agricole d'Ile-de-France est un investisseur visible, en faveur d'une croissance responsable, inclusive et respectueuse de l'environnement. La Caisse Régionale prend en compte la dimension extra-financière dans l'ensemble de ses investissements pour compte propre.

Pour les fonds, cela se matérialise par l'analyse systématique des engagements RSE des sociétés de gestion. Concernant les fonds non cotés, la Caisse Régionale investit exclusivement dans des supports promouvant les pratiques « ESG » avec une classification Article 8 ou Article 9 selon la Réglementation SFDR.

En complément, la Caisse Régionale s'est fixée depuis 2020 l'objectif d'allouer une part significative de son portefeuille à des actifs dont l'impact environnemental ou social est au cœur de leur stratégie. Ainsi, l'encours investi pour compte propre dans des supports à impact ESG s'élève à 1,4 Md€ au 30/06/2026, soit 22,1% du portefeuille géré.

Ces investissements sont suivis en comité financier à travers un indicateur calculé comme :

(A) la somme de :

(1) L'encours des obligations vertes, sociales et durables

(2) L'encours des autres titres et fonds répondant aux critères de l'impact :

a. Intentionnalité : volonté affichée de l'investisseur de générer un bénéfice social ou environnemental mesurable pour contribuer au développement durable

b. Additionnalité : contribution spécifique de l'investissement à impact

c. Mesurabilité : l'atteinte des objectifs définis doit faire l'objet d'une mesure auditable. Lorsqu'une rémunération de la performance existe, celle-ci doit intégrer des critères extra-financiers

Rapportée à :

(B) l'encours du portefeuille géré par la Caisse Régionale, SOCADIF et SOCADIF Dette privée (hors participations Groupe)

Point B. Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières

La gouvernance dans sa fonction de supervision

Dans le cadre de sa mission de supervision de la fonction exécutive le Conseil d'administration examine notamment les dossiers structurants. Pour tout dossier, la performance extra-financière de la contrepartie, en se fondant sur des indicateurs reconnus par le marché y compris sur le dispositif de gouvernance, fait partie des éléments examinés par le Conseil, après avis du Comité stratégique.

Par ailleurs, l'état de durabilité de la Caisse régionale d'Ile-de-France est présenté au Conseil d'administration chaque année. Il fait l'objet de travaux de la part d'un Commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques constatées ou extrapolées figurant dans l'état de durabilité.

Point C. Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment :

- C1. Considérations éthiques ;
- C2. Stratégie et gestion des risques ;
- C3. Inclusivité ;
- C4. Transparence ;
- C5. Gestion des conflits d'intérêts ;
- C6. Communication interne sur les préoccupations critiques.

6.3.2 Gestion des risques

Le Groupe Crédit Agricole développe son dispositif pour mettre en place une approche structurée et cohérente afin d'identifier, évaluer, gérer et surveiller les risques de gouvernance, en ligne avec les pratiques de place et les exigences réglementaires de gestion des risques. Le développement de ce dispositif prendra notamment en compte les nouvelles Guidelines de l'Autorité Bancaire Européenne sur la gestion des risques ESG, publiées en janvier 2025.

Les risques de gouvernance sont définis comme des facteurs influençant les autres risques majeurs mais ne sont pas considérés comme un des risques majeurs du Groupe.

Les données et méthodes de quantification des impacts des facteurs de risques de gouvernance sont aujourd'hui très limitées, avec une disponibilité et un stade de maturité plus faibles que les pour les facteurs de risques environnementaux. L'encadrement réglementaire des institutions financières est également moins développé. En conséquence, le dispositif du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale sont encore en cours de développement.

Point D1) Considérations éthiques

La Caisse régionale d'Ile-de-France adhère à la Charte éthique du Groupe Crédit Agricole et aux valeurs qu'elle promeut. Dans ce cadre, elle applique l'ensemble des dispositions réglementaires applicable au Groupe Crédit Agricole en matière de respect de l'intégrité du marché, des règles de protection de la clientèle, d'attention aux besoins des clients, de loyauté et de diligence à leur égard.

Point D2) Stratégie et gestion des risques

La Caisse régionale d'Ile-de-France s'appuie sur le questionnaire ESG pour évaluer la prise en compte de la dimension RSE par nos clients des marchés entreprises, agriculture et professionnels dans leur business model.

Point D3) Inclusivité

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France publie dans son état de durabilité l'ensemble des analyses demandées pour la France quant à la part des femmes dans les effectifs et les instances dirigeantes ou les écarts de rémunération. Les analyses par origine ethnique étant interdites en France, la Caisse Régionale ne publie pas d'informations sur les personnes issues de groupes minoritaires.

Point D4) Transparence

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France respecte les réglementations européennes en matière de communication et de transparence.

Point D5) Gestion des conflits d'intérêts

La Caisse régionale, en conformité avec la réglementation qui lui est applicable, identifie et gère les conflits d'intérêts se posant entre elle et ses clients ou entre ses clients, selon une politique définie et mise en œuvre qui encadre, entre autres choses, la circulation induite d'information confidentielle.

Point D6) Communication interne sur les préoccupations critiques

Les avis risques des dossiers de crédit éligibles intègrent une évaluation du risque environnemental.

6.4 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

6.4.1 Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle (Modèle 1)

Modèle 1 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

	Secteur/Sous-secteur		Valeur comptable brute (en milliers d'euros)					Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions (en milliers d'euros)			Ventilation par tranche d'échéance				
			Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence "accords de Paris" de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemen tal (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Echéance moyenne pondérée	
1	Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique*	16 325 952	35 152	-	2 239 719	389 082	(428 555)	(166 031)	(221 942)	7 396 528	2 264 918	5 216 688	1 447 819	9,09	
2	A - Agriculture, sylviculture et pêche	602 176	-	-	143 252	23 546	(11 057)	(5 137)	(5 315)	342 489	145 165	112 135	2 387	5,88	
3	B - Industries extractives	112 057	1 072	-	49 569	-	(7 529)	(7 525)	-	110 859	-	-	1 198	2,17	
4	B.05 - Extraction de houille et de lignite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	1 135	929	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 135	30,00	
6	B.07 - Extraction de minerais métalliques	49 582	-	-	49 569	-	(7 525)	(7 525)	-	49 569	-	-	13	2,99	
7	B.08 - Autres industries extractives	21 174	-	-	-	-	(4)	-	-	21 169	-	-	6	2,79	
8	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	40 166	143	-	-	-	-	-	-	40 121	-	-	45	0,06	
9	C - Industrie manufacturière	1 041 081	39	-	146 047	46 699	(47 705)	(21 894)	(23 801)	843 736	170 271	5 023	22 051	3,43	
10	C.10 - Industries alimentaires	302 627	-	-	12 594	9 175	(9 096)	(1 957)	(6 111)	253 563	38 851	4 651	5 562	2,86	

11	C.11 - Fabrication de boissons	101 475	-	-	554	51	(240)	(57)	(42)	89 069	12 247	-	158	2,95
12	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	C.13 - Fabrication de textiles	74 402	-	-	26 897	38	(283)	(244)	(34)	60 677	12 905	-	820	2,30
14	C.14 - Industrie de l'habillement	12 067	-	-	24	11 082	(3 220)	-	(3 219)	11 760	250	-	56	3,47
15	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	875	-	-	693	-	(23)	(23)	-	870	-	-	5	0,86
16	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	329	-	-	30	1	(2)	(1)	(1)	202	-	120	6	6,82
17	C.17 - Industrie du papier et du carton	173	-	-	60	91	(47)	-	(47)	152	-	-	21	4,46
18	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	27 555	-	-	359	629	(507)	(1)	(485)	26 251	199	-	1 105	4,92
19	C.19 - Cokéfaction et raffinage	26	24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	29,40
20	C.20 - Industrie chimique	109 817	-	-	11 738	19 306	(9 460)	(287)	(9 095)	91 895	14 105	-	3 816	3,89
21	C.21 - Industrie pharmaceutique	92 751	15	-	54 246	-	(18 088)	(18 038)	-	78 839	11 958	-	1 954	3,29
22	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	68 184	-	-	17	638	(938)	-	(547)	67 817	154	-	214	3,66
23	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	13 035	-	-	4	3 385	(3 388)	-	(3 384)	9 568	3 186	252	29	2,82
24	C.24 - Métallurgie	33 736	-	-	23 314	-	(1 032)	(1 032)	-	10 455	23 269	-	11	3,86
25	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	20 738	-	-	2 011	374	(185)	(15)	(139)	15 217	5 441	-	80	3,78
26	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	24 595	-	-	1 370	96	(174)	(62)	(26)	12 877	10 268	-	1 450	5,37
27	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	18 590	-	-	27	15	(5)	-	(2)	9 940	7 036	-	1 614	6,84
28	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	20 321	-	-	3 808	-	(69)	(18)	-	7 605	10 641	-	2 076	7,26
29	C.29 - Industrie automobile	28 008	-	-	4 053	-	(71)	(68)	-	23 894	2 006	-	2 108	4,97
30	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	37 091	-	-	414	-	(14)	(4)	-	33 367	3 650	-	74	1,02
31	C.31 - Fabrication de meubles	722	-	-	163	412	(155)	(4)	(151)	639	43	-	40	3,93

32	C.32 - Autres industries manufacturières	23 807	-	-	2 269	1 172	(474)	(60)	(398)	14 151	9 564	-	93	3,95
33	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	30 158	-	-	1 404	233	(235)	(22)	(119)	24 929	4 498	-	731	4,92
34	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	123 081	18 854	-	11 214	-	(929)	(818)	-	52 585	20 991	16 482	33 024	10,72
35	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	115 532	18 756	-	11 214	-	(924)	(818)	-	51 948	14 341	16 482	32 761	10,93
36	D35.11 - Production d'électricité	80 661	18 756	-	10 056	-	(903)	(816)	-	31 640	9 201	7 762	32 059	12,74
37	D35.2 - Fabrication de gaz; distribution par conduite de combustibles gazeux	5 898	98	-	-	-	(3)	-	-	409	5 391	-	98	7,03
38	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	1 651	-	-	-	-	(3)	-	-	227	1 259	-	165	9,40
39	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	78 134	-	-	26 229	26	(1 803)	(1 573)	(25)	44 932	18 503	11 031	3 668	6,40
40	F - Services de bâtiments et travaux publics	175 648	-	-	24 703	13 097	(8 471)	(1 557)	(5 847)	119 260	43 069	3 942	9 377	5,07
41	F.41 - Construction de bâtiments	22 851	-	-	5 193	2 812	(1 797)	(146)	(1 613)	16 823	3 779	432	1 816	4,86
42	F.42 - Génie civil	47 470	-	-	2 504	-	(751)	(334)	-	29 549	14 869	3 031	20	4,19
43	F.43 - Travaux de construction spécialisés	105 328	-	-	17 006	10 285	(5 922)	(1 077)	(4 234)	72 888	24 421	479	7 541	5,51
44	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 992 378	2 188	-	264 852	200 639	(194 794)	(36 263)	(148 598)	1 437 111	278 695	212 364	64 208	4,73
45	H - Transports et entreposage	441 525	8 047	-	39 287	11 923	(7 163)	(1 217)	(5 229)	362 325	58 934	10 991	9 275	3,80
46	H.49 - Transports terrestres et transports par conduites	300 103	5	-	10 999	6 319	(4 887)	(302)	(4 134)	257 155	32 684	2 944	7 320	3,55
47	H.50 - Transports par eau	9 452	1	-	608	4 692	(413)	(11)	(399)	2 989	3 543	2 895	25	7,84
48	H.51 - Transports aériens	655	-	-	-	194	(133)	-	(133)	239	-	-	416	19,44
49	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	127 536	8 041	-	27 669	545	(1 709)	(903)	(545)	98 516	22 707	5 152	1 161	3,93
50	H.53 - Activités de poste et de courrier	3 778	-	-	12	172	(20)	-	(19)	3 426	-	-	353	6,18
51	I - Hébergement et restauration	620 692	4 952	-	130 391	15 367	(26 864)	(16 759)	(6 808)	162 369	149 707	291 361	17 254	10,45
52	L - Activités immobilières	11 139 180	-	-	1 404 174	77 784	(122 240)	(73 288)	(26 319)	3 920 862	1 379 584	4 553 358	1 285 377	10,84

53	Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique*	19 421 486	223	-	624 957	172 650	(107 907)	(49 636)	(46 063)	9 627 955	1 969 292	664 944	7 159 294	12,30
54	K - Activités financières et d'assurance	15 374 832	-	-	97 017	861	(8 640)	(2 718)	(663)	7 687 183	1 158 815	248 475	6 280 359	13,23
55	Expositions sur d'autres secteurs (codes NACE J, M à U)	4 046 654	223	-	527 940	171 789	(99 267)	(46 918)	(45 400)	1 940 773	810 477	416 469	878 935	8,76
56	TOTAL	35 747 437	35 376	-	2 864 677	561 732	(536 462)	(215 668)	(268 005)	17 024 483	4 234 210	5 881 632	8 607 113	10,83

* Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence "transition climatique" de l'Union et les indices de référence "accord de Paris" de l'Union - règlement sur les indices de référence en matière de climat - considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006

Dans ce tableau, Crédit Agricole d'Ile de France fournit des informations sur les expositions soumises aux risques qui peuvent survenir en raison de la transition vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente au changement climatique, selon les dispositions de l'article 449 bis du règlement (UE) no 575/2013.

Crédit Agricole d'Ile de France publie ses expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union, c'est-à-dire les entreprises qui répondent à au moins un des critères listés dans l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818.

Les critères d'exclusions des indices de référence « Accord de Paris » de l'Union sont les suivants :

- Tirent au moins 1 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- Tirent au moins 10 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de combustibles liquides ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires de la prospection, de l'extraction, de la fabrication ou de la distribution de combustibles gazeux ;
- Tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de GES supérieure à 100 g CO₂ e/kWh ;

Sont exclues également les entreprises qui portent un préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux.

Pour identifier les entreprises exclues des indices de l'accord de Paris, le Groupe Crédit Agricole a recours aux données du fournisseur Clarity AI depuis l'exercice du 31 décembre 2023. A ce stade, le critère relatif au préjudice significatif à au moins un des objectifs environnementaux n'est pas pris en compte par le fournisseur.

Par ailleurs, Crédit Agricole d'Ile de France affecte les expositions sur les entreprises financières et non financières, à savoir les prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres classés dans le portefeuille bancaire, à la tranche de maturité concernée en fonction de l'échéance résiduelle de l'instrument financier. Pour l'intégration dans le calcul de l'échéance moyenne des expositions, des instruments financiers sans date d'échéance, Crédit Agricole d'Ile de France a retenu la tranche la plus élevée à savoir 20 ans.

Les expositions relatives aux secteurs contribuant fortement au changement climatique sont en hausse de +8,13%. Cette hausse, principalement sur les activités immobilières, est cohérente avec l'accroissement de l'activité bilantielle du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Le Groupe Crédit Agricole publie les informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre de ses expositions par secteur d'activité selon une nomenclature de codes NACE. Ces informations sont publiées au niveau du Groupe Crédit Agricole pour prendre en compte la transversalité des enjeux climat en termes de métiers et de secteurs d'activité.

6.4.2 Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés (Modèle 2)

Modèle 2 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Prêts immobiliers

1	Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en milliers d'euros)														
			Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés)						Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)						Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés		
			0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500	A	B	C	D	E	F			G
1	Total UE	41 551 713	4 613 957	12 993 157	12 871 744	5 786 411	1 791 207	1 229 917	527 328	760 685	4 302 683	6 314 050	5 209 325	1 969 857	1 350 697	21 117 089	88,95%
2	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	5 050 632	442 430	722 050	640 272	430 434	198 581	408 132	1 595	443	6 756	7 077	7 579	3 575	5 616	5 017 989	55,92%
3	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	36 501 082	4 171 527	12 271 107	12 231 471	5 355 977	1 592 626	821 784	525 733	760 242	4 295 928	6 306 973	5 201 746	1 966 281	1 345 081	16 099 099	99,25%
4	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	21 850 934	2 860 555	6 444 708	6 862 512	3 701 738	1 148 948	832 474	-	-	-	-	-	-	-	18 783 812	100,00%
6	Total non-UE	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	-
7	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	-

9	Dont sûretés obtenues par prise de possession : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Crédit Agricole d'Ile de France a intégré dans ce tableau, l'ensemble des prêts immobiliers cautionnés.

Conformément aux exigences du tableau et en l'absence du certificat de performance énergétique, les établissements ont la possibilité d'estimer les performances énergétiques, exprimées en kilowattheure d'énergie primaire par mètre carré par an (kWh/m²/an) aux lignes 5 et 10 du modèle. Crédit Agricole d'Ile de France a estimé les performances énergétiques des biens pour lesquels le diagnostic de performance énergétique n'est pas disponible, uniquement sur le périmètre France. Les estimations ont été réalisées sur la base d'une distribution des consommations d'énergie primaire au niveau des départements français, à partir des données mises à disposition par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) pour l'immobilier résidentiel et commercial.

6.4.3 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Paramètres d'alignement (Modèle 3)

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, trois coalitions d'institutions financières engagées pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 (Net Zero Banking Alliance, Net Zero Asset Managers Initiative et Net Zero Asset Owner Alliance). Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de son Comité scientifique, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les dix secteurs les plus matériels au sein de nos portefeuilles de financement (pétrole et gaz, production d'électricité, transport maritime, aviation, immobilier résidentiel, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces dix secteurs représentent environ 60 % des encours du groupe Crédit Agricole et environ 75 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires au vu des enjeux du changement climatique. Pour notre Caisse régionale, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les cinq secteurs les plus matériels parmi ceux présents dans nos portefeuilles de financement : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, production d'électricité.

En 2022 et en 2023, nous avons calculé le point de départ (sur l'année 2020) par secteur de nos émissions financées sur plusieurs secteurs. Pour calculer les émissions financées, nous utilisons la méthodologie PCAF2, qui permet de quantifier les émissions de gaz à effet de serre associées à nos portefeuilles d'investissement et de prêts. La méthodologie PCAF nous permet également de suivre l'intensité carbone de nos financements, en rapportant pour chaque secteur concerné les émissions financées à la production (flux physiques) financée. La méthodologie PCAF nous permet d'avoir une approche robuste, granulaire et adaptable dans le temps pour avoir des données de plus en plus précises.

Concernant le choix des scénarios, pour aligner nos portefeuilles avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à horizon 2100, nous avons appuyé nos trajectoires sur le scénario NZE (Net Zero Emissions) développé par l'AIE3 sur la plupart des secteurs. Nous avons choisi d'autres scénarios plus granulaires et spécifiques, pour d'autres secteurs, par exemple l'Immobilier (Carbon Risk Real Estate Monitor).

Le Groupe Crédit Agricole a publié en 2022, en 2023 et en 2024 des cibles intermédiaires d'ici à 2030 dans le cadre de ses engagements NZBA sur huit des dix secteurs prioritaires, dont immobilier commercial, production d'électricité, et automobile.

Crédit Agricole d'Ile de France a formalisé ses plans d'accompagnement en 2023 sur les secteurs suivants : immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, production d'électricité, automobile et agriculture, décrits dans son rapport de durabilité ([renvoi vers la CSRD de la CR]). Pour mieux appréhender les trajectoires de décarbonation, Crédit Agricole a établi ses engagements Net Zéro au niveau Groupe, la Caisse Régionale y contribue pour les 5 secteurs précités.

6.4.4 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone (Modèle 4)

Modèle 4 : Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique :

	Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée)(*)	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
1	29 435	0,04%	-	17,43	4

(*) Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde

Crédit Agricole d'Ile de France indique dans ce tableau ses expositions agrégées parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde. Comme l'ensemble du Groupe, [L'entité] s'appuie, conformément aux instructions du tableau, sur une liste publique afin d'identifier la liste des 20 entreprises les plus émissives en carbone. C'est la liste du Climate Accountability Institute qui a été retenue.

6.5 Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique : Expositions soumises à un risque physique (Modèle 5)

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	Zone géographique : périmètre total	Valeur comptable brute (en milliers d'euros)													
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique													
		Ventilation par tranche d'échéance					dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			
		<= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans <= 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée						Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	602 176	59 004	25 847	20 183	358	5,96	-	-	105 392	24 896	3 680	(1 563)	(891)	(566)
2	B - Industries extractives	112 057	7 095	-	-	128	2,37	-	-	7 223	3 172	-	(482)	(482)	-
3	C - Industrie manufacturière	1 041 081	68 228	16 975	319	1 800	3,59	-	-	87 323	16 533	2 844	(5 257)	(3 635)	(1 469)
4	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	123 081	4 407	1 955	1 055	2 124	9,51	-	-	9 541	718	-	(60)	(52)	-
5	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	78 134	2 888	1 184	706	245	6,43	-	-	5 023	1 687	-	(114)	(101)	-
6	F - Services de bâtiments et travaux publics	175 648	12 611	4 662	424	641	4,65	-	-	18 338	2 800	642	(486)	(167)	(204)
7	G - Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles	1 992 378	161 509	34 361	23 280	7 779	4,83	-	-	226 930	31 620	20 400	(20 711)	(4 117)	(15 402)
8	H - Transports et entreposage	441 525	24 972	4 854	703	609	3,89	-	-	31 138	3 127	674	(407)	(98)	(259)
9	L - Activités immobilières	11 139 180	448 770	235 860	871 265	210 258	11,93	-	-	1 766 153	198 422	11 861	(18 462)	(11 667)	(3 302)
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	36 501 100	167 126	437 550	3 076 802	2 199 661	17,38	306 960	-	5 574 178	310 350	25 672	(12 842)	(8 287)	(2 245)
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	5 050 632	138 751	115 233	489 953	29 271	12,24	1 589	-	771 620	96 257	6 427	(11 825)	(8 277)	(1 147)
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

13	Autres secteurs pertinents	19 203 769	1 025 280	250 572	133 379	612 852	11,74	-	-	2 022 083	91 743	8 543	(14 536)	(9 026)	(3 649)
14	I - Hébergement et restauration	620 692	29 732	30 681	53 893	2 770	10,28	-	-	117 076	24 427	1 973	(4 504)	(3 084)	(818)
15	J - Information et communication	682 092	38 185	6 070	1 119	1 753	4,35	-	-	47 126	2 538	618	(472)	(61)	(308)
16	K - Activités financières et d'assurance	15 374 832	838 338	125 225	22 088	598 893	12,82	-	-	1 584 544	11 808	93	(975)	(325)	(71)
17	M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	908 051	36 237	20 819	17 664	2 225	7,13	-	-	76 945	9 144	3 032	(2 236)	(511)	(1 571)
18	N - Activités de services administratifs et de soutien	478 055	26 948	6 567	1 352	770	4,41	-	-	35 638	10 767	415	(1 222)	(881)	(244)
19	O - Administration publique	67 422	-	7	-	4 308	29,96	-	-	4 315	79	-	(3)	-	-
20	P - Enseignement	51 468	1 912	900	1 794	145	8,65	-	-	4 751	967	28	(59)	(46)	(9)
21	Q - Santé humaine et action sociale	350 573	34 922	23 683	4 364	402	4,92	-	-	63 371	24 933	1 534	(4 096)	(3 686)	(190)
22	R - Arts, spectacle et activités récréatives	109 462	2 306	2 734	2 642	92	8,10	-	-	7 774	1 377	407	(298)	(30)	(257)
23	S - Autres activités de services	434 934	16 699	33 886	28 464	1 494	9,56	-	-	80 542	5 702	443	(670)	(402)	(181)
24	T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	U - Activités extra territoriales	126 190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Ce modèle couvre les expositions du portefeuille bancaire soumises aux effets d'événements physiques liés au changement climatique, chroniques et aigus.

Conformément aux exigences de publication, les éléments présentés dans ce modèle ne présentent qu'une estimation des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole potentiellement sensibles aux événements de risques physiques climatiques, avant prise en compte des mesures d'atténuations physiques (par exemple, actions d'adaptation des contreparties ou acteurs publics) ou financières (par exemple, couverture assurancielle) permettant d'estimer un impact sur les risques du Groupe. De plus, étant donné les incertitudes des modèles climatiques et des lacunes dans les données disponibles, les éléments présentés ne constituent qu'une première estimation qui sera améliorée au fil des travaux menés en interne et par l'ensemble des acteurs externes.

Conformément aux exigences du modèle, le Groupe Crédit Agricole a utilisé des portails, bases de données et études mises à disposition par les organismes de l'Union, les pouvoirs publics nationaux et des acteurs privés pour identifier les lieux exposés à des événements liés au changement climatique et estimer la sensibilité des actifs et activités à ces événements, à partir de projections à horizon 2050 selon le scénario RCP4.5²

En l'état, la mesure de ces sensibilités présente des limites, notamment en termes de données, avec des impacts sur plusieurs choix méthodologiques : c'est le cas pour les mesures de sensibilité aux risques physiques climatiques des actifs physiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire pour être directement reliée à un aléa localisé), et plus encore pour celles des activités économiques (par exemple, localisation insuffisamment granulaire des lieux d'activités principales et dépendances des chaînes d'approvisionnement). En conséquence, l'approche du Groupe Crédit Agricole consiste à prioriser le développement interne de mesures à

² climatiques futurs

la plus haute résolution possible de certains aléas au niveau des actifs immobiliers financés ou en garantie (inondation, retrait-gonflement des argiles, submersion en France, inondation et glissement de terrain en Italie), et à utiliser des proxys géo-sectoriels à l'échelle des portefeuilles pour les mesures au niveau des activités économiques.

Des travaux sont menés au sein du Groupe Crédit Agricole sur les données extra-financières et les méthodes de mesure des risques les exploitant, travaux qui participeront progressivement à intégrer des aléas de risque physique additionnels et à affiner l'évaluation de la sensibilité aux différents aléas.

Dans l'attente de la publication de la version officielle des ITS, dont l'ABE a publié le projet le 22 mai 2025, Crédit Agricole d'Ile de France a décidé **d'appliquer les dispositions transitoires prévues et réaffirmées dans la No Action letter d'août 2025**. De fait, la publication des tableaux 6 à 10 est suspendue jusqu'au 31/12/2026. De la même manière, les informations quantitatives relatives au GAR des tableaux 1 et 4 ne sont pas publiées dans le présent rapport.

7. ANNEXES

COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (EU CC1)

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	361 928	361 928	a
	dont : Actions	-	-	
	dont : CCI/CCA des Caisses régionales	269 431	269 431	
	dont : Parts sociales des Caisses locales	92 497	92 497	
2	Résultats non distribués	-	-	
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	8 709 238	8 709 238	c
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	
4	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	-	-	
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	-	-	d
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	-	-	b
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	9 071 165	9 071 165	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	(142 555)	(142 555)	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	(312)	(312)	e
9	Sans objet	-	-	
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	f
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	1	1	g

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-	-	
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	-	-	
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-	-	
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	(5 124)	(5 124)	h
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	(41 753)	(41 753)	
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(3 378 400)	(3 378 400)	
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
20	Sans objet	-	-	
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-	-	
EU-20b	dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	-	-	
EU-20c	dont : positions de titrisation (montant négatif)	-	-	
EU-20d	dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)	-	-	
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-	-	i
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
23	dont : détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	-	-	
24	Sans objet	-	-	
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	-	-	
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	-	-	
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	-	-	
26	Sans objet	-	-	
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
27a	Autres ajustements réglementaires	(92 350)	(92 350)	
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(3 660 493)	(3 660 493)	
29	Fonds propres de catégorie 1	5 410 672	5 410 672	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	
31	dont : classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	-	-	j
32	dont : classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	-	-	
33	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	k
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	-	-	l
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
35	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	-	-	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires				
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	-	-	
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
41	Sans objet	-	-	
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-	-	
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	-	-	
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-	-	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	5 410 672	5 410 672	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	-	-	m
47	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'Article 486, paragraphe 4, du CRR	-	-	n
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	-	-	
49	dont : instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	-	-	
50	Ajustements pour risque de crédit	66 935	66 935	
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	66 935	66 935	
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires				
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-	-	
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	-	-	
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	(38 934)	(38 934)	
54a	Sans objet	-	-	
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-	-	
56	Sans objet	-	-	
EU-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	-	-	
EU-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	-	-	
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	(38 934)	(38 934)	
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	28 000	28 000	
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	5 438 672	5 438 672	
60	Montant total d'exposition au risque	23 393 829	23 393 829	
Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	23,13%	23,13%	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
62	Fonds propres de catégorie 1	23,13%	23,13%	
63	Total des fonds propres	23,25%	23,25%	
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,96%	7,96%	
65	dont : exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%	2,50%	
66	dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,96%	0,96%	
67	dont : exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%	0,00%	
EU-67a	dont : exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%	0,00%	
EU-67b	dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,00%	0,00%	
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	15,25%	15,25%	
Minima nationaux (si différents de Bâle III)				
69	Sans objet	-	-	
70	Sans objet	-	-	
71	Sans objet	-	-	
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	878 907	878 907	
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	11 340	11 340	
74	Sans objet	-	-	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	23 669	23 669	o
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	-	-	
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	-	-	

30/06/2026

		Montants Phasés	Montants Non Phasés	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire
(en milliers d'euros)				
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	66 935	66 935	
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	95 616	95 616	
Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive (applicable entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2022 uniquement)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	-	-	
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	-	-	
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	-	-	
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-	

RAPPROCHEMENT ENTRE LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET LE BILAN DANS LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS (EU CC2)

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2026	30/06/2026	
Actifs - Ventilation par catégorie d'actifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Caisse, Banques centrales	79 409	79 409	
2	Actif financiers détenus à des fins de transaction	283 577	283 577	
3	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 450 570	1 450 570	
4	Instruments dérivés de couverture	756 812	756 812	
5	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	580 524	580 524	
6	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 310 880	4 310 880	
7	Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 666 247	8 666 247	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2026	30/06/2026	
8	Prêts et créances sur la clientèle	60 200 947	60 200 947	
9	Titres de dettes	4 522 666	4 522 666	
10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(626 631)	(626 631)	
11	Actifs d'impôts courants et différés	82 023	82 023	
12	Dont impôts différés actifs provenant des reports déficitaires	-	-	f
13	Dont impôts différés actifs provenant des différences temporelles	59 113	59 113	i , o
14	Compte de régularisation et actifs divers	619 904	619 904	
15	Dont actifs de fonds de pension à prestations définies	5 124	5 124	h
16	Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	
17	Participation aux bénéfices différés	-	-	
18	Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-	
19	Dont goodwill inclus dans l'évaluation des investissements importants	-	-	e
20	Immeubles de placement	150 907	150 907	
21	Immobilisations corporelles	220 083	220 083	
22	Immobilisation incorporelles	312	312	e
23	Ecart d'acquisition	-	-	e
24	Total de l'actif	81 298 230	81 298 230	
Passifs - Ventilation par catégorie de passifs conformément au bilan figurant dans les états financiers publiés				
1	Banques centrales	-	-	
2	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	281 680	281 680	
3	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	
4	Instruments dérivés de couverture	234 709	234 709	
5	Dettes envers les établissements de crédit	31 726 230	31 726 230	
6	Dettes envers la clientèle	37 428 406	37 428 406	
7	Dettes représentées par un titre	543 979	543 979	
8	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 302	7 302	
9	Passifs d'impôts courants et différés	81 923	81 923	
10	Dont impôts différés passifs provenant des reports déficitaires	112	112	f
11	Dont impôts différés passifs provenant des différences temporelles	(112)	(112)	i
12	Dont impôts différés passifs sur goodwill	-	-	e
13	Dont impôts différés passifs sur immobilisations incorporelles	-	-	e
14	Dont impôts différés passifs sur fonds de pension	-	-	h
15	Compte de régularisation et passifs divers	1 654 318	1 654 318	

		Bilan dans les états financiers publiés	Selon le périmètre de consolidation réglementaire	Référence
		30/06/2026	30/06/2026	
16	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
17	Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	
18	Provisions	105 305	105 305	
19	Dettes subordonnées	-	-	
20	Dont instruments AT1	-	-	k
21	Dont instruments éligibles en qualification Tier 2	-	-	m , n
22	Total dettes	72 063 852	72 063 852	
Capitaux propres				
1	Capitaux propres – part du Groupe	9 226 984	9 226 984	
2	Capital et réserves liées	356 707	356 707	
3	Dont instruments de fonds propres CET1 et primes d'émission associées	362 125	362 125	a
4	Dont instruments AT1	-	-	j , l
5	Réserves consolidées	6 955 341	6 955 341	
6	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 753 897	1 753 897	c
7	Dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(1)	(1)	g
8	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	
9	Résultat de l'exercice	161 040	161 040	b
10	Participations ne donnant pas le contrôle	7 394	7 394	d
11	Total des capitaux propres	9 234 378	9 234 378	
12	Total du passif	81 298 230	81 298 230	